

Mémoire de stage

présenté par

Élise CAMBIER

pour obtenir le double diplôme de

Bioingénieur en Gestion des forêts et des espaces naturels (GFEN) et
Ingénieur en Gestion environnementale des écosystèmes et des forêts
tropicales (GEEFT)

Sujet :

Étude des enjeux de la gestion durable dans les concessions forestières
à capitaux asiatiques au Gabon

Soutenu publiquement le 26 septembre 2025

à AgroParisTech,

centre de Montpellier

devant le jury suivant :

Dr Symphorien ONGOLO

Examineur

Mme Jacqueline LARDIT-
VAN DE POL & Dr Franck
MONTHE

Maitre d'apprentissage

Dr Meriem FOURNIER

Tutrice d'apprentissage

Pr Alexandre GAUDIN

Enseignant-référent
AgroParisTech

REMERCIEMENTS

Ce mémoire marque l'aboutissement d'un travail de recherche, mais aussi, plus largement, de deux années d'apprentissage et de six années d'études aussi exigeantes qu'enrichissantes. Il clôt un parcours dense, jalonné d'enseignements progressifs, de terrains, et de rencontres décisives. Rédiger ces remerciements revient à mesurer le chemin parcouru et à envisager l'avenir.

Je remercie AgroParisTech, et en particulier l'équipe pédagogique du campus de Montpellier, qui m'a offert un cadre stimulant pour explorer, réfléchir et remettre en question mes certitudes. J'exprime une gratitude particulière à Alexandre Gaudin, qui m'a accompagnée avec rigueur et ouverture dans l'exploration d'autres lectures du monde, et à Meriem Fournier, dont les interventions ponctuées ont toujours été de bons conseils. Je remercie également le CFA d'AgroParisTech, qui a su faire preuve de flexibilité en acceptant cette alternance en dernière minute.

Je souhaite exprimer ici toute ma reconnaissance envers l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux ([ATIBT](#)), qui m'a accueillie au sein de son équipe et a ainsi participé à mes premiers pas dans le secteur forestier. L'équipe m'a offert un cadre de travail à la fois exigeant et formateur, dans lequel j'ai pu confronter mes idées aux réalités du terrain et des négociations internationales. Grâce à cette structure, j'ai découvert un monde professionnel riche, rythmé par des temporalités parfois lentes, mais porteur d'enjeux essentiels. Je remercie Benoît, Marion et Caroline, qui ont joué un rôle déterminant en acceptant l'alternance. Je suis reconnaissante envers Franck pour les débats toujours stimulants, et j'adresse une pensée particulière à Jacqueline, qui m'a accordé sa confiance et m'a accueillie avec générosité au Gabon. L'équipe de Nogent m'a particulièrement soutenue avec constance. Cette alternance a ainsi participé avec une réelle autonomie d'apprendre concrètement à organiser des réunions, à rédiger des articles, à m'exprimer en public et à contribuer à des projets d'aménagement tout autant emblématiques que sensible.

Je remercie également la [GIZ](#) pour le soutien financier apporté à ce travail, ainsi que pour la reconnaissance exprimée à son égard. J'adresse un remerciement particulier à Isaac Youb, dont l'écoute et les conseils ont nourri ma réflexion.

La famille de Gembloux Agro-Bio Tech occupe une place particulière dans mon parcours. Au sein des murs de cette ancienne abbaye, s'est révélée ma passion pour les forêts tropicales. L'enseignement de Jean-François Bastin a éveillé l'envie d'aller plus loin accompagnée de Felana, doctorante malgache vers Madagascar, les drones, les cartes... et bien d'autres choses.

Je remercie sincèrement les personnes interrogées dans le cadre de ce travail pour leur disponibilité et leur sincérité, ainsi que les chauffeurs et cuisinières, souvent invisibles, mais toujours indispensables, qui ont rendu possibles mes immersions de terrain parfois mémorables jusque dans l'assiette.

Je remercie chaleureusement mes parents, pour ces six années de soutien discret, mais indéfectible : les insectes attrapés, les herbiers confectionnés, les relectures patientes, les départs, les retours, et cette fierté dans leurs regards, plus porteuse que n'importe quel diplôme.

Enfin, je remercie tous celles et ceux croisés sur ma route, étudiants internationaux, volontaires ou collègues, qui ont semé des idées, partagé des doutes, ouverts d'autres horizons. Grâce à vous, j'ai appris un peu plus chaque jour.

RÉSUMÉ

Contexte

La gestion des ressources naturelles, à la fois écologique et politique, place les forêts tropicales au cœur des dispositifs normatifs, en particulier au Gabon. Depuis 2001, la gestion forestière s'appuie sur les Concessions forestières sous aménagement durable ([CFAD](#)), les plans d'aménagement forestier ([PAF](#)) et les certifications volontaires, dans un contexte institutionnel complexe.

Problématique

La forte présence des entreprises asiatiques, occupant 54 à 74 % de la superficie forestière, interroge : comment comprennent-elles, interprètent-elles et appliquent-elles les principes de gestion durable malgré des contraintes multiples ?

Méthodologie

L'étude adopte une approche qualitative et comparative de sociologie de l'action organisée, combinant enquête sur trois concessions asiatiques (certifiée durable, certifiée légale, non certifiée) et entretiens avec acteurs institutionnels et privés.

Résultats & Discussion

Les résultats dessinent un paysage contrasté, souvent éloigné des discours normatifs officiels. Les contraintes révèlent une gestion durable qui, loin d'être un cadre rigide, se présente comme un compromis instable, soumis à interprétation et adaptation selon les contextes locaux.

Conclusion

Comprendre et appliquer la gestion forestière durable reste fragile et dépendant du contexte. La durabilité ne se décrète pas : elle se construit collectivement, par immersion, expérimentation et interactions entre acteurs, au gré des tensions et des réalités du terrain.

ABSTRACT

Context

The management of natural resources, both ecological and political, places tropical forests at the centre of regulatory frameworks, particularly in Gabon. Since 2001, forest management has relied on Sustainable Forest Management Concessions, Management Plans, and voluntary certifications, all within a complex institutional context.

Research Question

The strong presence of Asian companies, covering 54 to 74% of forested areas, raises the question: how do they understand, interpret, and implement the principles of sustainable management despite multiple constraints?

Methodology

The study adopts a qualitative and comparative approach within the sociology of organised action, combining an investigation of three Asian concessions (sustainably certified, legally certified, and non-certified) with interviews of institutional and private stakeholders.

Results & Discussion

The findings reveal a contrasting landscape, often diverging from official normative discourses. Constraints highlight sustainable management as, far from being a rigid framework, an unstable compromise, subject to interpretation and adaptation according to local contexts.

Conclusion

Understanding and implementing sustainable forest management remains fragile and context-dependent. Sustainability cannot be decreed; it is collectively constructed through immersion, experimentation, and interactions among actors, shaped by the tensions and realities of the field.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	4
TABLE DES MATIÈRES	5
1. INTRODUCTION	7
2. PROBLÉMATIQUE	8
2.1. Les outils de la durabilité en forêt tropicale : concessions, plans et certifications	8
2.2. Le Gabon face aux injonctions internationales : un cadre règlementaire en mutation	11
2.2.1. Avant 2001 : Héritages coloniaux, concessions et logique extractive	12
2.2.2. 2001 : L'entrée dans le paradigme de la gestion durable.	12
2.2.3. 2010 : L'interdiction d'export de grumes : rupture politique, reconfiguration économique.	12
2.2.4. 2012-13 : La ZES de Nkok : catalyseur industriel et vitrine gabonaise	13
2.2.5. 2018-2022 : La parole présidentielle comme levier d'anticipation normative.	13
2.3. Dynamiques émergentes et recomposition du tissu forestier	14
2.4. Au-delà du « système chinois »	16
2.5. Écouter pour mieux agir : la stratégie de la GIZ et de l'ATIBT	17
3. MÉTHODOLOGIE	19
3.1. Démarche	19
3.2. Cadre théorique	19
3.3. Objet d'étude	21
3.4. Dispositif méthodologique	23
4. RÉSULTATS & DISCUSSION	28
4.1. Compréhension des normes forestières	28
4.1.1. Une législation en constante construction.....	28

4.1.2. Les difficultés structurelles de l'application du code forestier	30
4.2. Acquisition et implantation d'une concession	34
4.2.1. Trajectoires d'arrivées	34
4.2.2. Modalités d'accès aux concessions	39
4.2.3. Reconfigurations locales : effets spatiaux, économiques et politiques	41
4.3. Mise en œuvre de l'aménagement : entre prescriptions, adaptations et négociations	42
4.3.1. Normes techniques d'aménagement : un cadrage technique à géométrie variable.....	43
4.3.2. Organisation des entreprises : structurations et jeux d'acteurs	45
4.3.3. Pratiques de gestion forestière au quotidien	52
4.4. Dynamiques d'engagement dans la certification	64
4.4.1. La certification comme une stratégie	64
4.4.2. La certification comme un miroir : se voir, s'ajuster, avancer	69
4.4.3. Défis des non-conformités.....	72
4.5. Les acteurs faces aux prescriptions et aux pratiques	76
5. CONCLUSION	78
6. PERSPECTIVES	80
7. RÉFÉRENCES.....	81
8. LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	92
9. TABLE DES TABLEAUX	95
10. TABLE DES FIGURES	97
11. TABLE DES ANNEXES	99
12. ANNEXES	99

1. INTRODUCTION

La gestion des ressources naturelles est aujourd'hui au cœur des préoccupations internationales, tant pour leurs implications environnementales que pour les rapports qu'elles structurent entre États, entreprises et territoires. Dans cette perspective, les forêts tropicales sont souvent présentées comme des remparts naturels face aux changements climatiques. Dans ce contexte général, le Gabon constitue un terrain d'expérimentation particulier. Depuis les années 2000, la gestion forestière dans le bassin du Congo s'appuie sur plusieurs outils normatifs et opérationnels : les Concessions forestières sous aménagement durable ([CFAD](#)), les Plans d'aménagement forestier ([PAF](#)) sans oublier les certifications internationales volontaires. Ces instruments forment un cadre normatif international, qui se déploie dans un environnement institutionnel complexe et parfois fragmenté.

Au cœur de cette dynamique, la situation des entreprises forestières asiatiques, représentant 54¹ à 74 % de la superficie forestière selon les sources ([Legault et Cochrane, 2021](#)), met au jour des logiques d'actions différenciées. Alors que certaines entreprises européennes ont contribué à façonner ces outils, les acteurs asiatiques ont dû s'adapter à un cadre qu'ils n'ont ni conçu ni négocié. Dès lors, il s'agit de comprendre leur relation aux normes : comment ces entreprises comprennent-elles les principes de gestion durable ? De quelle manière les interprètent-elles ? Et comment ces prescriptions s'implémentent-elles sur le terrain, souvent façonnées par des contraintes multiples et diverses ?

Cette problématique oriente la démarche adoptée, qui s'inscrit dans une sociologie de l'action organisée, privilégiant une approche qualitative, inductive et comparative. Elle s'attache à saisir les logiques d'action concrète, loin d'une simple évaluation normative. Une enquête a ainsi été menée au sein de trois concessions forestières asiatiques, respectivement certifiée durable, certifiée légale, et non certifiée, complétée par des entretiens auprès de responsables d'entreprise, acteurs administratifs, bureaux d'études et partenaires institutionnels. Cette méthode vise à dépasser la seule mesure de conformité, pour comprendre les logiques d'actions, les stratégies d'adaptations ainsi que les négociations silencieuses qui façonnent la mise en œuvre effective des outils.

Les résultats dessinent un paysage contrasté, souvent éloigné des discours normatifs officiels. Les contraintes témoignent d'une gestion durable qui, loin d'être un cadre rigide, apparaissent comme un compromis instable. La gestion durable est ainsi sujette à interprétation et à adaptation pour répondre aux contextes locaux spécifiques. Cette lecture incite à déplacer le regard, pour interroger non seulement les pratiques, mais aussi les conditions qui rendent possible leur transformation.

Au-delà d'un réquisitoire ou d'un modèle figé, ce mémoire propose une analyse attentive aux marges, aux tensions et aux adaptations. Il montre combien contexte, problématique, méthode et résultats s'entrelacent intimement, offrant une compréhension plus fine des mécanismes qui rendent la gestion durable effective ou au contraire inopérante dans les forêts gabonaises.

¹ Atelier organisé par le WWF, 3 juin 2025 à Libreville

2. PROBLÉMATIQUE

2.1. LES OUTILS DE LA DURABILITÉ EN FORÊT TROPICALE : CONCESSIONS, PLANS ET CERTIFICATIONS

Tout commence avec une ambition mondiale, celle de rendre la gestion des forêts tropicales « durable ». Ce terme est issu du développement durable, concept développé dans le Rapport Brundtland, qui correspond « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » ([Chandelier, 2023](#)).

Cette idée de gestion durable n'a pas émergé comme une évidence. Ses racines plongent dans un passé colonial, où les forêts étaient avant tout une ressource économique pour les puissances étrangères. L'exploitation forestière, selon un modèle « d'exploitation minière », focalisée sur l'extraction rapide des arbres avec des méthodes importées des forêts tempérées a rapidement montré ses limites ([Nasi et Guéneau, 2007](#)). Les États postcoloniaux ont ensuite prolongé ces logiques sans ajuster les pratiques ([Guillard, 1999](#)).

Il faudra attendre les années 1990, avec la reconnaissance grandissante des enjeux environnementaux, pour voir émerger une forme de consensus autour de la notion de gestion « durable » des forêts. Le Sommet de la Terre de 1992 à Rio marque un tournant en officialisant ce terme. La **gestion durable** des forêts, définie par le [MCPFE²](#) en 1993, présente ainsi « **une volonté de préserver la biodiversité et les fonctions écologiques des forêts tout en répondant aux besoins des générations futures** » ([Leroy et al., 2013](#)). Cependant, cette évolution n'a pas été sans heurts. Les ambitions écologiques s'accompagnent d'une mise en œuvre difficile. Dans la pratique, cette définition est souvent trop vague, ce qui rend son application concrète délicate ([Leroy et al., 2013](#)). Par ailleurs, derrière ces engagements internationaux transparait une fracture nord-sud, particulièrement marquée dans la manière dont les responsabilités et les intérêts sont répartis ([Arnould, 1999](#)). Alors que certains invoque l'avenir des générations futures, les pays dits du Sud, cherche d'abord à répondre aux besoins de la génération présente.

Portée par les institutions internationales et incarnée dans les dispositifs, cette promesse de « gestion durable » s'est ainsi traduite en une gamme d'outils techniques, paramètres et grilles d'indicateurs. Parmi eux, la concession, l'aménagement et la certification constituent les principaux dispositifs opérationnels, conçus pour encadrer l'exploitation et répondre aux injonctions de durabilité. Ce modèle de gestion durable repose ainsi sur une triple promesse : **organiser** l'espace forestier par l'aménagement, **responsabiliser** les exploitants par des obligations contractuelles et **valoriser** les bonnes pratiques par la certification. Pourtant, chacun de ces dispositifs est porteur d'ambiguïtés.

L'attribution de **concession forestière** sous aménagement durable, aujourd'hui dominante en Afrique centrale, octroie à des entreprises privées un droit exclusif d'exploitation sur de vastes superficies pour plusieurs décennies. En 2018, 47 % des surfaces attribuées aux concessions du bassin du Congo disposaient d'un **PAF** validé, une proportion portée à environ 60 % en 2023 ([Houngbedji et Mertens, 2022](#) ; [Houngbedji et al., 2023](#)). Elle s'inscrit dans un paradigme globalisé de durabilité, où se croisent rationalités économiques et exigences environnementales ([Karsenty, 2020](#)). Ce modèle, qualifié d'« objet hybride », fait l'objet de vives critiques. D'une part, selon certains auteurs, il favorise l'accaparement foncier, c'est-à-dire que des entreprises prennent le contrôle de terres auparavant exploitées ou détenues par les populations locales

² *The Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe*

([Alden et Alves, 2010](#) ; [Leroy et Derroire, 2015](#)). D'autre part, il transfère progressivement aux entreprises la production de normes jadis assurée par l'État ([Nay, 2017](#)).

Présentée comme un chemin de durabilité, la concession se voit parfois opposer à des alternatives communautaires plus inclusives. Mais ces dernières, malgré leur potentiel normatif, peinent à démontrer leur efficacité dans les conditions politiques, sociales et économiques actuelles ([Karsenty et Pierre, 2005](#)). Face à cette impasse, des solutions hybrides comme la « concession 2.0 » émergent, proposant des formes de cogestion entre opérateurs privés et communautés ([Karsenty et Vermeulen, 2017](#)). Toutefois, sans un réel partage de pouvoir ni un cadre institutionnel robuste, ce dispositif de cogestion risque de glisser vers une illusion de durabilité, mais aussi de participation.

Dans ce contexte, le rôle de l'État comme propriétaire, qui fixe le cadre et en garde la maîtrise, confère à la concession l'allure d'un compromis fragile plutôt que d'une solution pleinement consensuelle, où entreprises et communautés locales négocient leur place. Il devient ainsi possible d'interroger la manière dont la durabilité est produite, déclinée, instrumentalisée.

Si la concession dessine le périmètre institutionnel et économique de l'exploitation, il faut encadrer les pratiques qui s'y déroulent. **Le plan d'aménagement**, outil de planification, mais aussi de projection entre en scène.

Présenté comme un outil central de la gestion durable, **le plan d'aménagement forestier (PAF)** encadre l'exploitation d'une unité forestière d'aménagement (**UFA**)³ sur une période minimale de 20 ans ([ATIBT, 2007](#)). Encadré par des guides méthodologiques, il formalise une trajectoire de durabilité, supposée rationnelle et mesurable ([ATIBT, 2007](#)).

Le **PAF** ne se réduit cependant pas à une procédure technique. Il constitue un dispositif de gouvernance environnementale. Il rend la forêt lisible, découpée et transformée en séries, unités de gestion, assiettes de coupe. Il articule des exigences hétérogènes : logiques internationales de durabilité, contraintes économiques, injonctions étatiques, et revendications locales ([Houngbedji et al., 2023](#)). Derrière son apparente neutralité, le plan cache des rapports de pouvoir ou des stratégies d'adaptations entre rationalité ingénierie et contrainte administrative. Sa mise en œuvre repose autant sur des documents et des acteurs que sur des marges d'interprétation et des stratégies d'adaptation. Plus qu'un outil, le plan d'aménagement est à la fois un langage forestier, un instrument et parfois une arène.

Planifier ne suffit pas toujours. Il faut également prouver que **l'exploitation** est vertueuse, aux yeux des marchés comme de l'opinion publique. La certification, dernier maillon d'une chaîne de crédibilité parachève la durabilité en la rendant visible, labellisée et exportable.

La certification forestière, impulsée par des organisations non gouvernementales (**ONG**) dans les années 1990, vise à garantir aux consommateurs que le bois acheté provient de forêts gérées de manière durable. La certification forestière repose ainsi sur un principe simple en apparence : attester par une tierce partie indépendante, via un label visible, la durabilité de la gestion forestière ([Arnould, 1999](#)). La certification s'inscrit ainsi en réalité dans un mouvement plus vaste où les forêts deviennent non seulement des ressources à exploiter, mais aussi des territoires à rendre crédibles sur la scène internationale ([Eloundou et al., 2008](#) ; [Briec et Mandard, 2016](#)).

Loin d'être neutre, la certification porte une vision du monde, celle d'une durabilité mesurable, audité, mise en conformité. Elle impose ses normes, ses temporalités et ses procédures ([Briec et Mandard, 2016](#)). Son origine, son vocabulaire, ses mécanismes la rendent parfois illisible ou suspecte pour les acteurs, qui y voient tantôt un outil stratégique, tantôt une forme de

³ Une UFA (Unité Forestière d'Aménagement) est l'unité de gestion forestière de base au Gabon, de maximum 200 000 hectares, soumise à un Plan d'Aménagement forestier (PAF). Une concession peut regrouper plusieurs UFA, et chaque entreprise peut détenir jusqu'à trois concessions soit 600 000 ha.

néocolonialisme déguisé ([Berock et al., 2022](#) ; [Demaze, 2008](#)). Mais au-delà de ce label visible, la certification est devenue un véritable **outil de gouvernance**, structurant les relations entre marchés internationaux, États producteurs, entreprises forestières et communautés locales ([Eloundou et al., 2008](#) ; [Briec et Mandard, 2016](#)).

Du côté positif, impossible de nier que la certification a amené un vrai coup de neuf : des standards environnementaux et sociaux plus ambitieux, une visibilité accrue pour les entreprises qui s'engagent, et une ouverture vers la prise en compte des droits des populations locales ([Berock et al., 2022](#) ; [Berock et Ongolo, 2019](#)). Elle offre un levier commercial non négligeable, notamment sur des marchés « sensibles », où le bois certifié trouve un public prêt à payer pour plus de transparence et de responsabilité.

Cependant, cette dynamique ne va pas sans tensions. La certification s'inscrit dans un cadre technico-politique complexe, parfois perçu comme une contrainte coûteuse, difficile à intégrer pour les petites entreprises, et déconnectée des réalités foncières et sociales du terrain ([Eloundou et al., 2008](#) ; [Briec et Mandard, 2016](#)). Son caractère normatif et rigide peut générer un effet « boîte noire » qui limite l'appropriation locale. Certains auteurs dénoncent aussi un risque de greenwashing ou un glissement vers un simple outil marketing, au détriment d'une transformation profonde des pratiques ([Demaze, 2008](#) ; [Berock et al., 2022](#)).

Il ne faut pas non plus sous-estimer la portée politique de la certification. Elle participe à redéfinir les rapports de pouvoir, en mettant en tension les exigences internationales, la souveraineté des États et les revendications des communautés ([Briec et Mandard, 2016](#) ; [Tozzi et al., 2011](#)). C'est une **arène de négociations**, où s'élaborent des compromis fragiles, mais essentiels pour faire avancer la durabilité.

Élaborer un **PAF** ou obtenir un label n'est pourtant pas une sinécure, surtout lorsqu'on navigue à vue dans un océan d'exigences techniques, de documents normatifs et de diagnostics cartographiques ([Bourel, 2022](#)). Les concessions doivent en parallèle maintenir un rythme de production soutenu, dans un secteur historiquement piloté par la demande internationale, ce qui rend toute planification fine difficile, voire suspecte, face aux impératifs de rentabilité.

Cette tension entre le **temps long des documents de gestion** et le **temps court de l'exploitation** conduit à des arbitrages biaisés : production d'abord, certification ensuite (peut-être). Ce constat ne signe pas pour autant l'échec du modèle de durabilité par planification ; il souligne plutôt la difficulté de faire coïncider une ambition de gestion durable avec une économie politique de la ressource marquée par le court-termisme, l'opacité des circuits de commercialisation et la fragilité des marges. Ces contraintes placent les opérateurs dans une position d'équilibriste, pris entre exigences d'image, poids de la norme et impératifs de rentabilité ([Demaze, 2008](#) ; [Samyn et al., 2011](#)). Ces outils apparaissent ainsi non pas comme des garanties acquises, mais comme des outils en construction, dont l'efficacité dépend de la capacité collective à mieux articuler ces temporalités et intérêts divergents.

2.2. LE GABON FACE AUX INJONCTIONS INTERNATIONALES : UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MUTATION

Le Gabon, pays dont le territoire est recouvert à 85 % de forêt équatoriale, est situé dans l'un des deux principaux poumons verts de la planète, le bassin du Congo ([Bertaux et al., 2018](#)). Ce pays est très souvent salué par la communauté internationale pour son combat afin de préserver sa biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique ([Goussoutou, 2024](#)). Cependant, ces forêts, qui jouent un rôle crucial dans la régulation climatique et la préservation de la biodiversité, sont à la fois un trésor naturel, mais aussi un enjeu stratégique.

À ce jour, environ 14 millions d'ha sur 23,5 millions d'ha de surface forestière sont attribués à l'exploitation forestière qui est à 100 % d'ordre public pour assurer le développement ([Figure 1](#) [Bertaux et al., 2018](#)). Le secteur bois est par ailleurs le deuxième employeur après l'État avec plus de 15 000 personnes en incluant les emplois indirects en 2021 ([Legault et Cochrane, 2021](#)). Ainsi, le Gabon n'échappe pas aux dilemmes des pays riches en ressources naturelles, comment allier exploitation des ressources et préservation de la biodiversité ?

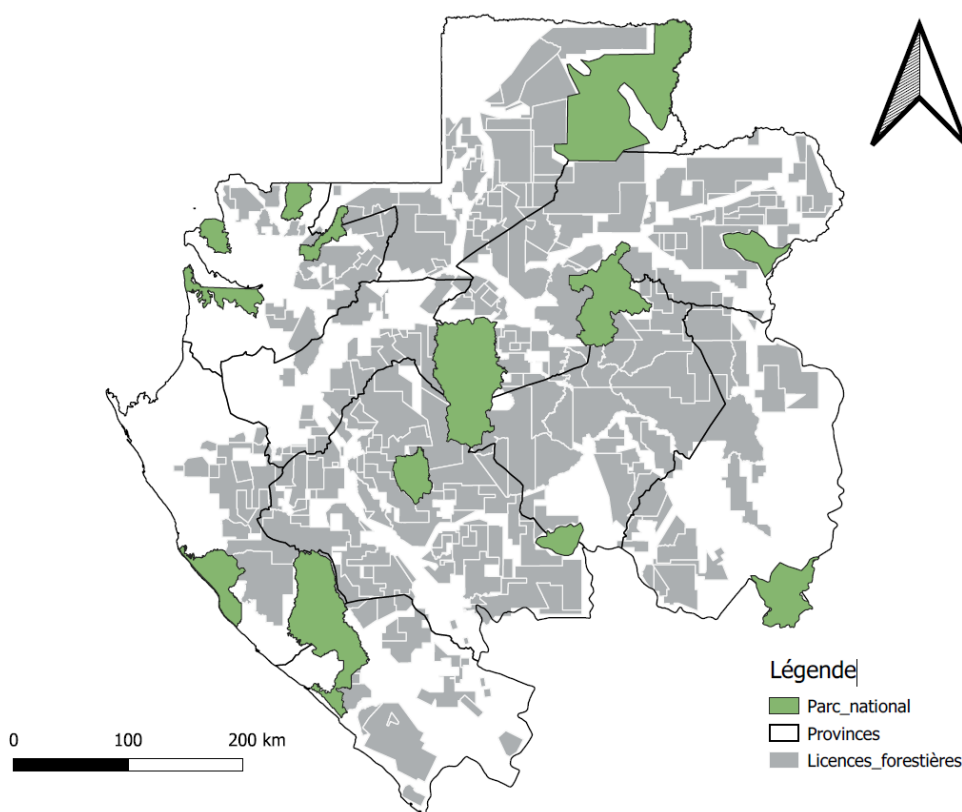


Figure 1 : Cartographie de l'ensemble des licences forestières et aires protégées du Gabon réalisée à l'aide de QGIS (Source couches : [Gabon Ministry of Forest Economy, Water, Fisheries and Aquaculture \(MEFEPA\)](#) et [World Resources Institute, 2019](#) ; [Open Street Map Fondation, 2025](#) ; [QGIS project, 2002](#))

Cette interrogation prend tout son relief dans un contexte où l'exploitation forestière dépasse largement le simple cadre économique. Activité à la fois structurante et transversale, elle cristallise des enjeux sociaux, politiques, économiques et environnementaux. De ce fait, elle demeure traversée par des recompositions constantes, au gré des mutations des marchés, des inflexions sectorielles et des reconfigurations politiques, aussi bien nationales qu'internationales ([Billard, 2012](#)). Quelques jalons parmi les plus significatifs sont développés ci-dessous, tandis

qu'une chronologie plus complète des dates clés, normatives, socioéconomiques, politiques et géopolitiques, est disponible en ([Annexe I](#)).

2.2.1. AVANT 2001 : HÉRITAGES COLONIAUX, CONCESSIONS ET LOGIQUE EXTRACTIVE

Longtemps, la gestion forestière gabonaise a suivi un script écrit ailleurs : celui d'un État centralisé, légataire d'une administration coloniale où la forêt était avant tout une réserve de bois à extraire méthodiquement pour alimenter la métropole ([Pountounigni Njuh, 2021](#)). Le système de concessions, les services forestiers, la verticalité du contrôle ont contribué à écarter les pratiques locales au profit d'un ordre technocratique aux allures rationnelles.

Après l'indépendance, rien ne vient vraiment troubler cette logique : le pouvoir se centralise davantage sous Omar Bongo ([Ngolet, 2000](#)). À l'instar, la France renforce sa présence via une série d'accords bilatéraux lui assurant un accès privilégié aux ressources du pays, forêt comprise ([Dika Elokani, 2017](#)). Parallèlement, la Chine amorce une entrée diplomatique discrète, plus idéologique qu'économique, reposant sur un principe de non-ingérence encore revendiqué aujourd'hui ([Jansson et al., 2009](#) ; [Delcourt, 2011](#)). Pendant ce temps, la forêt reste exploitée, mais rarement questionnée, si ce n'est à la marge, au détour de quelques textes réglementaires ou discours post-Stockholm ([Leroy et al., 2013](#) ; [Nago et Ongolo, 2021](#)). Le développement durable, encore balbutiant dans les sphères internationales, n'a pas encore franchi la canopée gabonaise. C'est dans ce contexte, fait de continuités institutionnelles et d'alignements géostratégiques, qu'émergeront les premières tentatives formelles de reconfigurer le secteur forestier au tournant des années 2000.

2.2.2. 2001 : L'ENTRÉE DANS LE PARADIGME DE LA GESTION DURABLE.

Le Code forestier de 2001 marque le point d'inflexion vers la gestion durable. Porté par les institutions internationales, il donne corps à une promesse de durabilité progressivement traduite en dispositifs techniques, plans d'aménagement, plans de gestion, indicateurs. Cette ingénierie normative entend poser les fondements d'une exploitation forestière écologiquement responsable, socialement encadrée et économiquement viable, tout en tenant compte des réalités locales. Sur la scène internationale, le Gabon s'impose alors comme figure de proue d'un modèle africain de gestion durable des forêts ([Samyn et al., 2011](#)). À la croisée des engagements environnementaux, des injonctions de transparence et des exigences des bailleurs, le pays affiche une volonté affirmée de mettre l'exploitation sous contrôle, dans un cadre normatif compatible avec les standards internationaux.

2.2.3. 2010 : L'INTERDICTION D'EXPORT DE GRUMES : RUPTURE POLITIQUE, RECONFIGURATION ÉCONOMIQUE.

À partir des années 2010, un second mouvement s'opère, qui lie plus étroitement le droit forestier aux dynamiques économiques et diplomatiques résultant de la récente arrivée au pouvoir du Président Ali Bongo en octobre 2009. L'interdiction d'exporter les grumes traduit une volonté de repositionner le secteur forestier dans un agenda plus large, de valorisation nationale ou encore de compétitivité sur les marchés. Le droit devient alors un levier de structuration économique, mais aussi un outil de dialogue avec les partenaires extérieurs. Cette période est également marquée par un resserrement des exigences et d'un retour d'un État plus régulateur, à travers des retraits de permis, des contrôles accrus et des dispositifs renforcés d'évaluation. Aujourd'hui, la Francafrique a laissé sa place à la Chinafrique ([Andrésy et al., 2010](#)). Les relations diplomatiques et commerciales avec la Chine se consolidant au fil des années, le Gabon bénéficie de financements importants pour des projets d'infrastructures, tels

que la construction du nouveau bâtiment du Sénat en 2012 ou du complexe sportif de Libreville pour la Coupe d'Afrique des Nations ([Ledaga Néhémie, 2019](#)). Ces projets s'inscrivent dans le cadre des Nouvelles Routes de la Soie (The Belt and Road Ecological and Environmental Cooperation Plan), l'initiative chinoise d'expansion économique mondiale ([Baidoo et al., 2023](#) ; [Barjot et Park, 2025](#) ; [Cuiyun et Chazhong, 2020](#)). Le Gabon renforce également sa coopération environnementale avec des partenaires européens, comme la Norvège à travers le [Central African Forest Initiative \(CAFI\)](#), lancé en 2019 ([Karsenty, 2020](#)). Ce programme vise à protéger les forêts tropicales d'Afrique centrale et à soutenir les pays dans leurs efforts de gestion durable des ressources naturelles. Le Gabon, par sa riche biodiversité et son rôle central dans les forêts tropicales, se positionne ainsi comme un leader clé dans les discussions internationales sur la gestion durable des forêts. Le Gabon se retrouve ainsi à un carrefour géopolitique, pris entre des ambitions de durabilité environnementale et les impératifs économiques. Ce dilemme reflète les défis d'un pays en quête de développement qui doit jongler avec les exigences des acteurs internationaux tout en répondant aux réalités de son modèle économique.

2.2.4. 2012-13 : LA [ZES](#) DE NKOK : CATALYSEUR INDUSTRIEL ET VITRINE GABONAISE

Cette zone qui correspond à un partenariat public-privé entre Arise, un groupe indien et la République du Gabon répond ainsi à une série d'enjeux stratégiques ([Arise IIP, 2025](#)). D'abord, il s'agit de transformer une contrainte réglementaire, l'interdiction d'exporter les grumes, en un levier de politique industrielle, valorisant ainsi l'économie locale. Ensuite, il souhaite attirer les investissements directs étrangers en créant un environnement douanier et fiscal attractif (exonérations sur 10 ans, facilités administratives, par exemple.). Cette stratégie s'inscrit dans un plan plus large, le Plan Stratégique Gabon Émergent, qui vise à sortir d'une économie dépendante du pétrole pour développer des filières industrielles, à commencer par le bois ([République gabonaise, 2012](#)). Enfin, la [ZES](#) permet à l'État de garder un œil sur les flux : centralisation logistique, traçabilité et mise en conformité avec les standards environnementaux internationaux, de quoi afficher une souveraineté économique « verte » ([Pairault et al., 2023](#)).

En parallèle, à l'échelle internationale, le Règlement sur le Bois de l'Union européenne ([RBUE](#)), entré en vigueur en 2013, impose aux entreprises de l'UE de veiller à la traçabilité et à la légalité des produits forestiers importés, y compris ceux provenant du Gabon. Ce règlement a été un moteur essentiel pour encourager la transparence dans la chaîne d'approvisionnement en bois, en limitant le commerce de bois illégal ([ClientEarth, 2021](#)).

2.2.5. 2018-2022 : LA PAROLE PRÉSIDENTIELLE COMME LEVIER D'ANTICIPATION NORMATIVE.

En 2018, lors d'une visite de terrain, le président Ali Bongo annonce sa volonté de rendre la certification forestière obligatoire d'ici 2022. Bien qu'aucun texte réglementaire n'ait suivi, cette déclaration a eu un effet d'électrochoc : plusieurs opérateurs ont anticipé une évolution du cadre légal en renforçant leurs procédures et en s'engageant dans des démarches de pré-certification. L'échéance, repoussée à 2025, reste incertaine, mais a contribué à stimuler audits, accompagnement technique et mobilisation sectorielle, encouragée aussi par une loi d'incitation fiscale adoptée en 2020. Cette annonce illustre comment une parole politique, même non contraignante, peut créer un espace normatif intermédiaire où les acteurs s'ajustent par anticipation. À titre de contraste, le cas congolais rappelle que la reconnaissance juridique de l'obligation de certification ne garantit ni sa mise en œuvre ni son contrôle effectif.

Ainsi, à la croisée des chemins entre ses ambitions de développement économique et ses engagements envers la durabilité, le Gabon poursuit sa quête d'un modèle de gestion forestière capable de satisfaire les exigences des bailleurs internationaux, des entreprises locales et les impératifs environnementaux mondiaux ([García Herrero et al., 2022](#)). Le pays s'efforce de

concilier croissance et préservation de ses ressources naturelles, mais les défis demeurent nombreux, tant sur le plan politique que géopolitique. Cependant, derrière les discours sur la gestion durable et l'arsenal normatif mis en place, la question de l'État reste centrale. Les enjeux se situent ainsi moins dans la production de normes que dans leur mise en œuvre ([Ongolo et Karsenty, 2011](#)). Cette porosité institutionnelle participe ainsi à expliquer également la recomposition du tissu économique forestier ([Ongolo et Karsenty, 2011](#)).

2.3. DYNAMIQUES ÉMERGENTES ET RECOMPOSITION DU TISSU FORESTIER

Derrière l'apparente continuité des discours sur la gestion durable se joue, en creux, une transformation bien plus profonde et discrète, celle du tissu économique forestier. Les entreprises européennes, longtemps dominantes, ont progressivement cédé la place à d'abord aux Malaisiens, puis chinois et plus récemment Indiens ([Karsenty, 2020](#)). Ce glissement n'est pas un simple hasard. Il s'ancre dans une série de secousses économiques (crise de la dette de 1980, crise financière de 2008), de réformes politiques (prise pouvoir Ali Bongo) et juridiques (code forestier de 2001, décrets de 2004 et arrêtés de 2010) et d'injonctions internationales, qui ont, chacune à leur manière, redessiné les contours de la gestion forestière gabonaise (*Figure 2*).

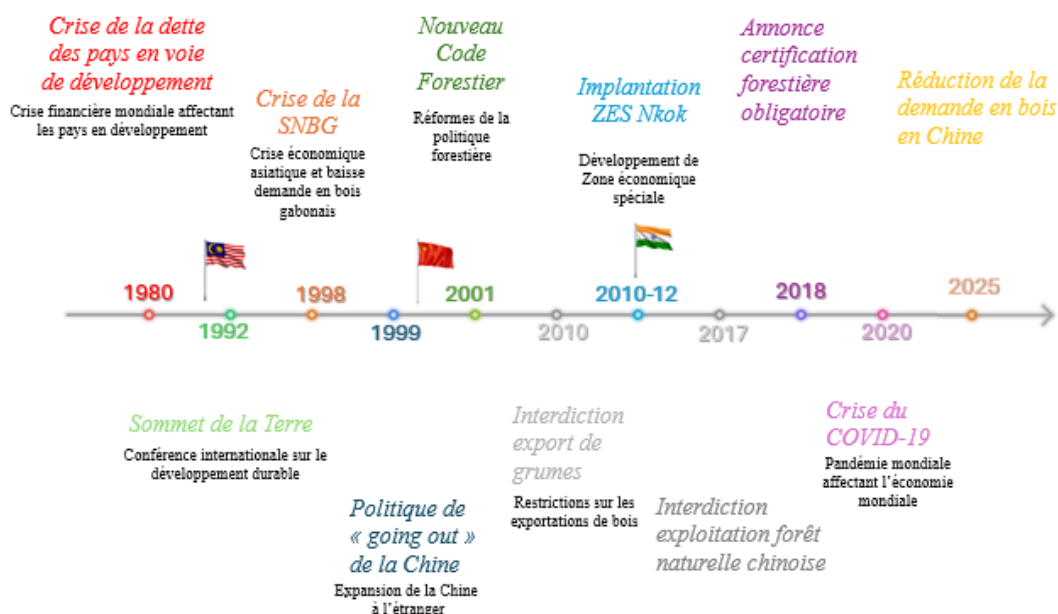


Figure 2 : Chronologie des événements marquants du contexte socioéconomique et politique gabonais et mondial

Aujourd'hui, plus de 74 % de la superficie forestière est octroyée à des sociétés chinoises ([Legault et Cochrane, 2021](#)). Cependant, lors de l'atelier organisé par le WWF, un chercheur avançait un chiffre plus modéré, de 54 %⁴. Ces données, qui mériteraient d'être actualisées témoignent néanmoins du poids de la Chine dans le secteur forestier gabonais. Cette domination résulte d'un processus d'acquisition progressive entre rachats de multinationales européennes ou de permis de société gabonaise en faillite ainsi que d'un financement venu de Pékin ([Yoan et al., 2018](#) ; [Karsenty, 2020](#)) en lien avec la porosité institutionnelle (ci-dessus). Ces dynamiques relèvent également ce que Roda décrit comme un processus d'essaimage, dans

⁴ Atelier organisé par le WWF le 03/07/2025 à Libreville (Gabon)

lequel d'anciens salariés bien souvent membres de la diaspora donnent naissance à de nouvelles structures, parfois avec le soutien discret, mais bien réel, de leur ancien employeur ([Roda, 2005](#)).

Les relations qui en résultent échappent aux catégories classiques de la concurrence frontale. Elles relèvent d'une forme de « coopétition », où la coopération n'exclut pas la rivalité, et où l'accès aux ressources comme aux marchés se joue autant dans la connivence que dans l'affrontement stratégique ([Billard, 2012](#)).

Un premier décalage se dessine dans les priorités des nouvelles entreprises forestières. La durabilité, longtemps érigée en principe structurant, tend à s'effacer derrière une logique de volume ([Karsenty, 2020](#)). La vitesse d'exécution, le coût minimal, et la rentabilité immédiate prennent le dessus ([Karsenty, 2020](#)). Certains rapports pointent du doigt des entreprises chinoises opérant sans plan d'aménagement, laissant de côté toute stratégie claire en matière de développement local. Quand bien même quelques actions communautaires voient le jour, leurs effets demeurent souvent imperceptibles, sinon absents, pour les populations concernées ([Aurégan, 2023](#) ; [Wilkes, 2016](#)). Cependant, Cerutti souligne qu'en pratique, les écarts entre opérateurs sont moins liés à la nationalité qu'à d'autres facteurs, comme les conditions de contrôle ou les dynamiques locales ([Cerutti, 2017](#)).

Un autre changement, plus structurel cette fois, concerne la diversité interne du tissu entrepreneurial chinois. Deux grands types d'entreprises coexistent. D'un côté, des structures publiques, souvent supervisées par l'État qu'il soit central ou provincial. De l'autre, un secteur privé largement dominant, selon les données de l'International Institute for Environment and Development, qui estime que la majorité des entreprises opérant au Gabon n'ont pas de lien direct avec Pékin ([Wilkes, 2016](#)). En réalité, la frontière entre ces deux univers est loin d'être nette. Certaines entités publiques dépendent du gouvernement central, d'autres relèvent des autorités provinciales, ce qui rend les lignes de responsabilité floues et les modes de fonctionnement difficiles à saisir ([Aurégan, 2022](#)). Kaplinsky et Morris proposent un cadre plus nuancé en distinguant quatre catégories : les entreprises contrôlées par l'État central, celles issues des provinces, les coentreprises sino-africaines privées, et les structures portées par des réseaux diasporiques, souvent éloignées des grandes orientations officielles ([Kaplinsky et Morris, 2009](#)). Ce paysage morcelé complexifie toute lecture uniforme de la « présence chinoise ». Il faudrait plutôt parler de présences plurielles, aux logiques d'implantations variées, aux ambitions parfois divergentes, voire contradictoires ([Billard, 2012](#)).

Malgré cette diversité, plusieurs traits communs émergent. Le recours massif à la sous-traitance, la dépendance à des financements anticipés par les clients, et l'intégration dans des conglomerats multisectoriels sont récurrents ([García Herrero et al., 2022](#) ; [Karsenty, 2020](#)). Dans ces configurations, le bois n'est souvent qu'un levier parmi d'autres, et la durabilité n'apparaît que comme une contrainte secondaire, modulable selon les opportunités ([García Herrero et al., 2022](#) ; [Karsenty, 2020](#)). Il serait toutefois simpliste de réduire ces entreprises à de purs « prédateurs » économiques. Leurs pratiques s'inscrivent aussi dans un contexte local permissif, où les failles de gouvernance favorisent, voire légitiment, des stratégies d'adaptation flexibles ([Ongolo et Karsenty, 2011](#)). D'ailleurs, ces modes d'action ne sont pas l'apanage des seules entreprises chinoises. D'autres opérateurs, libanais, indiens, italiens, ont développé des stratégies similaires ([Roda, 2005](#)). Il s'agit d'une économie discrète, mobile, plus soucieuse de relations informelles que d'ancrages réglementaires.

Si l'essor des entreprises chinoises attire l'attention, il est frappant de constater combien la littérature peine encore à rendre compte de la diversité des profils et des trajectoires. Les analyses se focalisent majoritairement sur un acteur générique, « les Chinois », au risque de lisser des différences pourtant majeures avec des firmes issues d'autres pays comme la Malaisie ou l'Inde. De plus, les rares travaux disponibles s'intéressent davantage aux effets de cette recomposition (pression sur les ressources, contournement des règles, tensions sociales) qu'à ses causes : comment s'opèrent les acquisitions ? Quels réseaux, quelles configurations financières, quels accords formels ou non sous-tendent ces implantations ? À l'exception d'une

thèse menée en 2010, mais non diffusée publiquement, les matériaux disponibles sont souvent des articles de dits d'experts, rarement des enquêtes approfondies auprès des entreprises elles-mêmes. Dans ce flou, la compréhension des logiques d'investissement, des stratégies d'adaptation, et des marges d'interprétation face aux normes demeure incomplète. Ce manque de documentation s'accroît lorsqu'il s'agit non plus de leur présence ou de leur implantation, mais bien de leurs pratiques concrètes sur le terrain. En l'absence de données directes issues des entreprises elles-mêmes, les analyses reposent souvent sur les scandales dévoilés.

2.4. AU-DELÀ DU « SYSTÈME CHINOIS »

Depuis quelques années, la présence d'entreprises asiatiques dans le secteur forestier gabonais s'est imposée comme l'un des sujets les plus commentés du paysage politico-environnemental. Au fil des enquêtes, [des scandales](#) et [des vidéos](#) tournées en caméra cachée, l'attention s'est cristallisée sur une figure devenue caricaturale : celle du concessionnaire chinois corrompu, opérant en toute impunité dans un système lui-même gangrené. L'affaire du *Kevazingo* (disparition de centaines de conteneurs de bois précieux, dont le Kévazingo, pourtant interdite d'exploitation) a marqué une rupture symbolique forte. Relayée par la presse et des [ONG](#), elle a mis en lumière un enchevêtrement entre entreprises forestières, élites administratives et réseaux informels. Certaines scènes, captées par l'[EIA](#) lors d'infiltrations, montrent des responsables d'entreprise détaillant avec une franchise déroutante les circuits de corruption, les « frais » à prévoir à chaque niveau de l'administration, et les stratégies d'optimisation fiscale passant par des sociétés sœurs à Hong Kong, le tout avec une apparente banalité. Le scandale, amplifié par les images, les arrestations de cadres ministériels et les discours présidentiels sur la moralisation, a achevé d'ancrer une représentation aussi commode qu'efficace : celle d'un « système chinois » qui viendrait, à lui seul, expliquer les dérives de la filière. Or, la récente réautorisation encadrée de l'exploitation du Kévazingo, actée par décret, réactive de vieilles tensions. Ce retour du Kévazingo sur le devant de la scène n'est pas sans heurts. Pour certains, il ravive les soupçons d'arrangements opaques tandis que pour d'autres, il entérine l'incapacité à instaurer une interdiction réellement crédible ([Yabangoye, 2024](#)).

Une focalisation excessive sur un acteur unique tend à occulter la diversité des facteurs en présence et à invisibiliser les responsabilités systémiques portées par les structures de gouvernance. Car si les entreprises chinoises sont bien les plus médiatisées, elles ne sont pas les seules à composer avec un cadre réglementaire fragmenté, un contrôle flou, et des marges d'interprétation parfois plus larges que le texte. Le qualificatif « chinois » sert d'ailleurs souvent de raccourci pour désigner, plus largement, les opérateurs venus d'Asie, ce qui contribue à brouiller la lecture des dynamiques réelles. D'autres acteurs, indiens, malaisiens, libanais, européens et nationaux sont présents, avec des configurations et des pratiques parfois similaires ([Karsenty, 2020](#)). À cela s'ajoutent les coupes sous diamètre, les dépassements de périmètre, les conflits avec les riverains, les transferts opaques de permis autant de pratiques régulièrement dénoncées dans les médias, mais rarement analysées dans leur complexité ([Environmental Investigation Agency, 2019](#)). Car derrière chaque « écart », se dessinent des logiques d'action, des contraintes et des stratégies d'adaptations aux normes imposées.

Le faible ancrage local de nombreuses entreprises asiatiques, la barrière linguistique, la faible création d'emplois nationaux, la méconnaissance des attentes sociales viennent renforcer une image d'extraterritorialité, voire de prédation ([Jansson et al., 2009](#) ; [IUCN Bureau régional en Asie, 2010](#)). Ce tableau mérite d'être nuancé. Toutes les entreprises ne fonctionnent pas sur ce modèle, et certaines ont même investi des ressources considérables dans des démarches de certification ou d'amélioration technique, dans le cadre du programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF). Des évolutions récentes, notamment en Chine, laissent entrevoir une montée en puissance des discours sur la responsabilité environnementale des entreprises à l'international ([Mayers et al., 2023](#)). Des collaborations émergent encore marginales entre [ONG](#), gouvernements africains et institutions chinoises pour promouvoir une

exploitation plus encadrée ([Sun et al., 2014](#)). Au Cameroun, Mvondo en 2020 observe même des pratiques d'optimisation fine des prélèvements, et une meilleure valorisation d'essences secondaires chez certains opérateurs asiatiques ([Assembe-Mvondo, 2020](#)). Cependant, ces dynamiques contrastées se heurtent à des réalités administratives rugueuses : obtenir un simple document peut devenir une épreuve d'endurance, les procédures sont souvent floues, et la corruption structurelle réduit à néant les efforts vertueux ([Mayers, 2015](#)).

2.5. ÉCOUTER POUR MIEUX AGIR : LA STRATÉGIE DE LA [GIZ](#) ET DE L'[ATIBT](#)

Dans ce contexte, la question n'est peut-être pas tant de savoir *qui* respecte ou non les règles, mais plutôt *dans quelles conditions* ces règles sont applicables ou non. L'enjeu est alors de sortir d'une lecture culturaliste ou stigmatisante pour examiner ce qui, dans les interactions concrètes entre opérateurs, administration et société civile, rend certaines pratiques possibles, d'autres, inopérantes, et d'autres, encore tolérées par défaut. La [GIZ](#) et l'[ATIBT](#), présentées ci-dessous, ont ainsi choisi une autre voie : celle de l'écoute et de la compréhension. Plutôt que de condamner ou de prescrire un modèle à appliquer sans nuance, il s'agit ici de prendre le temps d'identifier les freins, les malentendus et les logiques propres à ces opérateurs, dans l'optique de mieux les accompagner.

La [GIZ](#), agence allemande de coopération internationale, pilote aujourd'hui la mise en place du projet [TTT](#) (Tropical Timber Trade Facility), prévu pour démarrer en avril 2025, avec un budget de 12 millions d'euros. L'objectif du projet est d'encourager un commerce du bois tropical plus légal et plus durable entre l'Afrique centrale et la Chine. Il ne s'agit pas de multiplier les sanctions ni en brandir des injonctions morales, mais en misant sur le dialogue, la transparence et des incitations concrètes. Le projet s'articule autour de quatre volets : faciliter les échanges entre autorités africaines et entreprises chinoises, renforcer les systèmes de traçabilité, améliorer l'accès aux marchés pour les produits légaux, et accompagner les opérateurs dans cette transition.

Aux côtés de la [GIZ](#), l'[ATIBT](#) (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux), forte d'une longue expérience sur le terrain, promeut une gestion forestière durable, appuyée à la fois sur des outils techniques comme l'aménagement forestier et sur des standards internationaux comme les certifications forestières. En défendant ce modèle, l'[ATIBT](#) ne cherche pas à en faire une norme rigide imposée à tous, mais à créer les conditions pour qu'il puisse, progressivement, être compris, accepté et surtout mis en œuvre. Cela demande du temps, des outils adaptés, mais surtout un réel accompagnement.

Pour analyser les dynamiques de la gestion durable au sein des entreprises asiatiques opérant au Gabon, il convient de distinguer trois étapes cruciales : la **compréhension** des principes, qui renvoie à la connaissance et à la reconnaissance des normes nationales et des standards de certification ; l'**interprétation**, qui consiste à traduire ces principes en règles d'action adaptées au contexte spécifique de chaque entreprise ; et enfin, l'**implémentation**, c'est-à-dire la mise en œuvre concrète de ces règles sur le terrain. Cette distinction est essentielle, car une bonne compréhension ne garantit pas nécessairement une mise en œuvre efficace, notamment en raison des difficultés d'interprétation.

L'objectif de cette étude exploratoire est ainsi de dépasser un constat simpliste « les entreprises asiatiques ne respectent pas les règles » pour ainsi ouvrir un espace de dialogue plus nuancé, capable de saisir la diversité des profils, des contraintes et des représentations en jeu. Il s'agit d'une approche pragmatique, mais pas dépolitisée, car au fond, l'objectif reste bien de renforcer la place de la gestion durable, tout en tenant compte de la complexité des réalités et des stratégies des acteurs.

À partir de ce cadre, la **problématique finale** de ce travail se formule ainsi :

Comment les entreprises asiatiques comprennent, interprètent et implémentent-elles les principes de gestion durable dans le contexte forestier gabonais ?

Pour répondre à cette question centrale, l'analyse se structure autour de cinq axes complémentaires, chacun correspondant à une étape clé du processus d'intégration de la gestion durable par les entreprises asiatiques au Gabon :

- **Compréhension des normes forestières (4.1)** : Comment les normes forestières en vigueur sont-elles comprises, traduites ou adaptées par les entreprises asiatiques au Gabon ?
- **Acquisition et implantation d'une [CFAD](#) (4.2)** : Pourquoi et comment ces entreprises acquièrent-elles des concessions forestières au Gabon ?
- **Mise en œuvre de l'aménagement forestier (4.3)** : Comment les pratiques d'aménagement forestier sont-elles implémentées sur le terrain, et quelles contraintes technique, logistique, structurelle en affectent l'application ?
- **Dynamiques d'engagement dans la certification** : Quels facteurs (motivations, réticences et obstacles) favorisent ou entravent l'obtention et la pérennisation de la certification forestière par les entreprises au Gabon ?
- **Les acteurs faces aux prescriptions et aux pratiques** : Comment l'analyse des acteurs et de leurs interactions révèle-t-elle les rapports de pouvoir et les intérêts divergents structurant la gouvernance forestière gabonaise ?

Ces axes permettront d'éclairer les dynamiques complexes à l'œuvre et d'identifier des leviers d'action adaptés au contexte spécifique gabonais.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. DÉMARCHE

Analyser les pratiques des concessionnaires forestiers asiatiques au Gabon se fait dans un contexte à la fois sensible et opaque. Les acteurs sont très méfiants : conscients de la médiatisation du secteur et des vidéos qui circulent sur certaines pratiques. Ils calibrent leurs réponses, politisent leurs discours et ne dévoilent que ce qu'ils jugent acceptable. L'accès aux entreprises est loin d'être évident : beaucoup n'ont pas de devanture identifiable, leurs bureaux sont souvent dissimulés, et il faut connaître les bonnes personnes pour franchir la porte. Cette réalité rend le terrain à la fois fascinant et complexe, et a conduit à adopter une démarche exploratoire, qualitative et inductive.

Ce choix n'est pas purement pragmatique. Il répond à la faiblesse de travaux de terrain réalisés par des professionnels du secteur et à la prédominance de récits externes, rapports d'[ONG](#), discours d'experts, thèses rarement diffusées, qui peinent à saisir la subtilité et la complexité des pratiques quotidiennes. Adopter une posture exploratoire revient à faire le pari du terrain pour construire progressivement la problématique, comme le défend Musselin ([Musselin, 2005](#)). Il s'agit de comprendre les acteurs dans leur langage, leurs gestes et leurs routines, au-delà de la façade qu'ils peuvent présenter.

La démarche repose sur l'écoute attentive et la patience, indispensables pour établir un contact et accéder à l'information dans un environnement où la défiance est la norme ([Musselin, 2005](#)). Le raisonnement inductif implique que les données fassent émerger progressivement les questions pertinentes, plutôt que d'imposer des hypothèses préconçues. Comme le souligne Olivier de Sardan, la problématique initiale sert d'ancrage pour éviter une simple accumulation de données, tout en restant provisoire et susceptible d'évoluer au fil de l'enquête ([Olivier de Sardan, 2008](#)).

L'approche est également comparative et itérative : chaque rencontre, chaque observation nourrissent et ajustent progressivement les angles d'approche, les hypothèses et la problématique elle-même. L'objectif n'est pas de juger, mais de comprendre **les logiques d'action, les contraintes, les stratégies d'adaptation et les rapports de pouvoir** qui s'exercent sur et dans le terrain. Cette immersion, en tension entre méfiance des acteurs et accès limité aux informations, permet de rendre compte de la complexité du secteur forestier gabonais et de la manière dont les entreprises asiatiques y évoluent, souvent à l'abri des regards.

3.2. CADRE THÉORIQUE

Dans un contexte où les pratiques des concessionnaires asiatiques au Gabon sont souvent perçues à travers le prisme de la suspicion ou encore de la controverse, l'ambition de ce travail est de déplacer la focale. Il ne s'agit pas ici de dresser le procès des illégalités, mais de comprendre comment les règles, loin d'être simplement transgressées ou respectées, sont mises en action. En mobilisant la sociologie de l'action organisée, ce cadre théorique s'éloigne ainsi de toute vision normative ou gestionnaire de l'aménagement forestier pour aborder celui-ci comme un espace d'interactions, de stratégies et de négociations entre acteurs ([Musselin, 2005](#)).

Le **premier postulat** repose sur une approche pragmatique des normes, ce que font les acteurs des règles importe davantage que la conformité abstraite à ces dernières. L'aménagement et la certification deviennent des jeux d'acteurs, où chaque entreprise compose avec des ressources, des objectifs et des **contraintes hétérogènes** (techniques, économiques, sociales et politiques) en fonction d'une trajectoire située ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)).

L'équation entre un acteur et une situation d'action donne ainsi naissance à une **logique d'action** singulière ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Celle-ci est façonnée à la fois par l'histoire sociale de l'acteur, ses pulsions, ses rationalités, mais aussi par le contexte sociohistorique dans lesquels elle s'inscrit ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Cette lecture trouve un écho dans l'étude combinée du **contexte historique, institutionnel, économique et politique** nécessaire dans le contexte mouvant du Gabon, mais aussi **l'étude des pratiques** observées au siège, en concession, à l'administration révélant ainsi des **tensions spécifiques** entre les lectures imposées par les textes et les pratiques ajustées sur le terrain.

Le **second postulat**, relatif à la rationalité limitée, issue de Herbert Simon, rappelle que ces stratégies ne relèvent pas d'une parfaite maîtrise du cadre règlementaire, mais de **stratégies d'adaptation** face à un **contexte incertain** entre **contraintes locales, marchés, image, capacité technique** ([Chanut et al., 2011](#) ; [Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Loin de rejeter l'aménagement ou la certification à priori, certains concessionnaires peuvent ainsi être limité « par leurs compétences, leurs habitudes et leurs réflexes qui n'appartiennent plus au domaine du conscient » ainsi que par « l'étendue de leur connaissance » de Herbert Simon (1947) ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Leurs stratégies **d'adaptation** sont ainsi développées selon leur perception de la situation ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Ces logiques, parfois peu visibles, éclairent ainsi la manière dont les pratiques d'aménagement forestier au Gabon s'écartent du cadre prescrit, non par rejet, mais du fait de représentations, de compétences et d'expériences situées, rendant ainsi ce postulat central pour comprendre les écarts observés entre normes et pratiques.

Enfin, le **troisième postulat** s'axe sur les interactions comme **scènes de pouvoir et de négociation**. Les **interactions** entre les acteurs ne relèvent pas de simples rapports de conformité, mais de jeux stratégiques où chacun tente de défendre ses marges de manœuvre ou encore de négocier les règles du jeu. Comme le souligne Guyot et Vandewattyne, « ce n'est pas la règle qui produit l'ordre, mais bien l'équilibre instable des stratégies d'acteurs en contexte » ([Guyot et Vandewattyne, 2008](#)). Ce postulat permet ainsi d'aborder l'aménagement forestier et la certification au Gabon comme un champ de négociation permanent, où les règles se construisent au fil des rapports de force, plutôt que comme un simple processus d'application descendante des normes.

Ces **trois postulats** seront ainsi repris comme « **fil rouge** », permettant ainsi « de structurer la collecte des témoignages en orientant les entretiens sur les perceptions des acteurs de leur situation, leurs comportements, leurs pratiques, leurs contraintes, leurs ressources, leurs raisons d'agir, leurs relations... » ([Musselin, 2005](#)).

3.3. OBJET D'ÉTUDE

Choisir d'analyser les pratiques des concessions forestières asiatiques au Gabon, c'est un peu comme régler l'angle d'une caméra : le cadrage conditionne ce que l'on donne à voir. En entrant par **la gestion durable à travers les discours et pratiques liés à l'aménagement forestier et à la certification**, l'objectif est d'observer les logiques d'action, les contraintes ainsi que les stratégies d'adaptation dans la mise en œuvre concrète de ces deux outils. Cela suppose de jouer en permanence sur les focales : **à l'échelle nationale**, il s'agit de comprendre l'architecture des instruments et les relations entre administrations, bailleurs, bureaux d'étude, syndicats ou bureaux d'audits ; **au niveau local**, de saisir comment les acteurs de terrain, chefs de site, cellules d'aménagement et travailleurs traduisent ou infléchissent ces prescriptions.

Le tableau suivant propose un récapitulatif des acteurs rencontrés, qu'ils soient en poste à Libreville, dans les concessions, ou basés à l'étranger (*Tableau 1*). Il permet de visualiser les rôles, les échelles d'action, mais aussi les moyens d'accès à la parole (en présentiel ou en distanciel). Un tableau détaillé est fourni en annexe pour la version destinée aux jurys. Il sera supprimé dans la version anonymisée pour garantir la confidentialité (*Annexe 2*).

Tableau 1 : Typologie des acteurs interrogés selon leur fonction et leur mode d'entretien.

Typologie fonctionnelle des acteurs	Nombre d'acteurs
Administration centrale (en présentiel)	3
Administration locale : cantonnement (en présentiel)	1
Bailleur de fonds européen (en distanciel)	1
Bureaux d'études (en présentiel)	6
Organisme de recherche (en distanciel)	6
Une Entreprise certifiée durabilité asiatique (1 jour de visite)	8
Chef de site, Responsable certification, responsable Aménagement, Cartographe, Responsable Traçabilité, Responsable social externe, responsable Monitoring, responsable RH	
Une entreprise certifiée légalité (4 jours visite)	9
Responsable certification et aménagement, responsable monitoring, responsable pépinière, responsable traçabilité (logistique) (x2), Responsable social externe, Assistante Hygiène Sécurité Environnement, Assistante RH, Infirmière	
Une entreprise certifiée légalité au Congo (en distanciel)	1
Une entreprise en voie de certification (3 jours visite)	4
Responsable certification, responsable traçabilité (X2), Responsable social externe	
Entreprise certifiée durabilité européenne (en distanciel)	1
ONG (en présentiel)	1
Syndicat professionnel (en présentiel)	2
Organisme de certification (en présentiel)	2
Bureau d'Audit (en distanciel)	1
Auditeur (un en présentiel et un en distanciel)	2
TOTAL	48

Le tableau met ainsi en lumière les acteurs, leurs rôles et les modalités d'accès à la parole selon les différentes échelles d'action. La **cartographie** ci-dessus permet de situer les concessions étudiées et de visualiser leur position dans l'espace forestier gabonais (*Figure 3*). Pour des raisons d'anonymat évident, il s'agit uniquement de leur position relative. Elle met cependant en évidence leur éloignement ou leur proximité vis-à-vis des **centres administratifs ainsi que les moyens de transport**, des facteurs qui influent directement sur les contraintes et les formes d'encadrement et marges de manœuvre perçues par les acteurs.

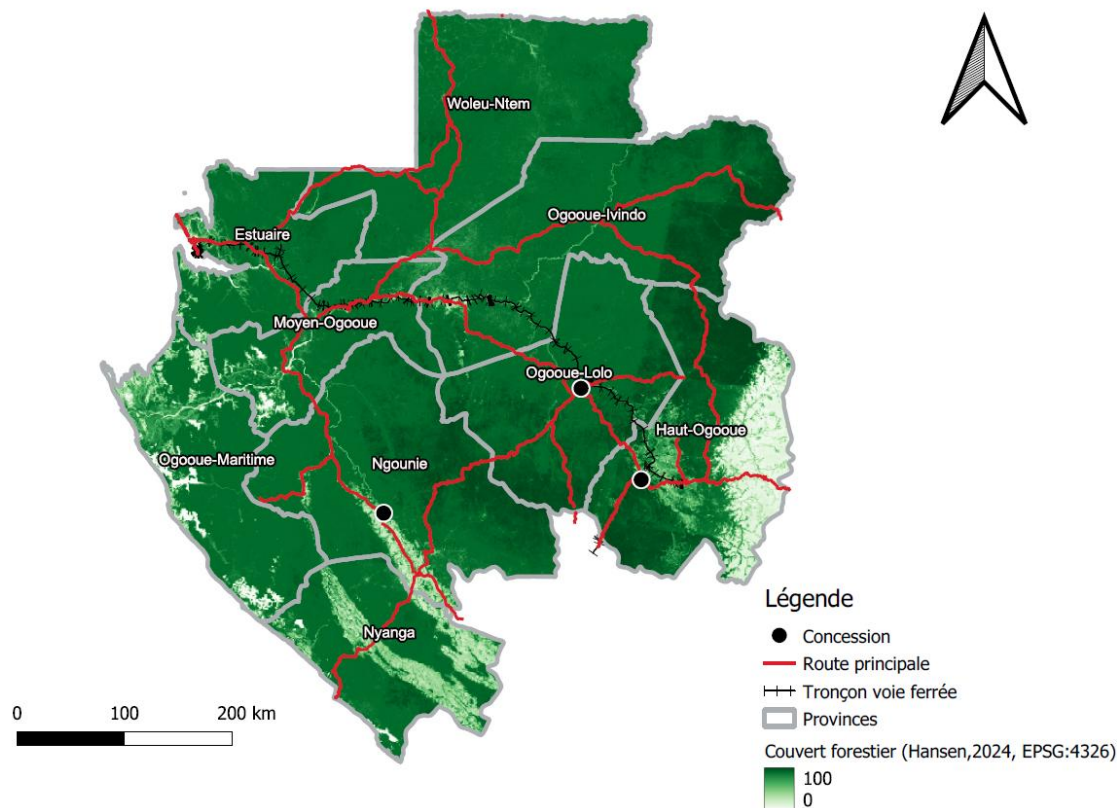


Figure 3 : Cartographie du Gabon avec la position relative des trois concessions étudiées, avec le couvert forestier à 30 m de résolution selon Hansen et les principaux axes de communication, projetée en EPSG:4326 ([DATA/WAX, 2023](#) ; [Hansen, 2024](#))(Annexe 3).

L'étude repose ainsi sur **une enquête sur place d'un mois menée dans trois concessions asiatiques** : l'une certifiée durable, l'une certifiée légale et la dernière en voie à la certification. Cette entrée comparative permet de faire émerger différents régimes d'appropriation des normes, sans prétendre à une typologie figée. Le choix de ces entreprises a été déterminé par leur accessibilité, dans un contexte marqué par une forte méfiance de la part de plusieurs opérateurs, vis-à-vis des enquêtes extérieures. Cette méfiance, nourrie par des précédents où des [ONG](#) ont diffusé des échanges à l'insu des personnes concernées, a restreint les possibilités d'accès. Dans ce cadre contraint et en raison du temps imparti, la sélection s'est faite selon une logique d'opportunité : les prises de contact ont été facilitées par des structures intermédiaires ([ATIBT](#), [PPECF](#), bureaux d'étude partenaires) déjà en relation avec certaines concessions. Bien qu'elles ne soient pas toutes certifiées, les entreprises enquêtées sont déjà en voie d'engagement dans cette direction, ne s'y opposant pas frontalement.

3.4. DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE

3.4.1.1 Analyse bibliographique : interroger, croiser, positionner

Sur la base de la problématique, l'analyse bibliographique a été orientée, puis ajustée au fil du peaufinage de la question de recherche. Elle a permis de structurer un questionnement critique, en croisant les registres de sources (rapports, thèses, articles, lecture de presse), dans une logique réflexive **plus que de compilation documentaire**.

L'ensemble des lectures a été traité à l'aide de Zotero, en combinant un surlignement raisonné et l'usage de marqueurs thématiques facilitant le repérage transversal ([Macless, 2024](#)). Ce travail a été complété par un tableau EXCEL de suivi bibliographique, structuré selon plusieurs variables : thématique, auteur, type de source, année, zone géographique, résumé, commentaire analytique. À partir de ce suivi, les références ont été progressivement regroupées selon des catégories, d'abord selon **le contexte, la méthodologie et les 10 principes de la certification ForestStewardshipCouncil (FSC)**.

Par ailleurs, pour chaque thématique, des acteurs cibles ainsi que des sources écrites potentielles à obtenir ont été identifiés. Par exemple, pour le principe du FSC sur la gestion des opérations forestières, il s'agissait d'interroger les concessionnaires, l'administration, les aménagistes des bureaux d'étude ou encore des [ONG](#) locales en priorité, et d'obtenir ou visualiser le plan d'aménagement forestier, un plan annuel d'opération, les cartes ainsi qu'un contrat de clauses contractuelles.

À la suite de l'affinage de la problématique, les éléments pour les 10 principes ont été regroupés par quatre grandes dimensions ([Annexe 6](#)) :

- **Cadre normatif**, notamment à partir de bases de données spécialisées (FAOLEX, ClientEarth, LegiGabon) (4.1) ;
- **Implantation des concessionnaires** (articles, thèses antérieures) permettant de situer les acteurs et leurs marges d'action (4.2) ;
- **Aménagement forestier**, en croisant le décret relatif aux normes d'aménagement, les guides pratiques et les publications scientifiques récentes (4.3), ainsi que le Code du travail (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ; scindées en 3 sous-parties : **Production [PAF](#)** (4.3.1) ; **Organisation Cellule d'Aménagement** (4.3.2) et **Mise en œuvre Aménagement** (4.3.3).
- **Certification**, à partir des textes normatifs et d'analyses comparatives (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) scindée en 3 sous-parties : **Engagement Certification** (4.4.1) ; **Démarche Audit** (4.4.2) ; **Exigences sociales et environnementales** (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Finalement, l'usage combiné de **Zotero**, des tableaux de suivi et de catégories dynamiques a ainsi favorisé une lecture active, orientée selon la définition de la problématique ([Macless, 2024](#)). Par ailleurs, des entretiens exploratoires avec un auditeur ainsi que cinq chercheurs menés en parallèle de cette phase bibliographique ont permis de confronter les cadres théoriques aux réalités locales, de repérer les acteurs clés et d'anticiper certaines stratégies d'adaptation qui seront centrales lors de l'analyse.

3.4.1.2 Production des données entre immersion, échange et interprétation

Le travail de terrain s'est effectué dans un contexte où l'accès aux données était partiellement verrouillé. La première étape, souvent sous-estimée, fut celle de l'accès au terrain, conditionnant l'ensemble des observations et des entretiens. Dans ce cadre, les modalités relationnelles, les outils de contact (formels et informels), et les figures d'interface ont largement orienté le type de données effectivement accessibles (*Annexe 4*). Une fois ces accès obtenus, plusieurs outils qualitatifs ont été mobilisés selon une logique itérative, mêlant sources **écrites, observation, procédés de recension, entretiens semi-directifs et un atelier de restitution** ([Olivier de Sardan, 2008](#)).

Menées sur site et dans les bureaux de différents acteurs, ces **observations** n'ont pas permis de saisir la fabrication du plan d'aménagement en tant que telle. Elle a néanmoins offert un éclairage sur les pratiques qui en découlent ([voir section 4.3](#)). Des visites ont été menées dans chacune des trois concessions. Chaque site a permis d'observer certaines étapes de la chaîne de gestion forestière, inventaire et pistage dans l'une, abattage dans l'autre, et pistage, triage, abattage et débardage dans la dernière, mais en raison de la période écourtée en concession, des difficultés d'accès et des conditions météorologiques, aucune n'a permis de suivre l'ensemble du processus.

L'**immersion** dans la concession certifiée, préparée une semaine à l'avance, a permis de documenter à la fois le travail de bureau à Libreville et plusieurs opérations forestières (consigne de démarrage, pistage/triage, planification et construction de routes, cartographie, visite de villages bénéficiaires du [FDL](#)), aux côtés d'un responsable certification ([voir section 4.3](#)). Dans la concession certifiée « légalité », également préparée une semaine à l'avance, l'observation a davantage porté sur la vie en camp, le fonctionnement industriel, ainsi qu'une visite en forêt restreinte (consigne et abattage), accompagnée par un responsable monitoring. Enfin, la visite au sein de la concession en cours de certification, organisée seulement deux jours avant, a offert un point d'entrée sur la cartographie, la vie du camp et une observation conjointe des opérations forestières et industrielles, aux côtés d'un responsable certification adjoint et d'un coordinateur.

Ces immersions encadrées ont ainsi parfois donné lieu à des **effets de cadrage**. Loin d'être anecdotiques, ces médiations reconfigurent la nature des observations dans cet espace de communication contrôlé, où ce qui est montré ou dit l'est toujours en fonction d'un rapport d'acceptabilité. Par ailleurs, l'impossibilité d'accéder à d'autres types de concessions européennes dans le temps imparti a limité la portée comparative de l'analyse.

Dans cette perspective, l'enquête de terrain sous forme d'**entretien semi-directif**, qui implique une interaction verbale sollicitée par l'enquêteur auprès d'un enquêté, a ainsi été choisi pour se saisir de la singularité de l'expérience des enquêtés ou encore rendre compte du « point de vue de l'acteur » ([Olivier de Sardan, 2008](#) ; [Pin, 2023](#)). Outil central de l'enquête, l'**entretien** a ainsi été envisagé non comme une procédure figée, mais comme un cadre évolutif, construit en lien avec l'analyse bibliographique, les premières observations ainsi que le profil des interlocuteurs ([Pin, 2023](#)). Par ailleurs, il n'est pas question de poser les questions qu'on se pose, mais plutôt les questions à poser aux enquêtés ([Rondeau et al., 2023](#)). En effet, il est plutôt de nature à inciter à témoigner plutôt qu'à répondre à des questions ciblées. L'art de formuler les questions est ainsi primordial pour obtenir nos réponses. Plus qu'un formulaire, le **guide d'entretien** a ainsi servi de boussole problématique, organisée autour des grandes thématiques de l'analyse bibliographique ajustées à chaque type d'acteur (*Annexe 5*) ([Van Campenhoudt et al., 2017](#)). Une **préparation** différenciée a ainsi été engagée à l'aide notamment de l'étude des profils des futurs interviewés afin de cibler davantage les questions. Dans les cas où l'entretien survenait de manière plus improvisée, l'absence de préparation conjointe a pu produire un effet de

surprise, parfois fécond, parfois limitant. Par ailleurs, en raison de période plus longue en concession, des entretiens ont pu être menés à plusieurs reprises afin d'approfondir certains sujets.

Dans ce cadre, les réflexions d'Olivier de Sardan autour du concept d'« enclichage » trouvent un écho particulier ([Olivier de Sardan, 1995](#)). En effet, l'enquêteur ne s'insère jamais de manière uniforme dans un espace social donné, mais établit des liens différenciés selon les groupes rencontrés, ce qui oriente nécessairement la nature des échanges et la typologie des informations recueillies ([Olivier de Sardan, 2008](#)). Ce biais relationnel se révèle d'autant plus structurant que certains acteurs se sont montrés méfiants, voire inaccessibles (refus d'entretien, indisponibilité, cadrage formel des échanges). À l'inverse, d'autres professionnels rencontrés sur le terrain ont fait preuve d'une grande disponibilité, autorisant une parole plus directe, sans pour autant écarter les logiques de cadrage ou d'autocensure. Comme le souligne Gélinas Proulx et Dionne, tout entretien s'inscrit dans une configuration singulière, où « l'intervieweur influence l'interviewer », ne serait-ce que par son positionnement, son origine perçue ou les attentes projetées autour du dispositif d'enquête ([Gélinas Proulx et Dionne, 2010](#)).

Enfin, un élément méthodologiquement sensible tient à **l'impossibilité d'enregistrer** la majorité des entretiens. Cette contrainte, issue à la fois de la méfiance des interlocuteurs, a conduit à privilégier la prise de notes manuelle, assortie d'un retour à chaud dans le carnet de terrain. Cela a nécessairement induit une forme de « perte » des données, la mémoire et la reformulation jouant un rôle majeur dans la restitution ([Van Campenhoudt et al., 2017](#)). Ces lacunes n'ont pas été corrigées, mais intégrées comme des éléments à part entière du processus d'interprétation.

Si l'observation et les entretiens permettent de saisir les pratiques in situ et les discours qui les accompagnent, l'analyse **des procédés de recension** apporte un éclairage complémentaire ([Olivier de Sardan, 2008](#)). Les documents internes, plans d'aménagement, fiches de traçabilité, cartes, logiciels de suivi, ont également été abordés non comme des preuves, mais comme des productions stratégiques, révélatrices de cadrages institutionnels, de tensions techniques, et d'aspirations managériales.

L'analyse des plans d'aménagement forestier (PAF), bien que partielle en raison d'un temps d'accès limité et d'un processus d'obtention conditionné à l'accord des entreprises, a permis de mettre en regard deux référentiels clés. **Le canevas officiel du PAF**, repris dans le décret sur les normes d'aménagement, correspond au format prescrit par l'administration pour la rédaction d'un plan d'aménagement forestier définissant les rubriques obligatoires et les informations minimales attendues ([ministère des Eaux et forêts, 2004a](#)). Le **Guide des normes techniques d'aménagement** fournit, quant à lui, des indications plus détaillées sur les pratiques techniques, les standards à respecter sur le terrain et les procédures de suivi écologique et opérationnel ([ministère des Eaux et forêts, 2004b](#)). Certains glissements, omission de rubriques, reformatage de données, interprétations « créatives » des indicateurs, ont ainsi permis d'interroger la fabrique concrète de la durabilité, dans sa version administrative ([voir section 4.3.1](#)). La cartographie et les systèmes de traçabilité ont également été mobilisés à des fins comparatives.

Un autre outil a été mobilisé en aval des observations : **l'organigramme des cellules d'aménagement**. Construit à posteriori de la période de terrain, il est surtout nourri par les observations croisées ainsi qu'à l'aide des entretiens formels et informels avec les personnes concernées. Loin d'un simple outil de gestion des ressources humaines, l'organigramme s'est révélé être un support analytique précieux, permettant de visualiser la structuration (ou la fragmentation) des responsabilités au sein des dispositifs d'aménagement ([voir section 4.3.2](#)). Il ne s'agissait pas de dresser une cartographie figée des postes, mais d'interroger ce que l'organigramme donne à voir et à ne pas voir. Il s'agit, en ce sens, comme un miroir, parfois déformant des structures de gouvernance internes. Il révèle autant qu'il masque, et invite à interroger les logiques de coordination ou d'autorité.

Organisé en fin de mission sur le terrain, **l'atelier de restitution** ne consistait pas en un simple retour des résultats, mais constituait un moment de mise à l'épreuve de l'analyse en cours. Il a permis de confronter les hypothèses provisoires aux réactions des participants, d'enrichir certaines pistes, ou d'en questionner d'autres. L'atelier fut également une séquence d'observation à part entière : les prises de parole, les silences, les tensions ou les malentendus ont révélé les dynamiques de circulation de la parole.

Malgré l'absence de l'administration forestière et une participation limitée des entreprises asiatiques, pourtant au cœur du terrain d'étude, l'atelier a permis de réactiver certains entretiens, de préciser certaines interprétations, et d'ouvrir de nouvelles pistes, notamment la réalisation d'entretien avec des concessionnaires européens. Il s'inscrit ainsi dans une démarche itérative, où la production de données se prolonge au-delà du terrain, dans les formes parfois imprévisibles de la restitution.

3.4.1.3 Traitement des données

Le traitement des données issues du terrain s'est inscrit dans une démarche volontairement hybride, à la croisée d'une approche qualitative classique et d'explorations quantitatives. Loin de toute recherche d'exhaustivité, l'analyse s'est ainsi construite au rythme du matériau, dans un va-et-vient constant entre lectures, problématiques et reformulations successives.

Tout a commencé par un travail patient de relecture et de surlignage, une forme d'immersion lente dans les prises de notes. Ce **dépouillement manuel** a permis de dégager progressivement des fragments saillants. De ces fragments, il est née une grille de lecture évolutive, bricolée au fil de l'enquête, articulante thématiques, types fonctionnels de l'acteur, acteur précis, numéro de page et verbatims ([Olivier de Sardan, 2008](#)). Par ailleurs, les thématiques correspondantes à celle de l'analyse bibliographique ont été de nouveau scindées pour l'aménagement et la certification en trois sous-thématiques distinctes. Ce tableau est rapidement devenu une interface centrale d'analyse, à mi-chemin entre carnet de terrain augmenté et base de données réflexive ([Annexe 7](#)).

Cette première structuration a ouvert la voie à un **travail de triangulation systématique**, où chaque enjeu identifié dans un discours a été confronté aux autres discours ainsi qu'à d'autres matériaux, sources écrites, procédé de recension. Il s'agit ainsi de rechercher des discours contrastés et d'identifier les groupes stratégiques, agrégation d'individus qui font face à un problème avec la même attitude ([Olivier de Sardan, 2008](#)). Cette logique de va-et-vient rappelle que les outils utilisés ne précèdent pas l'analyse, mais **émergent dans le frottement entre problématisation et matériau empirique**. Ce travail a nécessité une codification, de décider ce qui compte comme une occurrence ou encore ce qu'on regroupe ou pas ([Annexe 7](#)).

Sans prétendre à une quelconque représentativité, une analyse quantitative complémentaire a été conduite à l'aide du logiciel R, dans une logique exploratoire ([Oliveira Fernandes et al., 2020](#)). L'objectif n'était pas de faire parler des chiffres à tout prix, mais d'ouvrir un regard différent sur les tendances à l'œuvre dans les discours recueillis. Deux outils issus des statistiques exploratoires ont été mobilisés.

D'abord, une **Analyse des Correspondances (AC)** croisant les types d'acteurs rencontrés avec les grandes thématiques abordées a été menée ([Annexe 8](#)). Concrètement, cette analyse a permis de repérer les tendances, c'est à dire, d'identifier les types d'acteurs insistant sur certains sujets alors que d'autres les abordent à peine. Ce n'est pas une vérité absolue. Bien que le corpus soit déséquilibré, il a fait **ressortir des différences d'attention ou d'intérêt selon les profils**, voire d'identifier des non-dits dans les discours ([voir section 4.5](#)).

Le second outil, une **visualisation en réseau**, cherche à représenter autrement les liens entre acteurs. Ici, si deux acteurs sont reliés alors **ils ont parlé du même enjeu** ([Annexe 9](#)). Cela donne une image des acteurs « connectés » par leurs préoccupations. Ceux qui partagent

plusieurs sujets se retrouvent au centre, ceux qui sont plus isolés en marge. Certains groupes apparaissent fortement interconnectés (souvent autour d'enjeux techniques partagés), d'autres restent isolés, en périphérie du réseau, n'ayant abordé que des sujets peu discutés ailleurs ou pas discutés du tout ([voir section 4.5](#)).

Ces représentations graphiques ont matérialisé certains déséquilibres déjà pressentis à l'écoute. Mais il serait malhonnête de ne pas mentionner les biais qui traversent cette tentative d'objectivation. Le corpus est partiel, fragmentaire. Certaines catégories d'acteurs (administration, entreprises asiatiques) sont largement sous-représentées, tandis que d'autres prennent toute la place, faute d'alternative, ou parce qu'elles parlent plus. À cela s'ajoutent les **trajectoires hybrides** de certains interlocuteurs, difficilement classables : une même personne peut être à la fois représentant d'un syndicat et concessionnaire, auditeur et représentant d'un bailleur. Ces « doubles casquettes » rendent les assignations identitaires plus floues qu'un jeu de données ne veut bien l'admettre. Par ailleurs, il y a aussi de nombreuses évolutions de casquette en une carrière d'où l'importance de la question de la trajectoire personnelle dans les guides d'entretiens.

Il aurait été possible, en théorie, de pousser l'analyse plus loin en examinant précisément **qui parle de qui** c'est-à-dire en cartographiant les références croisées entre acteurs. Ce travail aurait permis de mieux comprendre les dynamiques relationnelles et les réseaux d'influence au sein du terrain. Cependant, la mise en œuvre d'un tel codage se révèle rapidement chronophage en nécessitant de repérer et d'annoter chaque mention explicite d'un acteur par un autre. Par ailleurs, au-delà du simple « qui parle de qui », il aurait fallu analyser le sens de ces interactions positif, négatif ou neutre pour en tirer une vraie valeur analytique. Or, dans un contexte marqué par la méfiance et la prudence des interlocuteurs, cette approche aurait pu s'avérer fragile, voire très sensible. Mieux vaut donc s'intéresser aux thématiques qui émergent peu, celles qui restent dans l'ombre ou qui cristallisent les vraies difficultés.

Finalement, comme le rappelle Olivier de Sardan, « toute enquête qualitative est traversée par une subjectivité structurante » ([Olivier de Sardan, 2008](#)). Il ne s'agit pas de la masquer derrière des outils, mais d'en faire un levier d'analyse. Ces visualisations ne valent donc **ni comme preuve, ni comme démonstration**, mais comme **mises à plat**, provisoires, partielles, et surtout utiles pour questionner ce qui, sans elles, serait peut-être resté dans l'angle mort.

4. RÉSULTATS & DISCUSSION

4.1. COMPRÉHENSION DES NORMES FORESTIÈRES

Le droit forestier gabonais de 2001 s'inscrit dans une logique juridique classique, d'une construction normative en étages, où chaque niveau vient préciser, compléter ou opérationnaliser le précédent. Au sommet, la loi établit les principes fondamentaux, notamment la gestion durable, l'aménagement forestier ainsi que le contrôle étatique. Elle est ensuite déclinée en cascade par des décrets, qui organisent l'application concrète telle que les normes d'aménagements, puis par des arrêtés, qui règlent des détails techniques du quotidien du forestier. Il en résulte un système juridique, qui tout en étant structuré, demande une lecture attentive et croisée pour en saisir la portée concrète.

4.1.1. UNE LÉGISLATION EN CONSTANTE CONSTRUCTION

Au fil des décennies, le cadre juridique gabonais s'est étoffé, traduisant une volonté politique d'adapter les instruments législatifs aux nouveaux enjeux à la fois nationaux et internationaux. Cette évolution s'incarne dans des textes structurants, tel que l'interdiction d'exportation des grumes instaurée en 2010.

Malgré cette dynamique de densification du cadre normatif, plusieurs éléments témoignent d'une **mise en œuvre incomplète des prescriptions légales**.

Tout d'abord, le cas des Concessions forestières sous Aménagement durable ([CFAD](#)) en est un exemple. Bien que l'article 106 du Code forestier prévoie l'attribution de ces concessions par décret du Premier ministre, aucun décret d'attribution n'a été pris à ce jour ([République gabonaise, 2001](#)). En pratique, la validation du plan d'aménagement tient lieu de preuve d'attribution définitive, établissant une norme de fait qui contourne la norme de droit. Ce glissement pose un problème lors des audits de certification, qui requièrent des pièces justificatives précises. Cette souplesse permettant de faire vivre la filière fragilise cependant la cohérence de l'ensemble juridique⁵.

Par ailleurs, le cas du Kévazingo met également en lumière l'instabilité réglementaire en raison du manque de stabilité décisionnel ([Karsenty, 2020](#)). Successivement exploité ([Décret n° 0350, 2016](#)), interdit ([Décret n° 00099, 2018](#)), évacué ([Circulaire n° 11 852 020](#)), puis à nouveau autorisé à l'exploitation ([Décret n° 0409, 2024](#)), ce bois précieux est devenu le symbole d'un droit qui oscille au gré des exigences nationales et les pressions liées au marché asiatique, oscillant entre bois sacré et bois exploitable⁶. Cette oscillation nuit à la lisibilité du droit, complique la tâche des opérateurs et des contrôleurs, et peut alimenter les scandales. Pourtant, le décret n° 0409 de 2024 autorise à nouveau son exploitation sous conditions strictes. Pour l'exportation de Kévazingo, inscrit à l'Annexe II de la [CITES](#), il est nécessaire d'obtenir d'abord un avis de commerce non préjudiciable ([ACNP](#)), puis de solliciter un permis d'exportation

Enfin, la valeur juridique des guides d'application, tant en matière d'aménagement forestier que dans le cadre du cahier des charges contractuelles, demeure incertaine. Bien qu'ils se soient imposés et apportent des éléments utiles pour interpréter le Code forestier, leur reconnaissance officielle reste limitée. En effet, même si les décrets y font référence, comme l'ont souligné certains participants lors de l'atelier de restitution, ClientEarth rappelle que ces guides ne

⁵ Entretien avec un responsable de bureau d'étude, le 17/05/2025

⁶ Entretien avec un responsable d'un syndicat professionnel, le 17/05/2025

peuvent être juridiquement contraignants que s'ils sont promulgués par arrêté ([Sossoukpe et Sartoretto, 2014](#)).

Cependant, plusieurs acteurs, tant dans l'administration que les bureaux d'études français et gabonais s'accordent à dire que

« *La loi est bien faite* » (Représentant de l'administration centrale, mai 2025)

et jusqu'à dire que

« *80 % des exigences de certification [...] sont déjà intitulées dans la loi 1601. Et donc quand le candidat à la certification, qui aura bien suivi son aménagement, il n'aura pas grand-chose à faire pour se voir certifié parce qu'il aura été un bon élève.* » (Responsable d'un bureau d'étude, mai 2025)

Ces constats valorisent ainsi la robustesse du cadre juridique, conçu pour encadrer précisément l'exploitation forestière.

Toutefois, cette appréciation n'est pas unanime. Certains opérateurs asiatiques rendent compte de la difficulté de **s'approprier c'est-à-dire de comprendre et de mettre en œuvre le code forestier gabonais**.

Ce décalage s'explique notamment par **la trajectoire différenciée des opérateurs forestiers** présents sur le territoire gabonais. Les pratiques des opérateurs européens, implantées depuis la fin de la colonisation, ont évolué en parallèle avec les évolutions juridiques ⁷. Par exemple, l'aménagement forestier durable, concept hérité des pratiques françaises, a d'abord été entrepris par ces opérateurs avec l'aide de partenaires techniques et financiers dès la fin des années 1990 ([Samyn et al., 2011](#) ; [Leroy et al., 2013](#)). Ensuite, ce concept s'est fait une place dans le code forestier de 2001. Les opérateurs européens sont ainsi passés d'une activité dite « minière » à une exploitation planifiée et raisonnée ([Cassagne et al., 2004](#)).

À l'inverse, les entreprises asiatiques n'ont pas suivi la même trajectoire. Si certaines, notamment malaisiennes étaient présentes au moment des réformes, elles n'ont pas pris part à leur élaboration. Les Européens, eux, ont participé à la définition des normes qu'ils sont ensuite chargés d'appliquer, alors que les Asiatiques sont restées en marge de ce processus. Comme le souligne un chercheur :

« *L'administration construit ses outils avec l'aide des Européens. Ils coproduisent la loi avec des groupes d'experts. Les Chinois, eux, ne s'intéressent pas aux normes, mais uniquement à la ressource* », (Chercheur en anthropologie, 04/04/2025).

D'autres, comme les entreprises chinoises et indiennes, sont arrivées plus tardivement, dans un cadre réglementaire déjà en place, auquel elles ont dû s'adapter sans en avoir été parties prenantes. Par ailleurs, en Indonésie ou en Malaisie, les dispositifs d'aménagement forestier tels qu'exigés au Gabon n'étaient pas en vigueur à cette époque et diffèrent encore aujourd'hui. Un autre chercheur nuance ainsi la situation :

« *Les entreprises européennes ont été moteurs dans la mise en place des normes, mais elles ont aussi bénéficié d'un soutien politique et financier massif. Les entreprises asiatiques, elles, sont arrivées dans un système déjà formalisé, mais on leur reproche souvent de ne pas jouer selon les mêmes règles.* », (Chercheur en science politique, 27/03/2025).

Ces propos mettent en lumière une double asymétrie : temporelle, dans la mesure où les Asiatiques n'ont pas toujours été présentes lors de l'instauration des normes ; et politique, dans la mesure où elles ne souhaitaient pas être associées à leur élaboration.

⁷ Entretien avec un chercheur en anthropologie, le 04/04/2025

La **barrière linguistique** revient souvent malgré le passage du temps, comme un l'obstacle à la compréhension et à la mise en œuvre du droit forestier gabonais ([Jansson et al., 2009](#) ; [Mayers et al., 2023](#)). Les plans d'aménagement réalisés par des bureaux d'études à capitaux gabonais ou européens sont difficilement accessibles aux équipes non francophones⁸. Les concepts juridiques ainsi que les acronymes ([UFG](#), [UFA](#), [CFAD](#), par exemple) ne sont pas toujours transposables d'une langue à l'autre. Un acteur de système de certification résume la situation ainsi :

« Il y a une barrière entre les Asiatiques et les autorités. Ils ne peuvent rien faire avec les autorités, ils ne peuvent pas leur parler et vice versa. » (Représentant d'un bureau d'étude, 16/05/2025).

Des responsables asiatiques m'ont toutefois expliqué qu'elles avaient appris le français et ont joué le rôle de relais entre les concessionnaires et les autorités⁹. Cela montre que cette barrière peut-être partiellement levée, mais qu'elle reste bien réelle pour beaucoup. Par ailleurs, certains entretiens menés en anglais ont montré que les opérateurs asiatiques manipulaient couramment les acronymes et concepts clés de l'aménagement forestier en français. Cela témoigne d'une forme de compréhension du moins théorique du cadre réglementaire¹⁰.

Par ailleurs, **la structure** même du droit forestier gabonais constitue un défi pour certains. À la croisée du droit, de l'écologie, de l'économie et des usages coutumiers, le Code, d'inspiration civiliste, reste difficile à lire. Un même thème peut mobiliser plusieurs textes, échelonnés sur plusieurs années. Cette complexité, déjà peu accessible aux non-initiés, l'est encore moins pour des entreprises étrangères issues de systèmes juridiques différents (Common Law pour la Malaisie ou un système juridique socialiste pour la Chine) ([Cooney, 2022](#)). Même si aucun acteur interrogé n'a explicitement mentionné cet écart, il n'est probablement pas sans effet sur l'appropriation des règles.

Finalement, toute loi, même rédigée de manière explicite, demeure sujette à interprétation. Il ne suffit pas en effet de lire la loi, il faut comprendre « l'esprit de la loi », c.-à-d. l'intention politique, sociale ou environnementale qui la sous-tend. Dans ce cadre, la traduction constitue un filtre supplémentaire, susceptible d'induire des écarts de compréhension. La barrière de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, complique ainsi les interactions entre les entreprises étrangères et les autorités ou partenaires techniques.

4.1.2. LES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES DE L'APPLICATION DU CODE FORESTIER

Si la complexité freine son appropriation, elle se double d'un autre phénomène tout aussi structurant, le décalage persistant entre les normes écrites et leur **mise en œuvre** sur le terrain ([voir section 4.3.3](#)). Certaines dispositions, pourtant centrales, restent ainsi inappliquées. L'article 110, par exemple, conditionne l'obtention d'une [CFAD](#) au dépôt d'un plan d'aménagement et d'un plan d'industrialisation ([République gabonaise, 2001](#)). Pourtant, dans les faits, des entreprises exploitent sans transformer, et par conséquent ne présente pas de plan d'industrialisation pour obtenir une [CFAD](#). Ce non-respect interroge, d'autant plus que certains acteurs insistent sur l'intérêt de cette double logique.

⁸ Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025

⁹ Entretien avec un responsable traçabilité d'une concession, mai 2025

¹⁰ Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025

Un représentant d'un syndicat souligne ainsi

« *L'idéal, c'est d'avoir la concession et l'usine pour plus de stabilité.* » (Représentant d'un syndicat, mai 2025)

Ce témoignage montre que la transformation n'est donc pas qu'une obligation réglementaire, elle est aussi perçue comme levier économique.

Ensuite, en 2021, Legault et Cochrane dénonçaient qu'uniquement 67 % des concessions disposaient d'un plan d'aménagement forestier au Gabon ([Legault et Cochrane, 2021](#)). Par ailleurs, cette situation n'est pas qu'au Gabon, mais se retrouve aussi dans les pays limitrophes ([Figure 4](#)) ([Houngbedji et al., 2023](#)). Pourtant, les plans d'aménagement, outil phare du code forestier de 2001, ont permis de formaliser un secteur longtemps marqué par l'opacité, de structurer la planification forestière et de créer des espaces de dialogue entre acteurs ([Cassagne et al., 2004](#)).

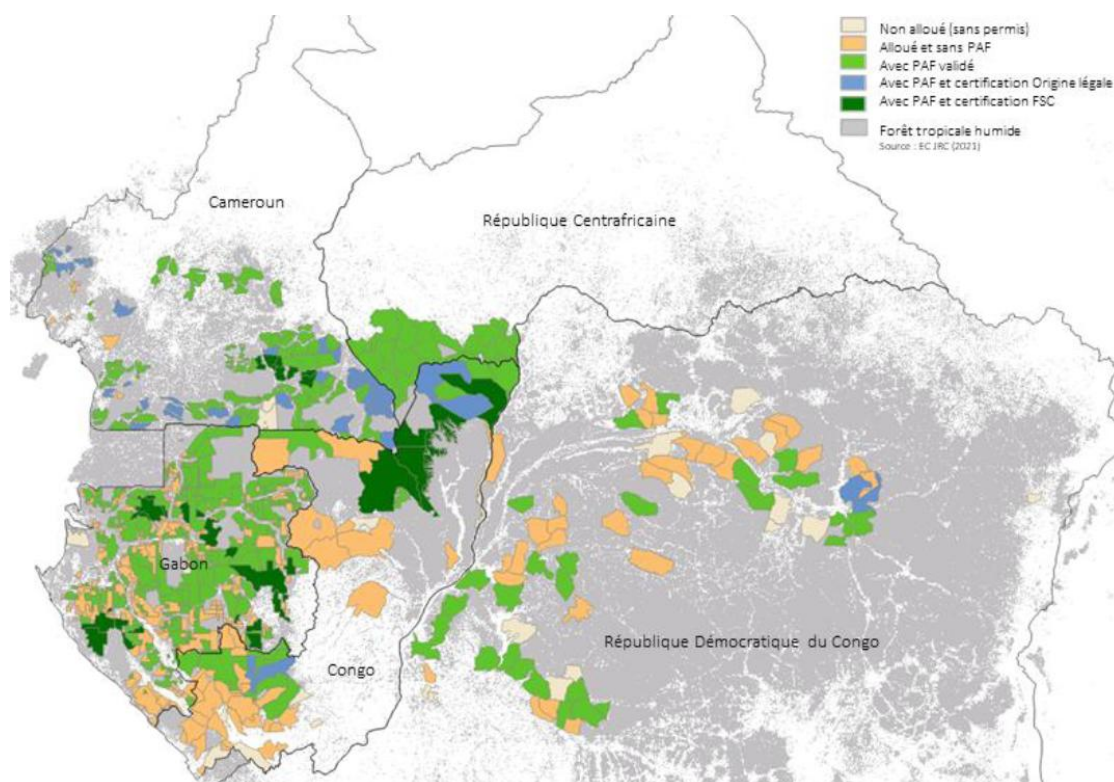


Figure 4 : Représentation cartographique de la situation de l'aménagement et de la certification forestière dans les forêts d'Afrique centrale en 2020 (Source : Atlas des forêts d'Afrique centrale mis à jour par les auteurs provenant des administrations forestières ([Houngbedji et Mertens, 2022](#))).

Ces inapplications des normes s'expliquent par une tolérance administrative. Un chercheur le formule clairement :

« *Ce n'est pas un problème de faire de l'innovation juridique, mais c'est autre chose de les appliquer* » (Chercheur en science politique, 27/03/2025).

Selon ce chercheur, deux stratégies sont souvent à l'œuvre. Premièrement, il a invoqué « Le temps » comme levier d'inaction¹¹. Il s'agit ainsi de différer l'application en bloquant les décrets d'exécution. Certains décrets ne sont effectivement toujours pas publiés, comme celui de la

¹¹ Entretien avec un chercheur, mars 2025

[CFAD](#) tandis que d'autres textes clés, comme l'arrêté sur le Cahier de Charge Contractuelle (CCC) ([Messone, 2014](#)), sont sortis avec plusieurs années de retard. Deuxièmement, il mentionne le fait de différer l'échéance d'entrée en vigueur. Or, l'exemple de l'annonce de la certification, avec entrée en vigueur en 2022, puis 2025 témoigne de cette stratégie.

Ces failles s'inscrivent des stratégies d'évitement. Certaines entreprises sont capables de créer des marges de manœuvre ([Ongolo et Karsenty, 2011](#)). Un chercheur le dit clairement :

« Si vous devez respecter la loi pour rester, respectez-là, mais si vous pouvez enfreindre la loi pour rester, alors ne la respectez pas. Ils n'ont pas d'intérêt à respecter la loi. On en a besoin ou on n'en a pas besoin... » (Traduction) (Chercheur en science politique, 03/05/2025).

Ce verbatim met en évidence une logique d'opportunisme : la loi n'est respectée que si elle est perçue comme incontournable. Ce rapport instrumental à la norme reflète moins une posture déviante qu'une adaptation à un cadre légal instable et qui semble peu contraignant. Il souligne aussi le manque d'incitations réelles à se conformer aux règles dans un contexte où les contrôles sont rares, les sanctions faibles, et les marges de négociation importantes. Plus qu'une simple transgression, cette attitude révèle les limites du système de régulation en place. Un autre chercheur nuance : selon lui, ces entreprises

« (les entreprises) savent qu'elles prennent des risques. La loi au Gabon est très stricte, mais certaines ne la comprennent pas, ou plutôt... elles comprennent, mais ne savent pas comment l'implémenter » (Traduction) (Chercheur en chaîne d'approvisionnement bois, juin 2025).

Il ne s'agirait donc pas seulement d'un manque de volonté, mais aussi de capacité à traduire la norme en actes.

Bien que la loi soit stricte, les concessionnaires savent que les sanctions sont rares, en particulier les peines pénales. Le manque de moyens et l'éloignement des zones forestières limitent l'action de l'administration. De plus, la loi autorise un arrangement transactionnel dans les 15 jours après le procès-verbal. Selon un agent, dans 70 % des cas, l'administration des Eaux et forêts accepte la transaction¹². Or dans le cas contraire, l'administration ne récupère qu'une partie de l'amende si elle se positionne en partie civile, le reste allant au Trésor public. Un acteur d'une [ONG](#) souligne cependant que certaines transactions peuvent paradoxalement être perçues comme plus dissuasives qu'une peine de prison, en raison de leur immédiateté et de leur impact économique fort¹³. Nago et al. observent d'ailleurs que les gouvernements savent ajuster les réformes impopulaires pour en atténuer les effets sans s'exposer aux critiques extérieures ([Nago et Ongolo, 2021](#)).

Face aux difficultés structurelles rencontrées par l'État dans l'application de son cadre législatif, la certification paraît un outil alternatif de régulation, bien qu'aucune loi ne l'impose. Un membre de bureau d'étude qualifie même cette démarche de

« Mécanisme qui permet de faire le gendarme, afin d'amener les gens à respecter leur aménagement conformément aux dispositions de l'ordre. » (Responsable d'un bureau d'étude (20/05/2025).

Un service dédié à l'aménagement et à la certification a ainsi vu le jour. Ce glissement interroge. Une démarche volontaire, sans valeur contraignant sur le plan légal fait pourtant ainsi l'objet d'un portage étatique.

Dans le même esprit, plusieurs initiatives portées par des bailleurs ont misé ou misent encore sur la capacité des pays importateurs à instaurer des barrières, notamment via des systèmes de

¹² Entretien avec l'administration centrale, mai 2025

¹³ Échange téléphonique avec un représentant d'une ONG, août 2025

vérification de la légalité. Le [RBUE](#) (Règlement sur le Bois de l'Union européenne) en 2013 et potentiellement le [RDUE](#) (Règlement sur la Déforestation de l'Union européenne) en 2025 introduisent la notion de « due diligence », qui oblige importateurs et exportateurs, à analyser les risques de provenance illégale du bois, à collecter des preuves documentaires et à mettre en place des procédures de contrôle adaptées ([Belligoli, 2010](#) ; [Amiel, 2024](#)). Cette démarche vise à garantir que le bois commercialisé sur le marché européen respecte les normes de légalité de son pays d'origine. Cependant, cette logique demeure largement absente du cadre de régulation asiatique. Comme le souligne un chercheur :

« Ceci n'existe pas en Chine, car ne demande que les documents, mais pas l'authenticité »
(Chercheur en science politique, le 27/03/2025).

Cette facilité renvoie à un cadre international hétérogène, où certaines puissances, comme la Chine, revendiquent explicitement le principe de non-ingérence dans leur politique de coopération ([Alden et Alves, 2010](#) ; [Dika Elok, 2017](#) ; [Huang et Ren, 2012](#)). Selon ce même chercheur, cela signifie très concrètement que

« Mais est-ce qu'un bois arrivé en Chine peut-il être considéré comme illégal ? La Chine dénonçant le principe de non-ingérence exprime qu'elle n'a pas le droit d'appliquer les lois des autres pays. » (Chercheur en science politique, 27/03/2025).

Dès lors, miser sur les importateurs pour garantir l'application des normes locales apparaît incertain, bien que de nombreux projets, formations et ateliers aient précisément visé à renforcer le contrôle aux frontières.

Cependant, certains signes d'un renforcement du contrôle par l'État existent. Des permis ont ainsi été suspendus ([Arrêté n° 1478/MEFEDD, 2010](#)) pour des raisons de non-application des taxes ou encore de non-respect de l'aménagement. Des outils technologiques ont vu le jour : satellites, logiciels, appuis techniques, par exemple. [L'Agence Gabonaise d'Étude et d'Observations Spatiales \(AGEOS\)](#) a mis en place un outil de suivi en temps quasi réel. Il permet de détecter la déforestation dans les concessions, les excès d'emprise routière, ou les dépassements d'Assiette annuelle de Coupe ([AAC](#))¹⁴. Cependant, l'agence des contentieux de l'administration a mentionné qu'elle utilisait un logiciel interne en complément de cet outil¹⁵. La coordination entre agences reste parfois ainsi laborieuse. Mais ces efforts esquissent des marges de manœuvre réelles, à consolider. Par ailleurs, l'administration a créé depuis 2023 le SNTBG par l'arrêté n° 001/MEFMEPCPAT/CAB-M avec l'aide de l'[EIA](#) et Code4Natur ([EIA, 2023](#) ; [Mouidy, 2025](#)). Il s'agit d'un système de traçabilité ayant pour objectif de faire le lien entre les opérateurs et l'administration. Par ailleurs, il vient ainsi compléter d'autres systèmes de traçabilités développés pour les opérateurs comme GabonTrack, [TRACER-Nkok](#) ou encore WoodTrack.

Finalement, un nouveau code forestier est en cours d'élaboration¹⁶. Des discussions avec différents acteurs ont ainsi lieu. Viendra-t-il tout chambouler ou apportera-t-il de la clarté ?

¹⁴ Atelier organisé par le WWF, le 03/07/2025 à Libreville (Gabon)

¹⁵ Entretien avec un représentant de l'administration, mai 2025

¹⁶ Atelier de restitution, le 13/06/2025

4.2. ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UNE CONCESSION

4.2.1. TRAJECTOIRES D'ARRIVÉES

Dans ce contexte mouvant, les entreprises présentes aujourd'hui sur le terrain ne se ressemblent pas. Elles diffèrent par leur histoire, leur organisation interne, leur rapport à la réglementation ou encore leurs pratiques concrètes. Derrière ce découpage par nationalité, il ne s'agit pas tant de dresser des portraits figés que de repérer des tendances portées par des histoires, des contextes, des opportunités différents.

4.2.1.1 Les entreprises européennes

Longtemps figures dominantes du paysage forestier gabonais, les entreprises européennes ont bâti leur position sur un héritage colonial assumé, voire prolongé ([Pountoungnigni Njuh, 2021](#)). Dès l'indépendance, elles bénéficient d'un accès privilégié aux ressources, inscrit dans la continuité des logiques extractives coloniales : concessions centralisées, contrôle vertical de l'État et relégation des usages locaux à la marge ([Pountoungnigni Njuh, 2021](#)). Dans un contexte de Guerre froide, les accords bilatéraux entre Paris et Libreville assuraient aux sociétés françaises une rente forestière en échange d'une loyauté diplomatique sans faille ([Dika Elokun, 2017](#)).

Les cartes ci-dessus montrent ainsi l'évolution entre 1957 et 1997 de l'expansion des zones concédées, alors largement portée par des opérateurs européens (*Figure 5*). D'abord, centralisé sur la côte pour des facilités de transport, l'exploitation s'est ensuite largement déployée au gré des améliorations de transport comme le souligne un chercheur :

« Sous le mandat de Bongo père, les entreprises françaises étaient les reines ! » (Chercheur en anthropologie, 02/05/2025).

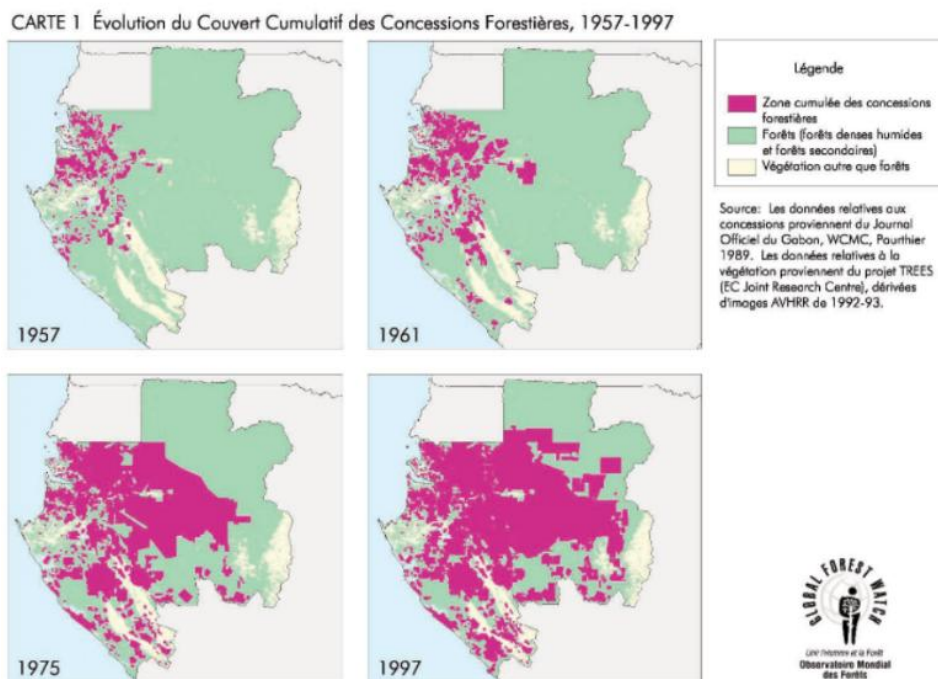


Figure 5 : Évolution du couvert cumulatif des concessions forestières, 1957-1997 (Source : [\(Meka M'Allogho, 2007\)](#))

Mais cette hégémonie va peu à peu se fissurer. Dans les années 1990, au moment où la France amorce son « retrait discret » d'Afrique francophone, certains concessionnaires européens s'investissent paradoxalement dans un changement de paradigme ([Diaby, 2014](#)). Sous l'impulsion d'experts forestiers et avec l'appui de l'AFD, se met en place un système d'aménagement durable, basé sur des inventaires rigoureux, des plans de coupe à long terme et, timidement, l'intégration des communautés locales ([Cassagne et al., 2004](#)). Un tournant législatif s'amorce : la loi 016/01 (2001), puis le décret 689 (2004) institutionnalisent cette approche, dans une tentative de rationalisation durable du secteur ([République gabonaise, 2001](#) ; [ministère des Eaux et forêts, 2004a](#)).

Mais cette parenthèse technique n'enraye pas la recomposition du secteur. La crise économique de 2008 frappe de plein fouet les entreprises européennes, déjà fragilisées. Beaucoup se retrouvent en situation de faillite ou cèdent leurs actifs. Le coup de grâce viendra avec l'interdiction d'exportation des grumes portée par Ali Bongo comme le souligne un chercheur :

« Certains parlent de divorce avec la France. Le fils Ali Bongo réagit en montrant qu'on peut aller voir ailleurs. Il y a par ailleurs une provocation de changer la langue nationale de français à anglais en raison des amitiés avec Lee White. » (Chercheur en anthropologie, 02/05/2025).

Les entreprises européennes qui n'avaient pas investi auparavant dans des unités de transformation se révèlent incapables de le faire rapidement, ce qui conduit plusieurs opérateurs à un retrait stratégique, tandis que celles ayant déjà respecté l'obligation de transformer localement 75 % de leur production sont restées après 2010. D'autres sont simplement dépassées par l'arrivée d'acteurs asiatiques plus flexibles, moins dépendants des normes environnementales et portés par une dynamique d'État-investisseur ([Karsenty, 2018](#)). Par ailleurs, les raisons de ce déclin sont rarement explorées dans la littérature, qui se concentre davantage sur ses conséquences, notamment la montée en puissance des entreprises à capitaux asiatiques, que sur ses causes, pourtant susceptibles de se reproduire.

Si les entreprises européennes ont incontestablement joué un rôle pionnier dans la formalisation d'une gestion durable, leur départ progressif illustre aussi leur difficulté à composer avec les nouvelles règles du jeu. Le [RBUE](#) (2013), censé porter la traçabilité et la légalité, renforce une gouvernance fondée sur les standards, mais dans un contexte où les intérêts se déplacent ailleurs. Plus qu'un simple déplacement géographique, il s'agit d'un repositionnement stratégique, où les Européens perdent peu à peu leur rôle de prescripteurs ([Amiel, 2024](#)). Le paradoxe, finalement, réside dans leur double position : à la fois promoteurs d'un modèle normatif global (aménagement, certification) et acteurs marginalisés dans les dynamiques actuelles d'investissement. Ceux qui ont impulsé les règles ne sont plus ceux qui les jouent. Leur retrait progressif ne signifie pas la fin de leur influence.

4.2.1.2 L'arrivée des Malaisiens

Alors que les opérateurs européens peinent à faire face aux turbulences économiques des années 1990, une nouvelle vague d'acteur entre discrètement en scène : **les entreprises malaisiennes**. Ce mouvement trouve son origine dans la raréfaction progressive des ressources exploitables due à la conversion massive des forêts en plantations de palmiers à huile en Asie du Sud-Est, notamment en Malaisie et en Indonésie voisine, combinée à un durcissement des réglementations environnementales dans la région ([Baidoo et al., 2023](#) ; [Billard, 2012](#)). Elles resteront les seules entreprises asiatiques à investir avant l'an 2000 ([Karsenty, 2020](#)). L'acquisition de permis s'est opérée en grande partie par le transfert d'un permis détenu par une entreprise européenne en difficulté financière.

Ces acteurs asiatiques se distinguent ainsi par des profils techniques plus marqués. Un chercheur souligne ainsi que

« Ce sont des entreprises forestières à cœur » (Chercheur en anthropologie, 02/05/2025).

Ce trait illustre une approche davantage tournée vers l'opérationnel et le retour sur investissement immédiat, avec une lecture différente des cadres socio-environnementaux locaux. Le Gabon, avec ses forêts riches en essences prisées comme l'okoumé (*Aucoumea klaineana* Pierre) et un cadre juridique encore relativement souple à cette époque (hérité du code forestier de 1982), est alors une opportunité de repli stratégique.

Plutôt que de se retirer lors de l'interdiction de l'exportation des grumes en 2010, certains Malaisiens renforcent leur présence en investissant dans des unités de transformations et en élargissant leur portefeuille foncier pour certains¹⁷. Mais cette expansion n'est pas sans limites. Le rachat successif de concessions à des périodes et dans des contextes variés a conduit à un **morcellement foncier** peu optimal, freinant parfois une gestion cohérente à l'échelle de leurs entités. Ce défaut d'intégration territoriale reflète aussi une logique de captation d'opportunités ponctuelles, plutôt qu'un projet industriel intégré et structurant pour le pays.

Contrairement aux entreprises européennes historiquement liées à la métropole, les Malaisiens ne répondent pas à une logique de soutien à leur industrie nationale, mais plutôt à la demande croissante du marché chinois. Dans ce sens, le Gabon devient alors un territoire plateforme stratégique (Billard, 2012).

4.2.1.3 Les groupes chinois

À partir des années 2000, les entreprises chinoises et pas que forestières arrivent en force au Gabon (Wilkes, 2016). Leur arrivée s'inscrit dans la dynamique de la politique chinoise dite de « going out », qui vise à sécuriser les ressources à l'étranger dans un contexte de raréfaction des forêts exploitables en Chine (Baidoo *et al.*, 2023 ; Delcourt, 2011 ; García Herrero *et al.*, 2022). La coopération sino-africaine se renforce avec le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), séduisant les gouvernements africains par son approche sans condition politique (Delcourt, 2011).

L'implantation des entreprises forestières s'est accélérée à la faveur de plusieurs événements clés. La crise de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG) en 1998 a ouvert des brèches dans la gestion étatique du secteur, facilitant l'entrée de nouveaux acteurs¹⁸. Ensuite, l'interdiction d'exporter les grumes à partir de 2010 a induit le transfert de permis d'entreprises ne souhaitant pas s'investir dans la transformation à de nouvelles entreprises¹⁹. Enfin, la politique d'attribution de permis forestiers nationaux, souvent mis entre les mains de Gabonais sans moyens techniques a souvent conduit à une sous-traitance au profit d'entrepreneurs chinois, via des systèmes de préfinancement²⁰.

Comme le note un représentant d'un bureau d'étude :

« L'arrivée des asiatiques, avec leur capital énorme, est le résultat notamment de la vente des permis gabonais. Ils ont souvent utilisé le système de préfinancement. » (Responsable d'un bureau d'étude, 23/05/2025).

Souvent perçues comme opaques, les entreprises chinoises se caractérisent par une grande diversité de statuts (publiques, privées, issues de la diaspora) et par des modes d'organisation

¹⁷ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

¹⁸ Entretien avec des représentants de l'administration centrale, mai 2025

¹⁹ Entretien avec des représentants de l'administration centrale, mai 2025

²⁰ Entretien avec un représentant de l'administration locale, mai 2025

adaptatifs, parfois qualifiés de « *coopétition* » entre coopération informelle et concurrence stratégique (Roda, 2005 ; Billard, 2012). Certaines entreprises publiques, officiellement étatiques, fonctionnent en réalité selon des logiques de délégation à des acteurs privés²¹.

La critique occidentale cible leur non-respect des normes internationales, leur rôle dans le surendettement ou l'inondation du marché (Delcourt, 2011). Cependant, elle néglige parfois le fait que ces acteurs ont aussi permis de **relancer l'activité** à une période où les entreprises historiques européennes, affaiblies par des crises financières ou des choix stratégiques, se désengageaient. Comme le souligne un ancien cadre du secteur :

« L'arrivée des Chinois est vue comme salvatrice. Ce sont eux qui ont permis de relancer l'emploi alors que les Européens étaient en faillite. » (Auditeur, 02/05/2025)

Leur ancrage territorial reste toutefois limité. Ils sont ainsi souvent qualifiés comme des acteurs « venus pour sortir le bois »²². Ils sont également critiqués pour leur faible capacité technique initiale et une logique de rentabilité immédiate (Karsenty et Ferron, 2017). Un auditeur souligne ainsi cette gestion :

« Les acteurs arrivent avec des mallettes remplies de billets, mais aucune compétence technique ni commerciale. Il y a des containers, on peut y mettre quelque chose dedans ! » (Auditeur, 02/05/2025).

Cependant, ces entreprises sont souvent reconnues pour leur diversification du marché du bois, les essences exploitées ou encore leur capacité de transformation du bois (Debroux et Karsenty, 1997 ; WWF, 2019). Autrement dit, la proportion de matière première transformée en produits commercialisables varie fortement selon le marché ciblé, ce qui met en lumière des pratiques adaptées aux exigences économiques propres à chaque destination.

Si certaines entreprises se sont structurées autour d'un modèle d'intégration verticale partielle (de la coupe à l'export), le secteur reste cependant marqué par une gouvernance fragmentée et un manque d'attachement territorial durable. En raison de l'interdiction de l'export de grumes en 2010, certains acteurs chinois comme leurs collègues européens, ont mis la clé sur la porte, ou se sont rendus dans les pays limitrophes où l'interdiction n'était pas en vigueur²³ (Jansson et al., 2009). De plus, de janvier à juillet 2025, le volume des importations de bois de la Chine est de 39,6 millions de m³, soit une baisse de 12% par rapport à l'année précédente. Des entreprises sont ainsi en arrêt technique. Ceci rend ainsi d'autant plus tangible le témoignage suivant :

« S'il y a un tour de vis, les répercussions sont assez rapides. Des signaux sont assez visibles comme le marché » (Chercheur en anthropologie, 02/05/2025).

Par ailleurs, la comparaison entre la liste des entreprises mentionnées dans la thèse d'Eméric Billard (2012) et celle figurant dans l'État des lieux réalisés dans le cadre du Projet FLEGT de l'ATIBT de 2018 laisse apparaître que de nombreuses entreprises ne sont plus présentes (Billard, 2012 ; Madingou et al., 2019). Toutefois, cette observation doit être nuancée. Il n'existe pas, à ce jour, de base de données publique répertoriant les entreprises forestières actives au Gabon, et encore moins la nature de leurs capitaux. Le WWF mène actuellement une étude visant à combler cette absence de données factuelles²⁴.

²¹ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

²² Entretien avec un représentant d'une concession avec sous-traitance, mai 2025

²³ Entretien avec un représentant d'un syndicat, mai 2025

²⁴ Atelier organisé par le WWF le 03/06/2025

En somme, la montée en puissance chinoise reflète autant un vide laissé par les anciens acteurs qu'une recomposition des circuits de la rente forestière, davantage tournés vers les marchés asiatiques, dans une logique de volume plus que de durabilité.

4.2.1.4 Les Indiens

Au début des années 2010, les géants du contreplaqué du sud de l'Inde subissent une série de chocs en cascade. Leurs zones d'approvisionnement historiques en Asie du Sud-Est, Chine, Myanmar, Malaisie, Indonésie se ferment progressivement : raréfaction de la ressource, interdictions d'exportation de grume, durcissement des règles environnementales...

Pour les groupes, tel que [Sudima International](#) ou encore [Century Plywood Industry](#), souvent organisés en conglomérats multisectoriels, le bois n'est qu'un segment parmi d'autres, un levier de diversification, pas un cœur d'activité. Mais un levier qu'il faut maîtriser à la source s'ils veulent rester dans la course²⁵.

Privés d'accès direct à la matière première, ces acteurs déplacent leur jeu sur l'échiquier mondial, plutôt que d'importer du bois, autant aller là où il pousse encore. L'Afrique, et plus précisément le Gabon, devient une nouvelle terre d'implantation. Leur installation s'opère par un projet structurant, la création de la Gabon Spécial Economic Zone ([GSEZ](#)) à Nkok en 2012. Comme le souligne Plairault et al, les [ZES](#) correspondent à un lieu de contact, d'échanges et de transferts entre le national et l'étranger ainsi qu'entre l'intérieur et l'extérieur ([Pairault et al., 2023](#)). Cependant, même si le principe vient de la Chine, il s'agit cependant d'un mécanisme mis en place par les gouvernements africains ([Pairault et al., 2023](#)).

Pour les industriels indiens, cette configuration clé en main est idéale pour assurer un approvisionnement garanti à leurs usines de contreplaqué en Inde. [GSEZ](#) devient ainsi un point d'ancrage stratégique pour reconfigurer les chaînes d'approvisionnement, dans un contexte de compétition asiatique exacerbée.

En moins de dix ans, le nombre d'entreprises forestières au Gabon serait passé de 80 en 2009 à 155 selon le site d'Arise ([Arise IIP, 2025](#)). Plus de 65 y transforment désormais le bois, principalement à destination des marchés indien et européen ([Arise IIP, 2025](#)). Toutefois, il faut être prudent avec ces chiffres comme le rappelle l'étude actuelle du WWF. [GSEZ](#) devient un centre névralgique de l'industrie du bois tropical transformé « champion du monde », selon Arise. Le groupe a même structuré sa propre filière d'approvisionnement avec 25 sociétés forestières et une production de 40 000 m³ de grumes par mois ([Arise IIP, 2025](#)). L'installation ne s'arrête pas là : développement de filiale forestière, rachat d'un groupe malaisien en 2022, accès accru aux concessions de l'ordre de 3 millions d'ha avec plus de 1,3 million ha certifiés²⁶.

Toutefois, cette certification mérite une nuance. Sur les 1,3 million d'ha mentionnés, une seule fraction, moins de 180 000 ha est effectivement certifiée [FSC](#) en gestion durable²⁷. Un acteur la nomme par ailleurs « une vitrine de durabilité » (Responsable d'un bureau d'étude, le 17/05/2025). Le reste correspond majoritairement à du [FSC](#) Controlled Wood ou à des titres sous certification de légalité, des standards certes utiles, mais aux exigences environnementales et sociales bien moindres. En effet, le [FSC](#) Controlled Wood constitue un mécanisme transitoire du [FSC](#) qui permet de produire du bois labellisé [FSC](#) MIX ([Boumi, 2025](#)). L'exploitant peut alors mélanger du bois certifié [FSC](#) avec du bois « contrôlé » qui respecte uniquement 5 principes [FSC](#) sur 10²⁸. Quant aux certifications de légalité, elles se limitent à attester du respect de la loi nationale. Ces standards sont certes utiles, mais si la communication institutionnelle

²⁵ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

²⁶ Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025

²⁷ Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025

²⁸ Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025

valorise une trajectoire vers la durabilité, il convient de rappeler que tous les labels ne se valent pas, et que la « certification légalité » peut aussi faire office de langage de légitimation, sans garantir un changement profond dans les pratiques forestières. Une analyse plus complète figure en section 4.4.1.1.

Il convient finalement de préciser que ces nouveaux venus, bien qu'installés au cœur du dispositif industriel gabonais, ne sont pas forestiers au sens strict. Pour ces investisseurs ou transformateurs, souvent acheteur de bois ou d'autres activités industrielles, la connaissance fine des écosystèmes forestiers leur échappe, ce qu'ils reconnaissent. Dès lors, l'ensemble des opérations est sous-traité, de l'inventaire à la transformation, souvent même en cascade via des sous-traitants des sous-traitants²⁹. Une organisation qui leur permet ainsi de rester à distance des contraintes du terrain, tout en sécurisant l'approvisionnement vers leurs marchés d'origine.

4.2.2. MODALITÉS D'ACCÈS AUX CONCESSIONS

Dans le paysage réglementaire gabonais, plusieurs titres permettent l'exploitation du domaine forestier productif, notamment la Concession forestière sous aménagement durable ([CFAD](#), encadrée par le Code forestier de 2001 (articles 94 à 110) ([République gabonaise, 2001](#))). Cette dernière est définie ainsi dans l'article 97 du Code forestier 2001 :

« La **concession forestière sous aménagement durable, en abrégé CFAD**, est un permis de surface attribué à toute personne physique ou morale pour l'exploitation du domaine forestier permanent, hormis les forêts domaniales classées avec obligation d'aménagement et de transformation locale. La superficie d'une [CFAD](#) varie de 50 000 à 200 000 hectares. Dans tous les cas, le total des superficies de plusieurs [CFAD](#) attribuées à un même titulaire ne doit pas dépasser 600 000 hectares » ([République gabonaise, 2001](#)).

En principe, l'attribution de ces concessions doit se faire par **adjudication publique**, comme le rappelle l'article 2 de l'Arrêté n° 00640.08/MEFEPA de 2008 : « L'attribution des concessions forestières par adjudication est faite sur appel d'offres public. » ([ministère de l'Économie forestière, 2008](#)).

La logique concurrentielle structure donc le dispositif, chaque soumissionnaire devant présenter une **offre technique et une offre financière** (article 8) ([ministère de l'Économie forestière, 2008](#)). L'enjeu est double : il s'agit d'éviter une logique purement extractive, tout en assurant que seuls des acteurs disposant de compétences forestières avérées puissent accéder à la ressource. En théorie, il ne suffit pas d'être investisseur, il faut démontrer une connaissance du terrain, une maîtrise des outils de gestion forestière et un respect des normes environnementales.

Dans les faits, plusieurs voies mènent à l'obtention d'une [CFAD](#). À côté de l'adjudication publique, les modes d'accès incluent des négociations de gré à gré, des rachats d'actifs ou encore des Mémoires of Understanding (MoU). Ces formes de contractualisation offrent une marge de manœuvre à l'administration, qui conserve une latitude importante dans le choix de ses partenaires. Un pouvoir qui s'il permet de répondre à certains impératifs de développement industriel rapide, peut aussi fragiliser les principes de transparence, mais également la sélection d'opérateurs compétents. L'attribution d'un permis à l'entreprise étatique chinoise Sunly-Sunry dans le cadre d'un MoU illustre cette dynamique ([Billard, 2012](#)). Même si les entreprises étatiques restent marginales, elles apparaissent ainsi comme les têtes de pont d'une diplomatie économique qui mêle extraction de ressources et projets d'infrastructure dans une logique dite de « package deal » ([Delcourt, 2011](#)). Si l'approche permet parfois d'éviter les jeux opaques d'intermédiaires locaux, elle n'est pas exempte de pressions politiques ni de recompositions internes.

²⁹ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

Cette porosité entre sphère publique et privée alimente un phénomène de **cooptation**, où d'anciens cadres d'entreprises étatiques créent des structures satellites ou privées (Roda, 2005). Au cœur de ces arrangements informels se trouvent des **intermédiaires**. Leur rôle est souvent déterminant pour accélérer ou sécuriser l'accès à la ressource. Un opérateur local obtient ainsi un préfinancement de la part d'un partenaire, en contrepartie de volumes de bois, ce témoignage illustre ce système d'endettement stratégique :

« Le deal était qu'il préfinance, et qu'ensuite ce dernier le rembourse soit en exploitant le bois et en lui donnant pour transformation soit en lui remboursant petit à petit. » (Représentant d'une concession, mai 2025).

Mais l'intermédiaire ne respecte pas toujours ses engagements, fragilisant l'ensemble du montage. La stratégie est bien connue de certains transformateurs asiatiques qui adoptent une posture de retrait apparent, tout en finançant les moyens d'exploitation (engins, carburant, main-d'œuvre) de sous-traitants chargés de remonter le bois jusqu'à l'usine. Comme l'explique un chercheur :

« L'intermédiaire, qui a un contrat de gestion avec une commune, peut exploiter un certain volume. Le transformateur asiatique lui finance son matériel afin d'avoir la mainmise sur le bois. Il s'agit d'un cycle infernal qui tend vers l'illégalité. » (Chercheur en science politique, 27/03/2025)

Ces mécanismes d'endettement et de dépendance inversent la chaîne de contrôle : c'est le transformateur qui oriente l'amont de la filière, en s'affranchissant des exigences légales qui pèseraient sur une exploitation directe.

Si ce type de montage est fréquemment associé à certains opérateurs asiatiques, cela ne signifie pas pour autant que d'autres acteurs ne pratiquent pas également cette forme d'arrangement particulier.

D'autres logiques existent, souvent plus institutionnalisées, comme le montrent certains cas de reprise d'actifs. En effet, le changement de propriétaire étranger ne modifie pas les engagements contractuels vis-à-vis de l'État :

« C'est une compagnie qui a acheté les actions de l'autre compagnie. C'est classique. C'est juste le propriétaire étranger qui a changé. La société, cela reste la même, donc les contrats avec l'État, ce sont les mêmes. » (Représentant d'une concession à capitaux européens, juin 2025).

Ce type de situation, courant dans un secteur marqué par des recombinaisons fréquentes, illustre simplement que les jeux autour de la maîtrise des titres et des droits d'exploitation ne se limitent pas à une zone géographique ou un type d'acteur en particulier.

4.2.3. RECONFIGURATIONS LOCALES : EFFETS SPATIAUX, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

L'installation massive de nouveaux acteurs, majoritairement asiatiques, a profondément redessiné la carte forestière du Gabon. En quelques années, le paysage forestier a entièrement été redessiné. La carte du [WRI](#), obtenue à l'aide d'un acteur, de 2022 témoigne d'une saturation foncière, où les derniers lopins de terre exploitables ont été réservés en priorité pour alimenter la zone industrielle (

Figure 6).

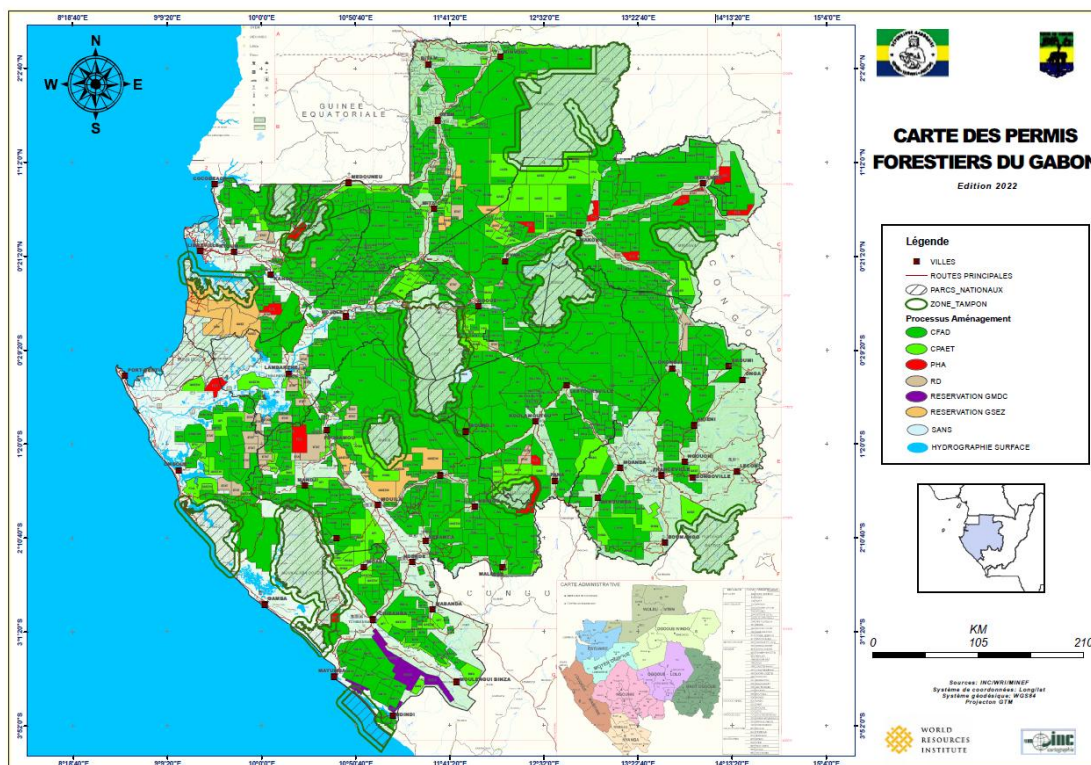


Figure 6 : Cartographie du Gabon reprenant les concessions forestières sous aménagement forestier en vert et les permis forestiers aménagés en vert fluo ainsi qu'en vert hachuré les parcs nationaux (Rmq : Absence de zoom en raison de la sensibilité de l'information foncière)

Un chercheur confie ainsi, un brin fataliste :

« Actuellement, il n'y a plus de terres disponibles ! » (Chercheur dans une ONG, juin 2025)

Cette concentration spatiale s'est accompagnée d'une fragmentation des concessions ([Karsenty, 2020](#)). Le passage de grandes concessions unifiées à une myriade de permis plus petits souvent à la suite de rachats ou de découpages administratifs a complexifié la gestion forestière. Certaines entreprises se retrouvent aujourd'hui avec des blocs épars, parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres, alors que les surfaces octroyées ont été réduites³⁰. La gestion opérationnelle est ainsi rendue coûteuse comme l'explique un acteur d'un bureau d'étude

« Avec une concession fragmentée, ils doivent construire un nouveau camp tous les 5 ans » (Représentant d'un bureau d'étude, 11/05/2025).

³⁰ Entretien avec un représentant d'un syndicat et un représentant d'une concession, mai 2025

Il exprime également le fait que ces nouveaux investisseurs ne rendent pas compte de la complexité logistique et administrative de telles structures lorsqu'ils acquièrent ces concessions.

Sur le plan économique, la [GSEZ](#) a fonctionné comme un catalyseur d'implantation asiatique, attirant des capitaux, des opérateurs et des flux commerciaux réorientés vers les marchés asiatiques, tout en créant une mise en concurrence directe entre opérateurs étrangers. Mais ce dynamisme apparent cache aussi des tensions. Certaines entreprises, confrontées à une raréfaction foncière et à des perspectives économiques en berne, envisagent déjà un redéploiement régional vers les pays voisins, perçu comme plus permissif et plus prometteur ³¹ ([Atampugre, 2024](#)).

L'implantation n'est donc pas un acte figé, mais un processus mouvant, façonné par des arbitrages géopolitiques, des accords bilatéraux et des dynamiques d'image ([Mayers et al., 2023](#)).

Ces dynamiques économiques se prolongent sur le plan politique, où elles alimentent des interrogations plus profondes sur la souveraineté économique gabonaise. Le bois gabonais, malgré des efforts réels de structuration et de certification, souffre d'une image brouillée par des scandales, comme celui du Kévazingo ([voir section 4.1](#)), et par la méfiance suscitée par certains opérateurs asiatiques jugés opaques. L'affaire des Jeux olympiques de Paris 2024, où le bois tropical du bassin du Congo a été exclu des chantiers malgré les progrès de certification dans la région, illustre cette fragilité de l'image et l'importance croissante des normes symboliques dans la régulation des marchés.

À cela s'ajoute une dimension foncière et territoriale. À l'horizon 2025, l'échéance des premiers plans d'aménagement approuvés dans les années 2000 soulève de nouvelles incertitudes : leur renouvellement n'est pas garanti, et certaines concessions pourraient être redéployées vers d'autres usages (conservation, agriculture), selon une logique de recomposition stratégique du territoire. Ces incertitudes foncières, combinées aux tensions économiques et aux pressions réputationnelles, pourraient déboucher sur une nouvelle donne territoriale, faite à la fois de continuités, d'effacements et de repositionnements.

4.3. MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT : ENTRE PRESCRIPTIONS, ADAPTATIONS ET NÉGOCIATIONS

Derrière l'apparente linéarité du schéma de l'aménagement forestier, de la planification à la coupe, se déploie en réalité une chaîne d'interventions successives, où chaque maillon contribue, à sa manière, à faire exister le projet d'aménagement sur le terrain. Loin d'être un bloc homogène, cette mise en œuvre repose sur des temporalités, des acteurs et des outils distincts, qui traduisent progressivement les textes règlementaires en pratiques opératoires.

Pour mieux saisir cette diversité, cette partie est dissociée en trois niveaux.

Le premier niveau renvoie aux pratiques codifiées par le décret de 2004 et le guide des normes techniques d'aménagement : inventaire d'aménagement, enquête socioéconomique, étude de la biodiversité. Ces opérations préalables à l'exploitation aboutissent au plan d'aménagement forestier, décliné ensuite en des plans de gestion quinquennaux et en plans annuels d'opérations ([voir section 4.3.1](#)).

Le second niveau concerne la cellule d'aménagement de l'entreprise. Composée de profils variés, forestiers, sociologues, écologues, elle assure la traduction opérationnelle des plans et

³¹ Entretien avec un chercheur en chaîne d'approvisionnement, juin 2025

coordonne leur mise en œuvre. Son positionnement, sa dynamique et son autonomie influencent fortement la manière dont l'aménagement prend forme sur le terrain ([voir section 4.3.2](#)).

Enfin, le troisième niveau est celui des pratiques de gestion forestières, qui rythme le quotidien des concessions : inventaires d'exploitations, réalisation du plan annuel d'opérations ([PAO](#)), triage, pistage, abattage, débardage, tronçonnage, cubage et pratiques post-exploitation. À ce niveau, les intentions du plan rencontrent les contraintes humaines, techniques, logistiques ou encore économiques du terrain ([voir section 4.3.3](#)).

Cette partie s'organise ainsi autour de ces trois niveaux, allant de la planification à l'évacuation en passant par les rouages de l'organisation.

4.3.1. NORMES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT : UN CADRAGE TECHNIQUE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La production des plans d'aménagement, pourtant centrale dans l'architecture de la gestion durable reste un processus inégal, parfois plus normé qu'opérationnel.

À travers l'analyse de trois plans d'aménagement, dont l'un en cours de révision pour donner suite à un audit ayant relevé des manquements, plusieurs fragilités apparaissent, tant dans la qualité des documents que dans les conditions de leur élaboration. Si l'exercice de lecture complète des documents a été rendu difficile par la brièveté de la période de consultation, certains constats s'imposent néanmoins dès l'examen du canevas en comparaison avec le canevas du Guide technique national pour l'aménagement et la gestion des forêts domaniales ([Annexe 10](#)) ([ministère des Eaux et forêts, 2004](#)).

D'un point de vue formel, les plans examinés comptaient entre 80 et 120 pages, annexes comprises, ce qui reste dans une fourchette raisonnable pour un tel exercice. Aucun document n'a ainsi semblé expédié en volume. En revanche, des lacunes apparaissent dès que l'on s'intéresse au contenu. Certaines parties telles que la partie 2 sur l'environnement socioéconomique de la [CFAD](#) était assez lacunaire pour certains plans, notamment sur l'historique des activités d'exploitation et de transformation industrielle antérieures ou encore sur les autres activités présentes sur le massif (2.3) et les réseaux de communication (2.4). Ensuite, les grands éléments de cartographie ou de découpage, ainsi que les calculs de possibilité avec les coefficients étaient présents dans chaque plan d'aménagement. En revanche, les structures diamétriques des peuplements ne sont pas systématiquement intégrées, ce qui limite l'interprétation écologique des choix d'exploitation ([Bertaux et al., 2018](#)). Même si chaque plan comportait bien des rehaussements de diamètre minimum d'exploitabilité ([DME](#)) c'est-à-dire des diamètre minimum d'aménagement ([DMA](#)).

Le constat se prolonge ensuite sur les aspects méthodologiques. Un seul plan précise de manière rigoureuse la méthode d'inventaire d'aménagement, alors qu'il s'agit de l'un des piliers fondamentaux du dispositif. Ce même plan se distingue également par le soin apporté à la description du protocole d'inventaire d'exploitation à mettre en œuvre par l'exploitant à l'avenir. En d'autres termes, là où les deux autres plans se contentent de généralités ou de formules standardisées, celui-ci propose un cadre appliqué, opérationnel et potentiellement appropriable. À l'inverse, dans l'un des autres, l'absence totale de série de protection, malgré deux révisions avec bureau d'étude différent, est un point d'attention, en contradiction directe avec les principes de zonages structurant la logique de gestion.

Par ailleurs, aucun des trois plans n'aborde explicitement le « plan d'industrialisation » (point E.), pourtant requis par les textes ([ministère des Eaux et forêts, 2004](#)). Ce silence n'est pas anodin. Il traduit un manque d'articulation entre exploitation et transformation locale du bois, pourtant au cœur des politiques nationales de valorisation.

Cette distance entre la réalité de terrain et la production des plans provient sans nul doute dans les mécanismes de transfert de permis. En effet, lorsque le permis change de mains, le nouveau concessionnaire récupère un plan conçu sous l'ère de l'ancien propriétaire. Ce dernier n'a donc pas la charge d'élaborer le plan initial, mais principalement d'en suivre les directives. Toutefois, à la fin de chaque UFG, le concessionnaire peut proposer des adaptations du plan d'aménagement, ce qui lui confère une marge de manœuvre limitée. Par ailleurs, même lorsqu'il revient au concessionnaire de produire un nouveau plan, l'article 4 du décret n° 689/PR/MEFEPEPN de 2004 lui laisse la latitude de confier cette tâche soit à un bureau d'étude agréé par le ministère des eaux et forêts, soit à l'administration([ministère des Eaux et forêts, 2004a](#)).

De fait, des étapes clés comme l'inventaire des ressources, la modélisation des volumes ou encore l'étude socioéconomique sont systématiquement externalisées vers des bureaux d'étude agréés, qui sous-traitent parfois à d'autres partenaires. Cette délégation de compétences n'est pas en soi problématique. Elle répond à un besoin d'expertise spécialisée que les entreprises forestières n'ont pas vocation à mobiliser en permanence. L'enjeu réside plutôt dans la capacité des aménagistes internes à suivre et comprendre l'ensemble du processus, ainsi que dans l'implication de la direction lors des décisions stratégiques, telles que la définition des groupes d'essences objectifs ou la délimitation des UFG.

Or, lorsque le suivi est lacune, l'externalisation favorise une dépendance structurelle. Les exploitants se retrouvent souvent spectateurs d'une procédure qu'ils ne maîtrisent pas et qui ne prend pas toujours en compte leurs réalités opérationnelles. Comme l'exprime un aménagiste, « *moi je suis un bureau de conseil [...] après, c'est plus mon problème* » (Représentant d'un bureau d'étude, le 20/05/2025), déléguant de fait la responsabilité du suivi à l'État, censé jouer le rôle de régulateur. Ce type de posture traduit un glissement : le plan n'est plus conçu comme un cadre partagé de gestion, mais comme un produit remis à un opérateur, sans garantie d'appropriation ni d'ancrage opérationnel.

Un responsable certification d'une entreprise asiatique a ainsi exprimé son souhait d'internaliser cette étape en réalisant en interne les inventaires d'aménagement, tout en gardant un accompagnement technique d'un bureau d'étude³². Cette démarche illustre une volonté de reconquête d'une maîtrise opérationnelle, mais aussi une reconnaissance des limites du système actuel. En revanche, un acteur européen certifié témoigne de l'absence de volonté pour internaliser cette fonction, notamment en raison du manque de compétences internes et des coûts financiers induits par l'embauche temporaire de personnels spécialisés³³. Il y a ainsi une opportunité de mettre en place un mécanisme de formation par des acteurs gabonais.

Enfin, lorsque l'administration produit directement les plans ce qui est légal selon le décret, des jeux d'intérêts entre tutelle et exécution compliquent davantage la chaîne de responsabilités. Ce mélange des rôles fragilise la transparence et la lisibilité du processus. Un interlocuteur a résumé cette évolution en notant :

« Aménager, avant c'était la solution, alors que maintenant, c'est relégué comme un outil au sein de l'exploitation ». (Représentant d'un organisme de certification, 12/05/2025).

Cette phrase, riche d'ambiguïtés, invite à deux lectures. D'une part, elle peut indiquer une meilleure intégration du plan dans les pratiques quotidiennes, signe d'une appropriation plus opérationnelle. D'autre part, elle peut traduire une perte de portée stratégique, le plan n'étant plus un guide structurant, mais un simple accompagnement documentaire qui suit le mouvement de l'exploitation sans l'orienter réellement. Ce double constat questionne donc la place actuelle

³² Entretien avec un responsable certification d'une concession, mai 2025.

³³ Entretien avec un responsable d'une concession européenne, mai 2025.

et future du plan d'aménagement : reste-t-il un levier pour une gestion durable ou un vestige bureaucratique à usage purement administratif ?

Ces fragilités dans la production et l'appropriation des plans s'ajoutent aux limites méthodologiques. Plusieurs professionnels dénoncent des paramètres d'aménagement mal adaptés à la dynamique forestière. Par exemple, un concessionnaire européen a constaté lors de son second inventaire que les tarifs de cubage sous-évaluaient le volume disponible ³⁴.

Par ailleurs, certains interrogés remettent en cause la nécessité même d'un plan rigide :

« Couper la superficie en 25 ans et suivre les [DME](#) n'est peut-être pas si néfaste s'il y avait eu en contrepartie en plantations ». (Représentant d'une [ONG](#), juin 2025).

Ces critiques pointent la déconnexion entre planification et réalités écologiques, mais aussi l'absence d'une politique cohérente de reforestation compensatoire.

En définitive, ces constats appellent moins à un rejet pur et simple du plan d'aménagement qu'à une évaluation critique de ses modalités de production, de sa portée et de ses usages. Loin d'être un simple document technique, le plan d'aménagement est aussi un objet politique, soumis à des logiques d'affichage, de négociation et de contournement.

4.3.2. ORGANISATION DES ENTREPRISES : STRUCTURATIONS ET JEUX D'ACTEURS

4.3.2.1 Organisation fragmentée, entre organigramme et réalité

Un plan d'aménagement constitue une étape structurante, mais la gestion forestière durable se construit au quotidien, dans les pratiques concrètes, les arbitrages de terrain, les décisions de gestion et les relations humaines. L'organisation interne est donc bien plus qu'un détail administratif, elle est le squelette opérationnel de la gestion durable. Elle conditionne la circulation de l'information, la prise de décision, la coopération entre services et la montée en compétences des équipes. En étudiant ces agencements parfois dysfonctionnels, les obstacles à l'appropriation de l'aménagement, mais aussi les marges de manœuvre possibles apparaissent. À travers cette focale, se dévoilent ainsi les tensions entre logiques productives et impératifs de durabilité, entre hiérarchies figées et dynamiques locales, entre intentions affichées et réalités vécues.

Pour rendre compte de la réalité des organisations, trois organigrammes ont été construits à partir des entretiens, des visites et de mon propre ressenti. L'idée n'était pas de reproduire les schémas officiels présentés par les entreprises, mais de restituer la manière dont la structure s'est donnée à voir et à vivre sur le terrain.

Malgré des niveaux d'avancement différents en matière de certification, une structure verticale commune se dégage dans les entreprises visitées (*Figure 7*). Un enchaînement hiérarchique allant du directeur au chef de site, puis aux responsables de la certification et de l'aménagement, jusqu'à la cellule d'aménagement. En parallèle, l'exploitation reste structurée autour des figures du chef d'exploitation et du chef de débardage. Derrière cette séparation persistante, la planification et la mise en œuvre peuvent continuer de fonctionner en parallèle si un dialogue récurrent n'est pas établi. Il met en évidence des difficultés parfois récurrentes à traduire l'aménagement dans les pratiques de terrain, et peut-être aussi d'une forme d'appropriation

³⁴ Entretien avec un responsable d'une concession européenne, mai 2025.

encore fragile. De plus, malgré des similitudes, des configurations contrastées dessinent ainsi des organisations très différentes.

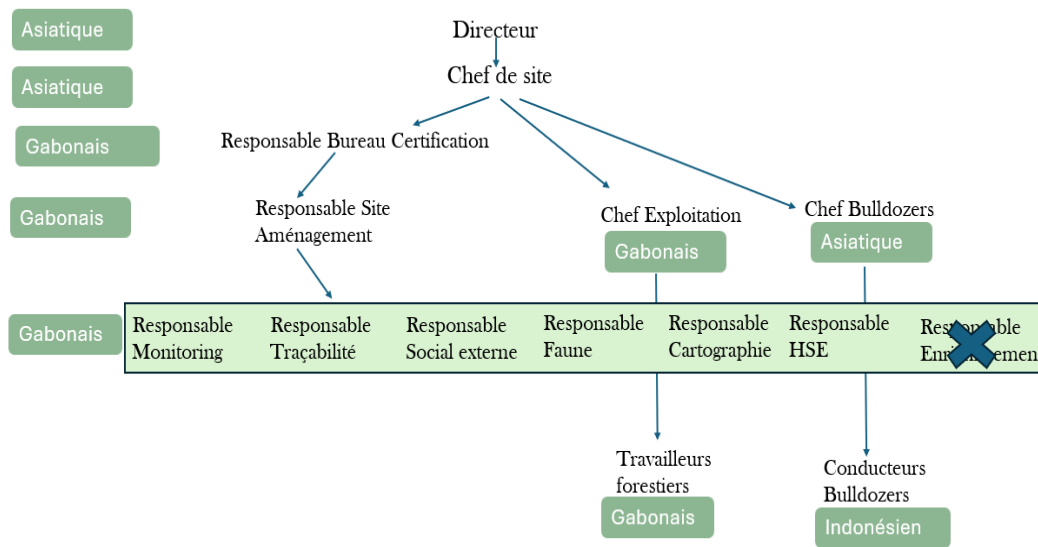


Figure 7 : Organigramme de la cellule d'aménagement et d'exploitation élaboré à partir des informations recueillies lors de la visite de la concession forestière certifiée pour sa gestion durable.

Dans l'entreprise certifiée légalité, par exemple, les fonctions « aménagement » et « certification » sont concentrées entre les mains d'une seule personne sur le site (Figure 8). Sur le papier, cette double casquette pourrait sembler un levier d'efficacité dans la prise de décision.

Pourtant, cette situation risque de diluer les exigences, par surcharge ou manque de spécialisation. Ce cumul, présenté comme temporaire, tend à durer faute de candidats disponibles. Des assistants font également l'intérim pour combler le manque d'effectifs de cadre. Un élément spécifique ressort également, la présence d'un responsable enrichissement/plantation. En effet, à la suite d'un audit, la mise en œuvre d'une pépinière a été requise pour pallier au déficit de régénération.

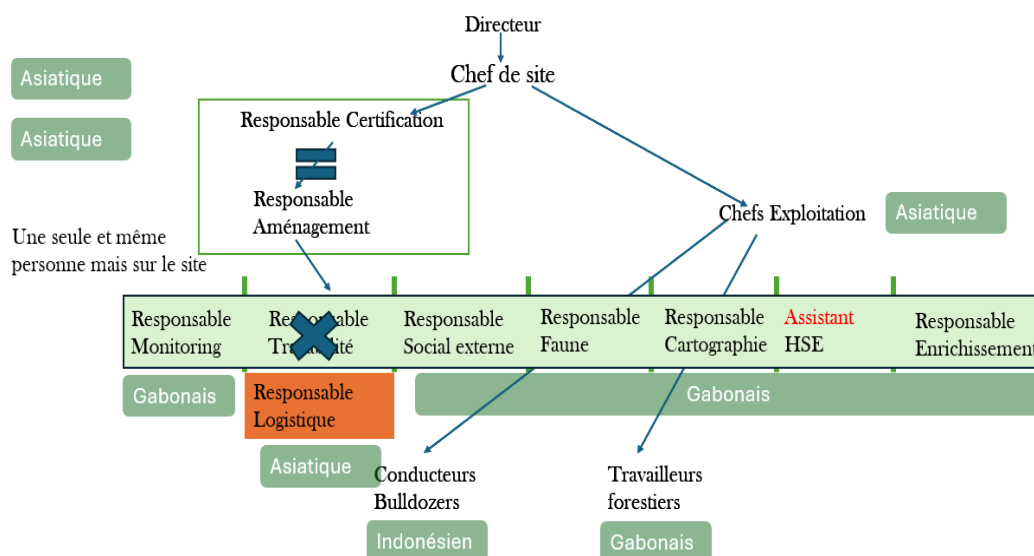


Figure 8 : Organigramme de la cellule d'aménagement et d'exploitation élaboré à partir des informations recueillies lors de la visite de la concession forestière certifiée légale.

En revanche, il est bien conscient de la difficulté de sous-traiter pour atteindre la certification, mais il explique qu'il s'agit surtout de contrôler comme les bureaux d'étude :

« La sous-traitance n'est pas interdite par la loi. Le problème, c'est le mode de contrôle. »
(Représentant d'une concession, mai 2025)

De plus, ce concessionnaire exprime que les bureaux d'études sous-traitent également sans remise en question. En réponse, un bureau d'étude mentionne :

« Pour l'inventaire d'exploitation, c'est compréhensible, mais pour l'exploitation, c'est au mètre cube, au volume ». (Représentant d'un bureau d'étude, 17/05/2025).

Certaines configurations révèlent cependant une sous-traitance en cascade. Un industriel délègue l'exploitation à une société asiatique pour la maintenance, qui sous-traite à son tour les opérations de terrain (abattage, pistage, inventaire) à une entreprise gabonaise (*Annexe II*). Initialement chargée de la cellule d'aménagement, l'entreprise principale l'a finalement transférée à son sous-traitant, en réponse à la conjoncture économique³⁵.

Cette logique reste toutefois évolutive selon le syndicat asiatique. Les nouveaux venus sur le marché gabonais, souvent encore peu structurés, sous-traitent massivement. À l'inverse, les opérateurs plus anciens cherchent à réintégrer les fonctions critiques, pour gagner en maîtrise et limiter les risques réglementaires, mais également avoir une plus-value. Mais la sous-traitance n'est pas l'apanage des industriels. Les bureaux d'études l'utilisent aussi pour réaliser les inventaires d'exploitations, les enquêtes socioéconomiques, pour ainsi élargir leur offre ou répondre à des appels d'offres trop ambitieux ³⁶.

4.3.2.2 Observer l'organisation vivante : au-delà des organigrammes

L'organigramme n'est jamais qu'une photographie statique. Pour saisir le fonctionnement d'une cellule d'aménagement, il faut plonger dans le quotidien, échanger, comprendre l'esprit insufflé par l'entreprise, ressentir l'ambiance et la collaboration au sein des équipes. Ce sont ainsi ces interactions humaines qui rendent concrète la gestion au sein de l'entreprise.

Dans l'entreprise certifiée durable, une certaine fluidité relationnelle se fait sentir. Lors d'un entretien, la nouvelle responsable aménagement, mise en difficulté par une question, sollicite immédiatement ses collègues³⁷. Les réponses fusent, spontanées, sans hiérarchie trop marquée. Ce réflexe d'entraide est perçu, par les principales intéressées, comme le signe d'une « harmonie » et d'une « bonne collaboration ». Le chef de site, un ingénieur asiatique titulaire d'un master en sciences du bois, parle un français clair, compréhensible. La communication ne passe pas par des filtres ; elle circule, tout simplement. La cellule ne se contente pas d'exécuter des prescriptions : elle ajuste, propose, réfléchit. Une cartographe issue de l'[ENEF](#), une responsable sociale formée au management, incarne cette montée en compétence technique et humaine. Mais cette dynamique coopérative n'est pas imperméable aux tensions. L'arrivée récente d'un chef de débardage chinois, chargé de « mettre la pression » sur les conducteurs indonésiens, montre que les logiques productivistes peuvent à tout moment s'opposer aux efforts de cohésion. La durabilité, ici, est une construction fragile, toujours susceptible d'être bousculée par les impératifs du rendement.

Dans l'entreprise certifiée légalité, la situation est plus compartimentée. Dès l'entrée, la disposition des bureaux traduit une organisation segmentée : ici le suivi, là la pépinière, à côté la logistique et la traçabilité. Dans un autre espace, on y retrouve le social, la faune et le [HSE](#).

³⁵ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025.

³⁶ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 20/05/2025

³⁷ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

Ce cloisonnement semble d'abord logistique, mais renvoie aussi à une séparation des fonctions, mais aussi des nationalités. Chacun gère sa tâche, sans vraiment se soucier de ce que fait l'autre. Les échanges sont rares, parfois inexistants. Les causes sont multiples : manque de formation, barrière de la langue, déficit de reconnaissance. Cette segmentation affecte la transmission même des exigences de durabilité. Lorsque le responsable monitoring tente de faire corriger une erreur, il est ignoré : son rôle, pourtant central, n'est pas perçu comme légitime par les équipes sur le terrain.

Dans l'entreprise en voie de certification, les signes sont ambivalents. L'entrée, à peine signalée, semble marquer une certaine réserve. À l'intérieur pourtant, l'accueil est formel, mais soigné : slogans trilingues, brochures, photos de visites officielles. Une Gabonaise tient la réception, tandis qu'en coulisses, l'équipe asiatique gère les opérations. Sur le site d'exploitation, les bureaux partagés donnent une impression d'ouverture, mais cette mise en scène trouve vite ses limites. Les chefs et coordinateurs, postés derrière une vitre, surveillent les activités sans réel échange. La communication est entravée par la langue, mais aussi par le manque de management. Sur le terrain, un abattage mal exécuté est relevé et brièvement corrigé, preuve d'une volonté d'encadrement. Le coordinateur me présente le support de formation. L'intention est là, mais la transmission reste inégale et les responsabilités mal incarnées.

4.3.2.3 Des ressources humaines sous-tensions

Au-delà des organigrammes présentés, la réalité de terrain montre que la gestion du personnel reste le point le plus sensible. Entre barrière linguistique, recrutement fondé sur le relationnel, formation déconnectée du terrain et turnover élevé, des tensions structurelles s'installent, révélant que les fragilités ne sont pas seulement organisationnelles, mais profondément sociales.

La **barrière linguistique**, déjà évoquée pour la compréhension des lois, est fréquemment évoquée pour expliquer les tensions au sein et en dehors de l'entreprise. Elle complique les échanges quotidiens et les relations avec l'administration. Dans certaines concessions, la communication repose sur un français que certains qualifient de « tordu » ou des interprètes internes ³⁸.

Mais cette difficulté masque souvent des problèmes plus profonds : manque de compétence, de formation, asymétrie des rapports de pouvoir ou manque de volonté d'adaptation. La langue bien qu'un obstacle réel devient parfois un alibi commode face à des tensions structurelles.

Les modalités de **recrutement** au sein des entreprises asiatiques restent également marquées d'opacité. Les embauches s'appuient davantage sur des recommandations relationnelles que sur les compétences réelles. Par exemple, deux responsables recrutés pour leurs compétences linguistiques en français viennent d'une école commune. Ce recrutement « de proximité » comprend aussi des profils dépourvus de formation en foresterie ou en gestion d'entreprise, parfois choisis parce qu'ils viennent du même village ³⁹.

Les cadres asiatiques, interrogés proviennent par ailleurs de l'Ouest ou Sud de la Chine, région moins développée ce qu'indique le responsable :

« Les jeunes ne veulent pas venir en Afrique en raison d'une perception d'insécurité. De plus, ils acceptent plutôt s'ils ne proviennent pas d'une famille aisée et s'ils acceptent de souffrir »
(Représentant d'une concession, mai 2025).

Ce témoignage fait écho à l'article d'Aurégan et al, 2022 qui mentionne que s'ils provenaient de région plus riche, alors ils se rendraient en Europe ou aux [USA](#) ([Aurégan, 2022](#)). En

³⁸ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025.

³⁹ Entretien avec un chercheur en chaîne d'approvisionnement, juin 2025.

revanche, pour les cadres gabonais, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêt ([ENEF](#)) consiste en un carnet d'adresses avec des compétences variées ⁴⁰.

Ces faiblesses de recrutement trouvent ses racines en amont, dans une **offre de formation pédagogique proposée notamment par l'[ENEF](#) encore largement inadéquate**. En effet, l'obligation de recruter localement les travailleurs n'est pas un problème en raison de demande assez élevée. Cependant, des concessionnaires constatent un haut taux d'illettrisme⁴¹.

Ensuite, si l'éducation nationale essaie de répondre aux besoins du secteur en offrant des cadres, le socle technique et scientifique demeure faible. La formation reste souvent déconnectée de la réalité du terrain comme le souligne un responsable :

« Elle n'est pas alignée avec les attentes du terrain. [...] Les entreprises privées doivent beaucoup investir sur la personne qu'on recrute pour qu'elle puisse commencer à délivrer son premier temps en fait » (Représentant d'une concession, mai 2025).

Face à ces problématiques, des [ONG](#) ou des bureaux d'études complètent désormais l'offre de formation avec des modules sur les bonnes pratiques (exploitation à faible impact, [HSE](#), triage/pistage, planification des routes, par exemple.). Un concessionnaire témoigne :

« Le coaching [PPECF](#) lui a permis d'en connaître davantage sur la forêt » (Prise de note lors d'un entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025).

Cependant, certains responsables asiatiques estiment que l'expérience en Asie suffit, minimisant ainsi la nécessité de nouvelle formation, plus adaptée au contexte local⁴². À l'instar, un représentant d'un bureau d'étude m'indique qu' :

« Ils mettent en responsable les Asiatiques lorsqu'ils leur font plus confiance. [...] C'est des gens qui ont travaillé dans la foresterie toute leur vie, mais qui ont des habitudes, soit qui viennent d'Asie, soit des anciennes méthodes un peu ici. Ils avancent un peu à l'aveugle, sans forcément planifier, sans forcément respecter tous les aspects légitimes de la loi » (Représentant d'un bureau d'étude, 16/05/2025).

Lors de mes visites en concession, j'ai eu l'occasion de rencontrer des chefs de chantiers asiatiques, qui étaient en effet plus à la manœuvre de la conduite du personnel qu'en gestion effective et stratégique des opérations. Le manque de compétences se fait ainsi également ressentir sur la gestion et l'encadrement des pratiques. En revanche, des concessionnaires investissent également du temps pour la formation en interne pour que du chef de site aux travailleurs, les bonnes pratiques soient présentées à tous⁴³.

Derrière la diversité apparente des configurations se joue **la difficulté à stabiliser les équipes**, projeter des parcours ou anticiper les futurs besoins. L'ENEF forme ainsi pour le terrain, mais l'horizon rêvé reste souvent ailleurs, celui de la fonction publique, perçue comme synonyme de stabilité, voire d'ascension sociale ⁴⁴. Ce détour par la foresterie privée est parfois un tremplin, rarement un choix de long terme comme le souligne un responsable :

« Par essence, l'[ENEF](#) forment pour la fonction publique [...] j'ai 10 personnes actuellement dans mes équipes qui doivent retourner à la fonction publique » (Représentant d'une concession, mai 2025).

⁴⁰ Entretien avec un représentant d'un syndicat, le 17/05/2025

⁴¹ Entretien avec un représentant d'un syndicat, mai 2025

⁴² Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

⁴³ Entretiens avec un représentant d'une concession asiatique et européenne, mai 2025

⁴⁴ Entretien avec un responsable d'un bureau d'étude, le 17/05/2025

Ce turnover touche aussi les expatriés asiatiques aux contrats courts (souvent deux ans), alimentant une instabilité chronique⁴⁵. À l’instar, au sein de la concession européenne, les cadres restent en poste plus durablement :

« Ce (c.-à-d. le turnover) n’est pas au niveau des cadres [...] ça devient un peu la famille »
(Représentant d’une concession, mai 2025).

La thèse de Bourel explique notamment ce constat par le fait qu’il s’agit d’une motivation ainsi qu’un aboutissement pour certains travailleurs d’être recruté par ce type de compagnie ([Bourel, 2022](#)). En revanche, cette instabilité se retrouve davantage à des niveaux inférieurs où les travailleurs passent d’entreprise en entreprise et parfois retournent chez eux.

Les tensions se cristallisent autour **de la gestion des carrières** et des hiérarchies. Le manque d’incitations salariales ou de perspectives freine l’engagement de cadres gabonais parfois plus compétents techniquement qui restent subordonnés à des expatriés moins qualifiés. Le principe selon lequel « le chef reste le chef » entretient un sentiment d’injustice, renforcé par un micromanagement rigide et un déficit de formation interne. Des stéréotypes tels que la valorisation de la rigueur asiatique versus supposée faible implication des Gabonais servent parfois à justifier cette hiérarchie figée. À l’inverse, certaines entreprises européennes montrent que des choix volontaristes peuvent inverser cette dynamique. En réduisant progressivement le nombre d’expatriés et en investissant dans la montée en compétence des nationaux, elles instaurent une gestion où la stabilité et la valorisation des parcours deviennent possibles.

En somme, « *Être forestier est un métier* », rappelle sobrement un agent de l’administration, comme pour souligner qu’au-delà du poste ou du diplôme, il s’agit d’une pratique exigeante, d’un savoir-faire qui ne s’improvise pas ⁴⁶.

⁴⁵ Entretiens avec un représentant d’un syndicat, d’un bureau d’étude et d’un organisme de certification, mai 2025

⁴⁶ Entretien avec un représentant de l’administration centrale, mai 2025

4.3.3. PRATIQUES DE GESTION FORESTIÈRE AU QUOTIDIEN

Après avoir esquissé l'organisation de la cellule d'aménagement, il s'agit désormais de se plonger dans le quotidien des forestiers. Pensé à l'échelle de la concession, le plan d'aménagement constitue la première étape d'une planification qui se décline ensuite en plan de gestion quinquennal (articles 49 & 50) puis en plan annuel d'opérations ([PAO](#)) (article 56) ([ministère des Eaux et forêts, 2004](#)).

4.3.3.1 Cycle de la gestion forestière durable

Cette section s'intéresse aux étapes dites préparatoires (inventaire, réalisation du PAO triage, pistage)([Figure 10](#)). Situées à la frontière entre planification et exécution, elles matérialisent concrètement, dans l'espace et le temps, les orientations de gestion durable, avant de céder le relais aux étapes d'exploitation (abattage et débardage).

Ainsi, entre rigueur prescrite et adaptations locales se dessine un autre récit : celui des marges, des contournements, mais surtout des efforts pour redonner du sens à la planification forestière.

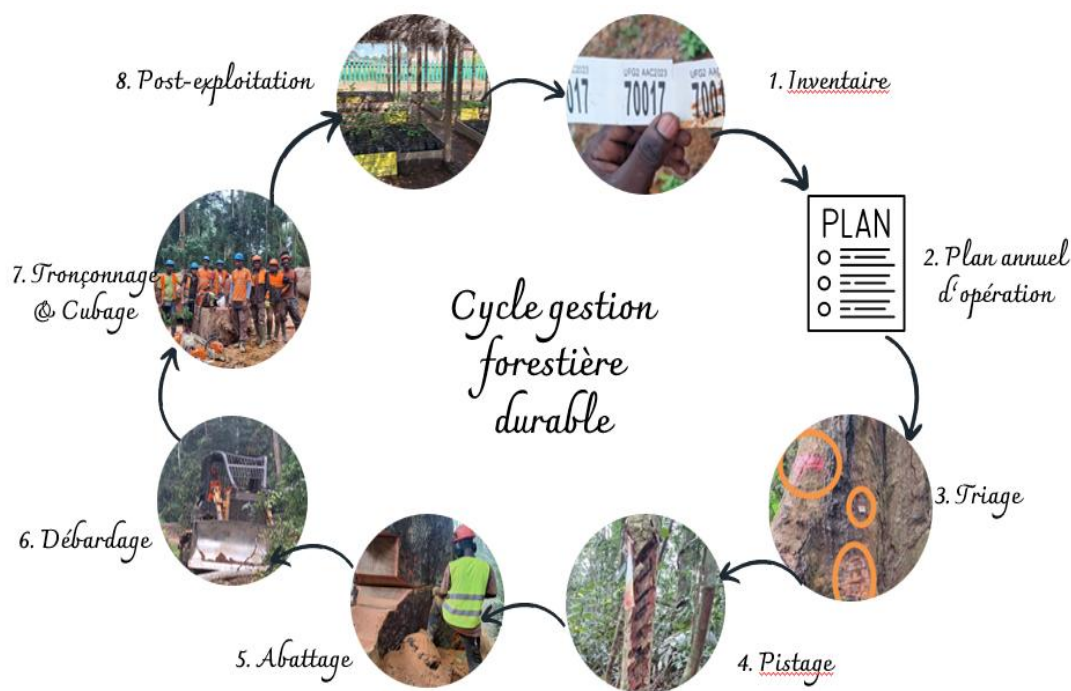


Figure 10 : Cycle de la gestion forestière durable représentant les 8 étapes clés

L'**étape initiale** du cycle de gestion forestière durable est l'inventaire d'exploitation. De plus, L'inventaire d'aménagement précédent dessine une vaste fresque forestière d'1 % de la ressource de l'[UFA](#), alors que l'inventaire d'exploitation joue à une autre échelle plus restreinte, celle de l'assiette annuelle de coupe ([ministère des Eaux et forêts, 2004a](#)). Il s'agit ainsi de localiser et quantifier, arbre par arbre, essence par essence, les tiges exploitables⁴⁷.

Régi par les articles 19 et 21 du décret de 2004, l'inventaire doit être finalisé trois mois avant le début des opérations ([ministère des Eaux et forêts, 2004a](#)). Sur le terrain, deux méthodes sont autorisées pour structurer ce travail : le quadrillage systématique ou le découpage en poches naturelles. La seconde méthode est cependant privilégiée dans le contexte gabonais où le relief impose son rythme comme le témoigne l'illustration ci-dessous (*Figure 11*).



Figure 11 : Illustration d'une piste forestière principale avec son relief excessif

Le travail s'organise en **deux étapes**. Le **layonnage** qui dessine ainsi le réseau guidera l'équipe à travers l'Assiette annuelle de Coupe ([AAC](#)). Chaque avancée est consignée sur une fiche, où apparaissent en théorie, schématisés, les changements de pente, de végétations ou encore les cours d'eau. Ce relevé constitue une première lecture des contraintes futures, un déchiffrement topographique qui anticipe les mouvements des hommes et des machines. Ensuite, le **comptage** est réalisé par deux équipes (A et B) opérant de part et d'autre de chaque parcelle (*Figure 12(a)*). Chaque équipe progresse parallèlement, avec trois ou quatre mesureurs et un pointeur, qui collecte les informations sur une fiche. Chaque arbre exploitable est mesuré, qualifié, étiqueté et renseigné : code, essence, classe de diamètre, qualité. Chaque moitié de parcelle donne lieu à une fiche, soit deux par parcelle (*Figure 12(b)*).

⁴⁷ Une tige d'une essence commerciale autorisée, respectant le diamètre minimum d'exploitabilité ([DME](#)) défini pour cette essence, présentant un fût de qualité commerciale, et dont l'abattage est conforme aux réglementations.

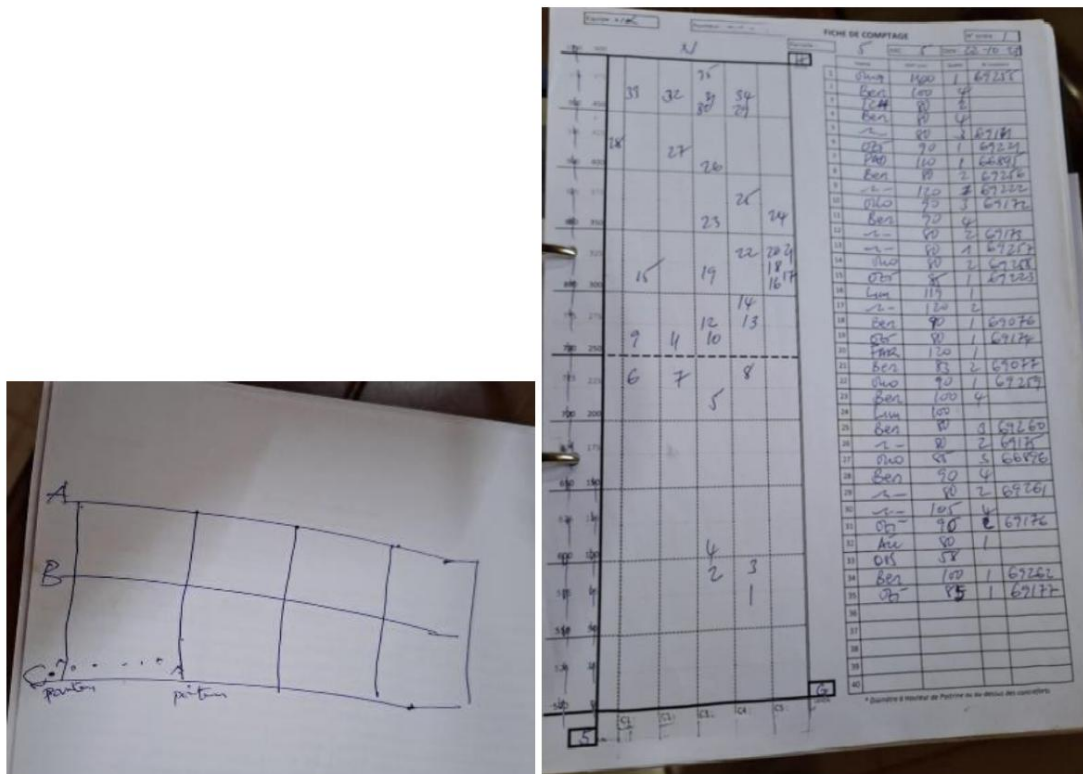


Figure 12(a et b) : schéma réalisé par un responsable afin de représenter le déroulement des équipes lors d'un inventaire avec un quadrillage de la zone, avec le pointeur de l'équipe A et le pointeur de l'équipe B (à gauche) et photo d'une fiche de comptage d'une équipe d'inventaire complétée avec à gauche, les arbres localisés et à droite un tableau reprenant l'essence, le diamètre, l'indice de qualité et le numéro d'identification (à droite)

Les informations collectées lors de cet inventaire sont ensuite centralisées et intégrées dans le **Plan Annuel d'Opération (PAO)**, véritable passerelle entre les informations collectées et l'action sur le terrain. Conformément à l'article 56 du guide technique, il doit rappeler les résultats de l'inventaire, présenter le tracé final des pistes de débardage, l'implantation des parcs à grumes, un programme détaillé d'interventions, ainsi que les modalités de suivi et de mise en œuvre (ministère des Eaux et forêts, 2004b). Des cartes complètent le plan pour permettre son contrôle et sa validation par l'administration. Les fiches de terrain, saisies arbre par arbre, sont intégrées dans un logiciel de traçabilité comme GabonTrack ou WoodTrack. Dans sa version finale, le PAO devient un outil de **pilotage à double vocation** : technique, pour orienter les équipes et structurer les opérations ; réglementaire, pour assurer la traçabilité et la conformité. Le volume exploitable doit rester aligné avec la possibilité annuelle, dans une marge de $\pm 20 \%$ (et $\pm 15 \%$ à l'échelle de l'UFG), garantissant un équilibre entre rentabilité et soutenabilité (Administration des Eaux et Forêts, 2004).

À partir de ce plan, les équipes passent au **triage des arbres**. Ces dernières ont ainsi la charge « de désigner les arbres devant être exploités en fonction des critères de qualités prédéfinies, de fixer les plaquettes d'identification sur les arbres pistés, de repérer et de marquer les arbres d'avenir ou arbres interdits à l'exploitation avec une croix rouge qui risquent d'être blessés par l'abattage et/ou le débardage, de retirer de la liste les arbres à abattre susceptibles de causer trop de dégâts ou qui sont dans les zones écologiquement sensibles » à l'aide de la cartographie d'inventaire d'exploitation (*Figure 13*) ([ministère des Eaux et Forêts, 2004b](#)).

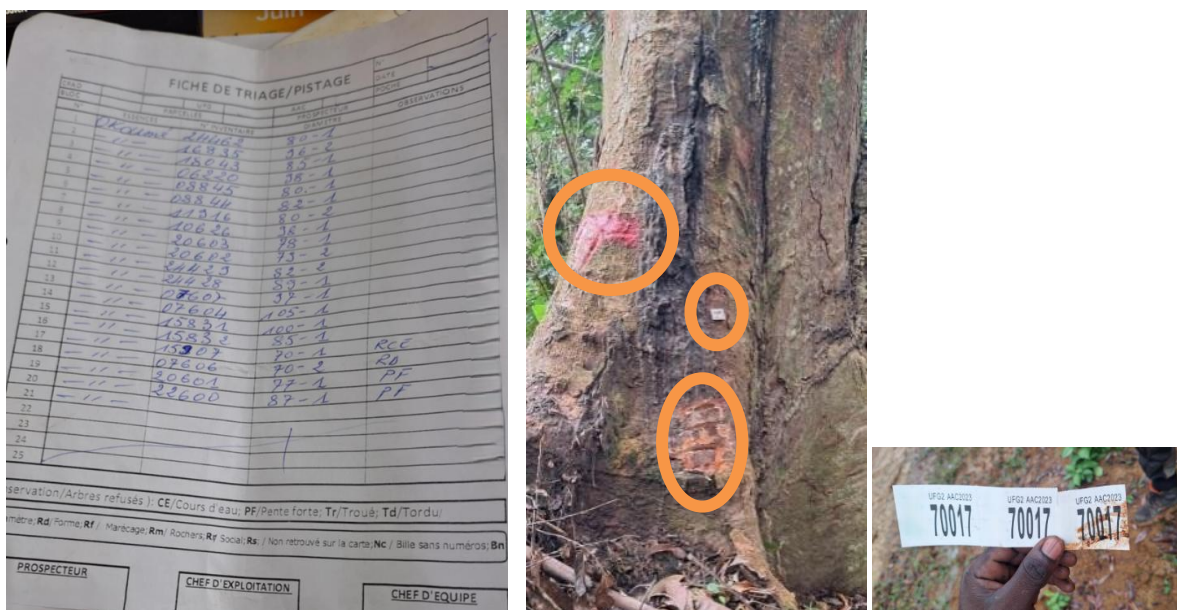


Figure 13: Photo anonymisée d'une fiche de triage/pistage reprenant ainsi l'essence, le numéro d'identification, le diamètre, l'indice de qualité (1 : déroulage, 2 : sciage) ainsi que des commentaires (a), Photo d'un arbre repris pour l'abattage avec une marque en rouge, une étiquette ainsi que trois flashes (b), Étiquette d'un arbre à abattre avec le nom de l'UFG et de l'AAC pour la traçabilité (c).

Le pistage constitue la suite logique du triage. Il traduit les décisions du PAO et du triage en orientation concrète pour les équipes d'abattage et de débardage. Armé de la carte d'inventaire d'exploitation, l'équipe ne se contente pas de suivre un plan figé, elle l'adapte, la corrige et l'enrichit au fil des observations. Sa première mission est de délimiter précisément la poche d'exploitation, c.-à-d. la zone où les coupes vont avoir lieu. Ensuite, partant de l'extrémité de la poche, il remonte la poche en traçant le parcours des pistes de débardages, à l'aide de piquets marqués selon le nombre d'arbres à exploiter (Figure 14(b)). Il fait attention à orienter les pistes en arête de poisson afin que le débardeur ait le moins de manœuvres possible, gagnant ainsi du temps, mais réduisant également l'impact sur l'environnement (Figure 14(a)).



Figure 14 : Cartographie anonymisée représentant les arbres à abattre ainsi que les pistes de débardages planifiées (a) et Photo d'un piquet marqué à 8 reprises représentant ainsi 8 arbres dans cette direction (b).

Une fois le pistage achevé, les étapes suivantes sont **l'abattage et le débardage**, qui constitue le cœur de l'exploitation forestière.

L'abattage suit un protocole strict, qui vise à garantir la qualité du bois, la sécurité des abatteurs et limiter les impacts sur la forêt. Seuls les arbres préalablement marqués lors du triage, identifiables à l'aide d'une carte distribuée aux abatteurs sont autorisés à être abattus. Avant toute coupe, l'abatteur et son commis évaluent la direction optimale de chute, en tenant compte des arbres d'avenir et des obstacles naturels. Ils retirent les lianes, branches basses et autres éléments pouvant gêner le processus, et préparent une piste de fuite sécurisée pour s'écarter rapidement lors de la chute de l'arbre. L'abattage contrôlé repose sur des techniques précises, comme le choix de la direction de la coupe, l'angle des entailles et la coordination avec le commis, afin de diriger l'arbre sur le lieu prévu et d'éviter tout dommage collatéral (*Figure 15*). Une fois l'arbre au sol, la grume est immédiatement marquée : l'étiquette de triage est posée sur le tronc, et y sont inscrits l'AAC, la date et le nom de l'abatteur. Ces informations sont ensuite consignées dans la fiche d'abattage, assurant ainsi la traçabilité de l'opération.

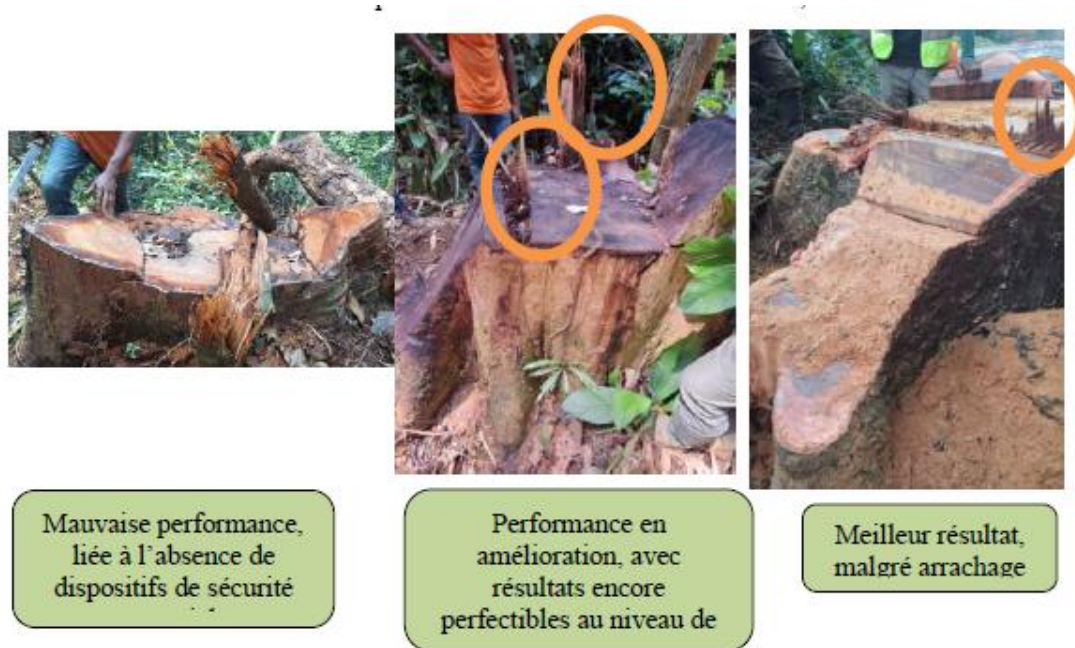


Figure 15 : Illustration des niveaux de maîtrise de l'abattage (a) abattage à risques, (b) abattage en progrès et (c) pratiques optimales avec en orange, les points d'arrachage de la fibre du bois.

Le **débardage**, qui consiste à transporter les grumes depuis leur lieu d'abattage jusqu'aux parcs à grumes, s'appuie directement sur le pistage réalisé en amont. Cette opération repose sur le pistage, travail préparatoire essentiel afin d'indiquer les passages autorisés et ainsi protéger les zones sensibles. Les **parcs à grumes**, implantés à plus de 30 m des cours d'eau et sur un terrain légèrement en pente (2 % recommandé), sont conçus pour limiter le ruissellement vers les rivières (ministère des Eaux et Forêts, 2004b). Les pistes, limitées à 4,5 m de largeur, doivent être en arrêtes de poissons autant que possible (ministère des Eaux et Forêts, 2004b). De plus, des résidus de coupe sont laissés sur les pistes afin de protéger les sols tout en réduisant les coûts d'entretien (*Figure 16*).

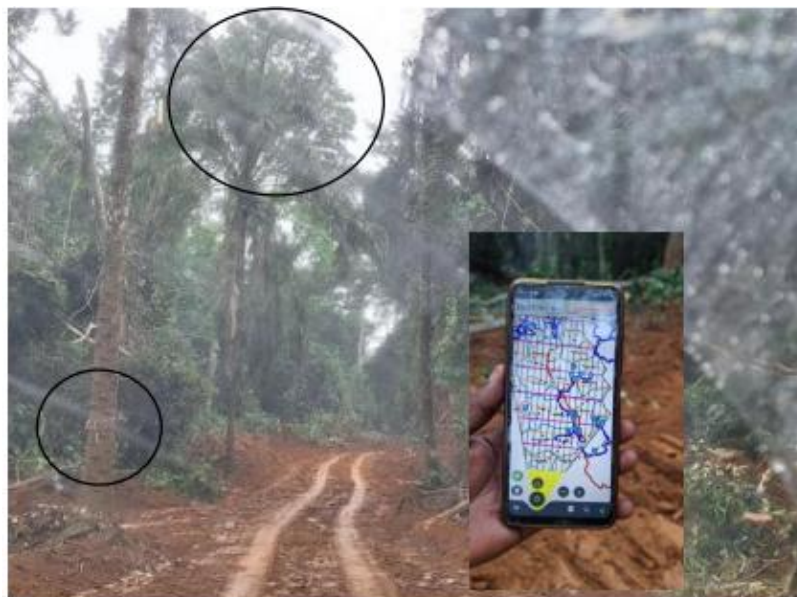


Figure 16: Palmiers désignés par un ruban pour les protéger lors de la construction de la route et repris au sein d'une application présente sur le téléphone

Le **tronçonnage et le cubage** des grumes s'effectuent généralement directement dans les parcs à grumes, en forêt avant leur évacuation. Ces parcs, conçus pour limiter les impacts sur le sol et faciliter la logistique, deviennent le lieu central où se combinent valorisation économique et gestion forestière. Le tronçonnage permet de découper les grumes en billons adaptés au marché, optimisant la valeur commerciale tout en réduisant le volume transporté (*Figure 17*).



Figure 17 : Illustration de tronçonneurs et cubeurs dans un parcs à grumes

Le **cubage**, quant à lui, mesure avec précision le volume de bois extrait, sécurisant les déclarations et la facturation repris dans une fiche de cubage qui est parfois couplée à celle du débardage. Ce couplage permet d'avoir sur un même document le volume de grumes et le volume de billes (*Figure 18*).

CARNET DE DEBARDAGE - TRONÇONNAGE																		
DEBARDAGE										TRONÇONNAGE								
N°	Spécies	Tronçonnage	Longueur	Diam	Volume	N°	Spécies	Tronçonnage	Longueur	Diam	Volume	N°	Spécies	Tronçonnage	Longueur	Diam	Volume	
4857	AKO	1150	88	58	75	3862	N°15					4857	AKO	1150	84	62	73	1729
												2		650	62	60	61	1800
4802		2500	75	51	63	7773	N°12					4802		1070	78	61	67	3843
												2		620	61	59	60	1753
4800		1950	75	51	60	6079						3		690	59	51	55	AB 6082
												4800		910	70	61	65	3020
												2		630	61	57	59	1722
												3		300	57	51	54	AB 6082
4805		1930	77	55	66	6603						4805		1120	73	61	67	3949
												2		630	61	59	60	1781
4890		1140	75	63	69	4063	N°15					4890		950	73	65	69	3552
4824		2220	84	44	64	7142	N°12					4824		1300	78	56	67	4583
												2		740	56	48	52	1572
4825		2080	82	60	71	8235						4825		1300	79	65	72	5293
												2		610	65	61	63	1902
4826		2100	85	55	70	8082						4826		1300	82	59	70	5203
												2		700	59	55	57	AB 6082

GRUMES 8 Ø ⇒ 56 359 m³ billes 14 Ø ⇒ 44 602 m³

Figure 18 : Fiche de débardage-tronçonnage anonymisée

Après l'exploitation, certaines pratiques visent à restaurer et protéger la forêt, notamment la disposition d'andains sur les pistes et l'enrichissement des trouées d'abattage. Le dépôt d'andains permet de fermer les pistes, de limiter l'érosion, de protéger le sol et de favoriser la reprise végétale, réduisant ainsi les impacts liés au passage des engins. L'enrichissement consiste à planter de jeunes plants dans les zones exploitées afin de favoriser la régénération et de répondre aux exigences des certifications forestières.

La planification technique de l'exploitation, inventaire, triage, plan annuel, constitue le cœur opérationnel de l'aménagement forestier. Mais réduire la forêt à des arbres, des machines et des forestiers serait oublier que d'autres y vivent, y puisent des ressources, et subissent directement les effets de son exploitation. L'introduction du **Cahier des Charges Contractuelles (CCC)**, en application de l'article 251 du Code forestier et précisé par l'arrêté 105/MFEPN/SG/DGF/DDF/SACF de 2014, vise précisément à formaliser cette dimension sociale ([République gabonaise, 2001](#) ; [Messone, 2014](#)). Il encadre les relations entre concessionnaires, communautés locales et administration, en instaurant des règles pour les droits d'usage, les compensations financières, et la mise en œuvre de projets collectifs.

Parmi les outils phares du **CCC**, le **Fonds de Développement Local (FDL)** organise une redistribution des bénéfices de l'exploitation forestière selon une procédure participative et normée. Cela commence par une **cartographie participative des finages** (*Annexe 12*) présentés dans un Guide d'application du **CCC**, identifiant les aires d'usage coutumier à prendre en considération lors de l'étape d'inventaire d'exploitation ([ministère de la Protection de l'environnement et des ressources naturelles, de la forêt et de la mer, 2016](#))(4.3.2). Cet outil cartographique ne saurait être considéré comme neutre dans un contexte marqué par des enjeux territoriaux souvent divergents, voire concurrents. Les communautés locales, quant à elles, se montrent parfois réticentes à partager des informations sur leurs stratégies de gestion de l'espace ([Laques, 2015](#)). Par ailleurs, d'après une analyse de l'organisation ClientEarth sur la portée juridique des droits communautaires, le guide en question n'a jamais été officiellement promulgué, ce qui en limite la reconnaissance formelle ([Sossoukpe et Sartoretto, 2014](#)).

Ces pourcentages d'occupation sont ensuite multipliés par un montant fixe (800 FCFA/m³) appliqué au volume de grumes récolté l'année précédente. Comme le souligne le guide d'application, la somme obtenue revient aux communautés selon leur niveau d'impact (dans ou autour de la concession), avec une invitation à proposer des projets dans des secteurs-clés (éducation, santé, agriculture, par exemple.), sous réserve de respecter des critères de recevabilité (cadre logique, budget, [PV](#)) et de validation (intérêt collectif, durabilité, faisabilité) ([ministère de la Protection de l'environnement et des ressources naturelles, de la forêt et de la mer, 2016](#)).

4.3.3.2 Facteurs organisationnels, économiques et humains de la conduite des opérations forestières

Au-delà de la succession des étapes techniques, les pratiques d'exploitation s'inscrivent dans des cadres organisationnels et humains qui leur donnent forme. Les caractéristiques propres à chaque entreprise, ses ressources, sa structure interne, ses valeurs, le niveau de compétence de ses équipes ou encore les réseaux dans lesquels elle s'inscrit influencent la manière dont les opérations sont planifiées, coordonnées et suivies.

Ressources financières et capacités d'investissement

Les ressources financières d'une entreprise pèsent lourd sur la manière dont les différentes étapes d'exploitation se déroulent, de la planification au suivi post-exploitation. Elles définissent ce qu'il est possible de mobiliser : outils, équipes, prestataires, mais aussi la régularité avec laquelle tout cela peut tourner.

L'inventaire, par exemple, n'est pas une formalité : couvrir de vastes superficies coûte cher en temps et en personnel. Certaines entreprises ont désormais recours à des GPS ou à des applications mobiles pour localiser arbres et pistes⁴⁸. Cela permet aux bureaux d'études, lorsqu'ils sous-traitent ces inventaires, de vérifier que tout est bien pris en compte. Mais tout n'est pas enregistré : certains éléments topographiques échappent aux relevés⁴⁹ (*Figure 13*), et certaines entreprises ont fini par abandonner cette technologie. D'autres combinent pointeurs manuels et GPS pour croiser contrôle et précision⁵⁰.

Le triage et le pistage, eux, sont des étapes de planification pure : du temps et des équipes sur le terrain, mais rien de directement vendable. Résultat, ces étapes sautent souvent. Le tracé des pistes et le choix des arbres pour l'abattage se font alors avec un niveau de préparation réduit, sans observation systématique, et la planification générale s'en trouve allégée.

Les programmes sociaux et environnementaux, comme le FDL ou le CCC, dépendent aussi des moyens financiers. Beaucoup de projets restent inachevés, entre prestataires défaillants et versements retardés. Selon certains acteurs, ces blocages ne sont pas toujours la faute des prestataires : ils peuvent être redevables à des entreprises ou à des autorités locales, qui prélèvent leur part des gains. La circulation des fonds se complique, et avec elle la continuité des projets.

Enfin, certaines activités post-exploitation sont parfois allégées, voire abandonnées, leur coût ne générant pas de recettes supplémentaires. En somme, les ressources financières ne dictent pas seulement les moyens techniques, elles influencent aussi l'orientation de gestion. Selon ce que l'entreprise peut mobiliser, elle priorisera certaines actions et pourra définir ses valeurs et ses priorités en conséquence.

⁴⁸ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 16/05/2025

⁴⁹ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 17/05/2025

⁵⁰ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 17/05/2025

Valeurs et orientation de gestion

L'orientation de gestion et les valeurs adoptées par une entreprise façonnent directement la manière dont les opérations sont conduites, depuis le triage jusqu'au suivi post-exploitation. Ces choix déterminent quelles étapes sont réalisées, à quel niveau de rigueur et avec quels outils.

Le triage illustre parfaitement cette influence. Certaines entreprises se concentrent sur l'okoumé, motivées par la demande internationale et la rentabilité à court terme. Cette orientation économique oriente la sélection des arbres et détermine quels peuplements seront exploités, avec des conséquences sur la régénération naturelle : dans les vieilles forêts à canopée dense, les jeunes okoumés ont moins de lumière pour croître, tandis que dans les jeunes peuplements, leur régénération est plus rapide. Dans les entreprises certifiées, une orientation vers la durabilité et la précision se traduit par un suivi fin de chaque arbre : qualité, diamètre, position par rapport aux zones sensibles. Cette approche permet d'allier lecture dynamique de la ressource et planification avancée.

Le pistage, étape de planification, dépend aussi de ces orientations. Lorsque la production prime sur la planification, les pistes sont ouvertes pour atteindre des volumes, parfois dans des zones sensibles :

« Ça veut dire qu'en fait, les pisteurs, au départ, n'avaient pas, dans cette zone-ci, éliminé ces bois qui étaient dans la zone tampon. Et les abatteurs ont suivi. On a l'impression que c'était peut-être une consigne qui avait été donnée à cette époque-là. C'était parce qu'ils suivaient la production. » raconte un responsable (Représentant d'une concession, mai 2025).

À l'inverse, dans les entreprises où la gestion prend en compte les coûts et les impacts, le pistage devient un levier stratégique : les choix de parcours et la planification des pistes sont réfléchis, optimisant les déplacements, réduisant les impacts et la consommation de carburant. Comme le démontre un responsable certification en comparant la consommation de ressources en carburant, en main-d'œuvre et en temps face au gain obtenu par une exploitation dans une zone sensible. D'après ces calculs, l'exploitant n'exploite que 69 % de la ressource disponible dans l'AAC alors qu'il n'y a que 7 % de la ressource exploitable au sein des zones sensibles. La ressource exploitable est à 93 % au sein des zones non sensibles. Ce n'est pas logique d'aller exploiter au sein de ces 7 %, alors qu'on pourrait simplement augmenter de 31 % l'exploitation au sein des zones exploitables (Annexe I3). Il explique qu' :

« Il faut parler chiffres d'affaires pour qu'ils prennent conscience que cela ne faut pas le coût » (Représentant d'une concession, mai 2025)

L'orientation de gestion influence également le cubage et l'abattage. La pression pour maximiser les volumes confiés aux sous-traitants se traduit par des écarts entre volumes déclarés et volumes réels, tandis qu'une approche orientée vers la durabilité privilégie la précision et le respect des diamètres et des AAC :

« Nous avons dû fixer un volume plus faible au sous-traitant pour limiter les impacts. Un volume plus élevé implique davantage de mauvaise pratique qui induit de dépasser les AAC ou d'aller en dessous des diamètres », explique un responsable certification, mai 2025

La traçabilité est également un domaine où l'orientation de gestion pèse fortement. Une entreprise centrée sur la fiabilité et la durabilité met en place des logiciels et des équipes formées, garantissant un suivi précis des arbres et des étapes de l'exploitation. À l'inverse, sans cette orientation, la documentation est souvent incomplète, la responsabilité se dilue et le contrôle devient difficile, ce qui limite la capacité à capitaliser les connaissances ou à anticiper les décisions.

Enfin, l'orientation vers les engagements sociaux et environnementaux conditionne la réalisation et la structuration des projets. Dans certains cas, l'accent sur la performance économique conduit à limiter ces initiatives ou à les retarder, alors que dans les entreprises où la durabilité est une valeur centrale, le suivi est systématique et intégré aux opérations. Toutefois, ces projets conçus pourtant selon les critères se révèlent très peu structurants et n'ont pas permis aux communautés locales de se développer. Une chercheuse mentionne ainsi qu'

« Il serait intéressant de démontrer les résultats et les performances. Il y a un besoin de suivi » (Chercheur en sociologie, 12/06/2025).

Il y a en effet une tendance à s'appuyer sur des éléments d'infrastructure, mais très peu d'activités génératrices de revenus, ce qui explique le faible développement social et la dépendance aux financements (Baticle et Boutinot, 2021 ; Tsanga *et al.*, 2014). Toutefois, cette même chercheuse souligne qu'

« Il ne faut pas juste inciter à produire, mais il faut créer des filières. Il y a un besoin d'un changement d'approche » (Chercheur en sociologie, 12/06/2025).

Ainsi, l'orientation de gestion et les valeurs ne sont pas de simples intentions. Elles traduisent concrètement quels arbres sont sélectionnés, comment les pistes sont tracées, quelle précision est appliquée dans l'abattage, et dans quelle mesure les engagements sociaux et environnementaux sont respectés. Elles structurent l'ensemble des opérations, orientant le quotidien des équipes et les priorités des concessions entre rentabilité, durabilité et relations avec les communautés. Ces orientations influencent directement la formation et les compétences nécessaires pour traduire ces choix en actions sur le terrain.

Compétences et profils des équipes

Les compétences et profils des équipes jouent également un rôle clé dans la manière dont les opérations forestières sont conduites, depuis l'inventaire jusqu'au suivi post-exploitation. La mise en place d'outils sophistiqués n'est efficace que si le personnel est capable de les utiliser correctement.

Dans l'entreprise en voie de certification, le déploiement d'un logiciel de suivi a été abandonné face aux difficultés d'appropriation rencontrées par le personnel. Désormais, trois personnes saisissent manuellement différentes étapes de la chaîne de suivi dans des tableurs Excel. Ce système fragmenté accroît les risques liés à l'absence de contrôles automatisés, à la gestion manuelle des données et à des procédures de sauvegarde limitées.

Ces limitations se traduisent concrètement sur le terrain. Parmi les dérives observées, l'abandon progressif du tracé en « arête de poisson », pourtant recommandé pour son efficacité logistique et son faible impact spatial, a laissé place à des tracés rectilignes perpendiculaires à la piste principale (*Figure 14*). Cette évolution, issue d'une volonté de simplification ou d'un déficit de formation, engendre une organisation moins efficiente du réseau de pistes, augmente les manœuvres des bulldozers et accroît la surface forestière perturbée. Les pistes longues ou mal articulées au réseau existant, notamment dans des zones sensibles, ont un double impact économique et écologique : surconsommation de carburant et de main-d'œuvre, multiplication des emprises au sol et accélération de l'érosion.

La **barrière de la langue** et le **niveau de compréhension des directives** influencent également les pratiques. L'absence de responsables clairement identifiés, notamment au sein des cellules d'aménagement, peut conduire à des écarts entre les consignes et leur application.

La formation et la sensibilisation du personnel sont donc cruciales, notamment pour la préparation du terrain, le dégagement des pistes de fuite, l'abattage et le marquage correct des arbres.

Comme le rappelle une responsable HSE :

« *Un commis d'abatteur est mort l'année dernière, transpercé par une branche lors de la course de fuite.* » (Responsable HSE, mai 2025)

Dans les trois concessions visitées, des formations régulières à l'abattage contrôlé sont dispensées, mais des manquements persistent, visibles sur les souches. Ces écarts résultent d'un personnel insuffisamment formé, d'un turnover élevé, de l'arrivée de travailleurs issus d'entreprises aux pratiques différentes et de contraintes techniques comme l'absence d'équipements de protection individuelle. L'absence de cartes précises des arbres à abattre accentue ces difficultés, entraînant perte de temps, abattage mal maîtrisé et impact sur la traçabilité. Lors d'une visite, le personnel inscrivait « AAC » sur la grume sans savoir à quel chiffre il correspondait, rendant la fiche d'abattage incomplète. Un responsable monitoring a dû intervenir pour corriger ces pratiques. Les équipes de monitoring, chargées d'évaluer le respect des tracés et de signaler les pratiques déviantes, constituent un garde-fou essentiel, mais leur efficacité repose sur la crédibilité de leur travail et sur la capacité des entreprises à intégrer ces retours dans leurs pratiques.

Au-delà du contrôle, ces équipes jouent également un rôle pédagogique : en expliquant les raisons sous-jacentes aux exigences techniques, elles favorisent une meilleure appropriation des règles par les ouvriers. Lorsque les travailleurs comprennent le sens des gestes qu'ils accomplissent, pourquoi il est nécessaire de positionner une entaille de direction précise, de compléter correctement une fiche ou de respecter un tracé, l'application des consignes devient plus fluide et cohérente. Autrement dit, la compréhension de la pratique se révèle aussi déterminante que la formation elle-même pour garantir la durabilité et la qualité des opérations.

Ces équipes compétentes ne suffisent cependant pas si la structure organisationnelle n'est pas adaptée pour transformer leurs actions en pratiques efficaces.

Structure organisationnelle et circulation de l'information

La structure d'une entreprise définit la manière dont les décisions circulent et se traduisent sur le terrain. Une organisation flexible permet de réagir rapidement : corriger une erreur sur le PAO, adapter le tracé d'une piste ou modifier le triage en fonction des observations. À l'inverse, une hiérarchie plus rigide, en ralentissant la prise de décision et le flux d'information, peut, certes, retarder les corrections ou l'application des protocoles mais, sécurise les décisions de décision, assure un suivi et une responsabilisation des acteurs.

Cette influence se retrouve dans toutes les étapes d'exploitation. Un exemple illustre bien ce point : pendant longtemps, le pistage n'était pas une pratique répandue, voire inexistante, dans certaines entreprises. Les inventaires étaient réalisés, mais les équipes avançaient ensuite « à l'aveugle » : sans carte, l'abatteur perdait du temps à retrouver les arbres, et le bulldozer improvisait rapidement... au prix d'impacts plus élevés et d'une consommation de carburant accrue. Lorsque des raisons économiques et opérationnelles étaient démontrées, les modifications se mettaient en place assez rapidement. Le triage et le pistage ont d'abord été initiés, mais le trieur allait encore à l'aveugle sans carte ; la cartographie est venue ensuite compléter le dispositif. Aujourd'hui, dans les trois concessions visitées, l'ensemble des opérations suivantes est réalisé, preuve que la circulation fluide des décisions accélère l'adoption des pratiques. Le pistage, souvent réduit à un geste technique, montre ici son rôle stratégique : il devient un levier de planification et d'efficacité lorsque la structure permet aux responsables de terrain de décider et de corriger en temps réel. Cette flexibilité s'applique également à toutes les autres étapes : l'inventaire, le PAO, l'abattage et le débardage, ou encore le suivi post-exploitation, bénéficient de décisions rapides et d'une coordination plus efficace.

La sous-traitance peut également compliquer la circulation de l'information et ralentir les décisions. Comme le souligne un concessionnaire ayant internalisé cette étape :

« Avant, c'étaient des sous-traitants (c.-à-d. un bureau d'étude). Mais pris par le temps et les moyens, la fiabilité des données n'était pas respectée. » (Responsable certification, mai 2025)

L'internalisation permet de raccourcir la chaîne, d'assurer un suivi plus précis et de fluidifier l'adoption des pratiques sur le terrain.

En somme, la structure organisationnelle n'est pas seulement une question de hiérarchie : elle influence directement la capacité à transformer les plans en actions concrètes et à intégrer rapidement des pratiques nouvelles sur le terrain. Une structure adaptée prépare aussi le terrain pour l'appui externe des réseaux et partenariats.

Réseaux et partenariats

Les réseaux et partenariats ne sont pas juste des cases à cocher. Ils influencent concrètement le terrain par les décisions prises, les pratiques mises en œuvre et ainsi les impacts. Dans les inventaires et la planification (PAO), avoir des liens avec des bureaux d'études ou des consultants permet d'accéder à des méthodes éprouvées et à des outils techniques avancés. Résultat : des relevés plus précis et une organisation plus fluide des équipes, capables d'anticiper les difficultés et de planifier les itinéraires de débardage.

Sur le triage, le pistage, l'abattage et le débardage, ces collaborations facilitent le transfert de savoir-faire et l'adoption de standards certifiés (FSC, PEFC). Elles renforcent également la crédibilité des projets FDL et des engagements post-exploitation auprès des communautés.

Comme le note un responsable sur le terrain :

« Grâce aux formations et aux échanges avec des consultants, on comprend mieux comment planifier et organiser les parcours, ça fait gagner du temps. » (Responsable certification, mai 2025)

Ces réseaux servent aussi à former et renforcer les équipes. WWF, FSC ou l'académie forestière chinoise proposent des ateliers et des retours d'expérience qui améliorent la maîtrise des techniques, la traçabilité et la compréhension des normes. Sur le terrain, cela se traduit par des arbres correctement martelés, des pistes mieux tracées et des erreurs réduites.

L'intensité de ces interactions varie selon la taille et l'orientation des entreprises. Certaines privilégient les échanges techniques pour gagner en fiabilité, d'autres les relations institutionnelles pour consolider leurs projets communautaires. Mais dans tous les cas, ces collaborations diffusent les bonnes pratiques, renforcent les compétences des équipes et aident à prendre des décisions éclairées et adaptées au terrain.

En fin de compte, les réseaux et partenariats ne sont pas un simple cadre administratif : ils constituent un levier concret pour améliorer la pratique, renforcer les compétences et crédibiliser les opérations forestières, tout en facilitant la convergence entre efficacité économique et durabilité.

4.4. DYNAMIQUES D'ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION

4.4.1. LA CERTIFICATION COMME UNE STRATÉGIE

La certification forestière repose sur un principe simple en apparence : attester par une tierce partie indépendante, via un label visible, que le bois mis sur le marché provient d'une forêt gérée de manière responsable et/ou légale. Ce geste, qui pourrait sembler technique, s'inscrit en réalité dans un mouvement plus vaste où les forêts deviennent non seulement des ressources à exploiter, mais aussi des territoires à rendre crédibles sur la scène internationale ([Arnould, 1999](#)).

4.4.1.1 Le foisonnement des dispositifs au Gabon : entre confusion et appropriation locale

Au Gabon, les sigles et dispositifs censés garantir la légalité ou la durabilité prolifèrent. Entre certification, système de traçabilité, label grand public et norme de gestion durable, la frontière est souvent poreuse, voire volontairement floutée. Cette superposition crée une confusion entretenue : derrière la volonté affichée de « durabilité » se cachent des instruments très différents, par leur logique, leur gouvernance et leur niveau d'exigence.

Le [système TRACER](#), par exemple, développé par [FRMi](#) et Brainforest dans la zone économique de Nkok est un outil de traçabilité, mais non une certification. Il ne repose sur aucun référentiel public, ni audit indépendant, ni norme sociale ou environnementale. Pourtant, certains concessionnaires le présentent comme tel, illustrant une appropriation stratégique du flou normatif⁵¹.

À l'inverse, des dispositifs comme [Origine et Légalité des Bois \(OLB\)](#) du Bureau Véritas, ou [Certification by Preferred by Nature](#) de Preferred by Nature, ou encore [TLV](#) de Control Union sont bien des certifications, dans la mesure où un audit est mené par un tiers. Mais ici encore, une nuance s'impose : le standard est élaboré et contrôlé par la même organisation, ce qui soulève des questions sur l'indépendance réelle du processus. Il ne s'agit ainsi pas de réinventer les pratiques forestières, mais d'assurer qu'elles se conforment à l'ordre établi. Le bois, pour être légal, doit avoir une identité claire, un itinéraire traçable, et un cadre juridique solide. Il doit pouvoir raconter, où et quand il a été coupé, par qui et sous quelle autorité. Cette logique est celle de la traçabilité, de la régularité fiscale, du respect des volumes autorisés, des contrats de travail.

La certification de durabilité va plus loin. Elle ne se contente pas de vérifier de la régularité, mais plutôt de la pertinence. Il ne s'agit plus de simplement faire ce qui est permis par la législation gabonaise, mais de répondre à des standards internationaux sur le long terme les plus exigeants. Les certifications comme le Forest Stewardship Council Forest Management ([FSC FM](#)) ou le Pan African Forest Certification ([PAFC](#)) (reconnu par le PEFC International) imposent ainsi des exigences autrement plus élevées : cartographier les zones à haute valeur de conservation, organiser la participation des populations locales et autochtones, intégrer des pratiques d'exploitation à faible impact, préserver la diversité biologique, évaluer les retombées sociales ([ATIBT, 2024](#)). Ces types de certificats considérés un peu comme le must à obtenir sont en revanche bien connus et compris par tous, notamment en raison d'atelier de sensibilisation.

En revanche, des certifications, encore plus insidieuses, rendant les barrières encore plus floues viennent s'insérer. Derrière le label [FSC MIX](#), souvent méconnu des consommateurs, se cache un mécanisme censé encourager l'approvisionnement en bois certifié, le [FSC Controlled Wood](#)

⁵¹ Entretien avec un représentant du syndicat, le 17/05/2025

([Boumi, 2025](#)). Il s'agit ainsi d'un premier pas vers le [FSC FM](#)⁵². En pratique, il a parfois produit l'inverse : un statut quo, où des entreprises bénéficient de réductions fiscales équivalentes à la légalité ou de gains d'image sans pour autant s'engager pleinement dans les standards [FSC FM](#)⁵³. Le flou s'installe alors, peut-on le considérer équivalent à un certificat de légalité ? [FSC](#) s'est par ailleurs rendu compte des conséquences du [FSC](#) Controlled Wood en créant un nouveau système non renouvelable⁵⁴.

Ensuite, une nouvelle certification dite « de gestion durable » a récemment émergé : la *Certification by Preferred by Nature* ([CPbN](#)). Elle repose sur un référentiel public, accessible à la fois aux producteurs agricoles et aux exploitants forestiers, et comprend certains critères plus stricts, notamment sur les droits des travailleurs. Selon le site officiel, certains éléments sont clairement précisés : la certification repose bien sur un audit indépendant, conduit par Preferred by Nature lui-même, avec un rapport disponible publiquement ([Preferred by Nature, 2025](#)). En revanche, d'autres aspects soulèvent des interrogations. Par exemple, la [CPbN](#) peut être délivrée dans le cadre d'un audit déjà prévu pour une autre norme (comme le [FSC](#)), via un système de « double audit » ou d'évaluation conjointe ([Preferred by Nature, 2024](#)). Cette superposition pose question : elle laisse entrevoir un gain de temps pour les entreprises, mais brouille la frontière entre les dispositifs et interroge sur la spécificité des audits pour chaque référentiel. Comme l'a résumé un auditeur :

« Un auditeur est qualifié sur une norme ; ce qui est applicable à l'une ne l'est pas forcément à l'autre. » (Représentant d'un bureau d'audit, mai 2025).

Bien que Preferred by Nature ne présente pas explicitement la CPbN comme une alternative au FSC ou au PEFC, organisations avec lesquelles elle collabore et dont elle est accréditée, cette certification pourrait être perçue comme telle ou considérée comme une voie complémentaire. Enfin, le positionnement de cette certification CPbN reste ainsi flou : si elle se veut complémentaire, Elle entre aussi en concurrence avec d'autres labels établis, sans que ses mécanismes de gouvernance, de reconnaissance internationale ou de contrôle externe soient encore très visibles.

Dans ce brouillard normatif, les entreprises, en particulier asiatiques peinent à distinguer les dispositifs entre légalité, traçabilité et durabilité. Pour beaucoup, tout « certificat » est bon à prendre s'il ouvre l'accès au marché. Le label devient alors une stratégie de conformité minimale, plus qu'un outil de transformation.

4.4.1.2 Entre volonté et incitations

La certification forestière, devenue incontournable sur les marchés européen et nord-américain, a contraint les entreprises à modifier leurs pratiques. Il s'agit de répondre à une triple exigence : celle des consommateurs, de plus en plus soucieux à la traçabilité et à la performance environnementale, celle des circuits d'exportation, qui en conditionnent l'accès au marché par la détention d'un label et celle de compenser les défaillances des réglementations et de leur application. ([Briec et Mandard, 2016](#)). Comme le résume un concessionnaire européen :

« Au moment où ça ne sert plus au niveau économique, où ça ne sert plus au niveau de communication, ça ne sert plus au niveau accès au marché, on va se poser la question (d'arrêter la certification) » Représentant d'une concession européenne, juin 2025

⁵² Entretien avec un représentant d'une concession et d'un représentant d'un organisme de certification, juin 2025

⁵³ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025.

⁵⁴ Entretien avec un représentant d'un organisme de certification, le 11/06/2025

Un autre acteur appuie cet argumentaire :

« Aucun opérateur souhaite se lancer dans la gestion durable pour la gestion durable, mais pour des questions de marché » Représentant d'un bureau d'étude, mai 2025

Les entreprises européennes, engagées depuis parfois presque vingt ans, ont intégré la certification comme un levier de structuration. Elles ont contribué à « tirer les normes » sous-entendu les renforcer ⁵⁵, bien que plusieurs dénoncent aujourd'hui la complexité croissante des exigences :

« Cela devient de plus en plus complexe, il ne faut pas garder le niveau, il faut toujours s'adapter, on comprend qu'il faut évoluer. » (Représentant d'une concession européenne, juin 2025)

Ce panorama contrasté prend encore une autre dimension lorsqu'on se tourne vers les opérateurs asiatiques. Les logiques d'engagement sont multiples. Le tableau ci-dessous synthétise les arguments avancés par les entreprises, entre **motivation commerciale, contraintes administratives et effets secondaires positifs développés par la suite** (*Tableau 2*).

Tableau 2 : Récapitulatifs des Arguments positifs et Réticences vers la certification forestière issus de la présentation lors de l'atelier de restitution

Perceptions positives	Réticences
Accès au marché européen	Processus jugé exigeant
Image vertueuse et reconnaissance internationale	Absence de plus-value directe perçue si marché asiatique
Taxation incitative proposée	Réticence terrain, incompréhension ou rejet
Optimisation interne	Manquement de leadership, efforts non soutenus
Facilitation contrôle externe et Relations avec administrations	Coût économique

En effet, les opérateurs asiatiques, arrivés dans un contexte où la légalité suffisait pour accéder au marché chinois ([voir section 4.2.1](#)), découvrent un environnement où la conformité seule ne pourrait plus tout garantir dans ce monde globalisé ([Berock et al., 2022](#)). L'absence de certification reste rentable, permettant d'offrir les mêmes volumes à moindre coût mais pour combien de temps encore ? Depuis 2018, l'état de la certification de durabilité se resserre, porté au plus haut niveau de l'État comme pilier d'une **politique forestière moderne**. Une parole forte, répétée, relayée, mais dont les effets pratiques restent incertains et hétérogènes. Anticipant une éventuelle obligation, nombre d'opérateurs s'y engagent aujourd'hui dans une logique de conformité préventive ([Karsenty et Ferron, 2017](#) ; [Ndiebe et al., 2024](#)). Une incitation fiscale majeure, la réduction de la taxe de superficie pour les entreprises certifiées a fortement contribué à cette dynamique, cette taxe étant décrite comme la « principale raison » de l'engagement⁵⁶. En effet, cette notification repris dans la loi n° 019/2020 indique à l'article 318 : « Le tarif de la taxe de superficie est fixé à : 300 FCFA/ha pour les concessions certifiées FSC ou PAFC ; 600/ha FCFA pour les concessions certifiées légalité ; 800 FCFA/ha pour les concessions non certifiées » ([République gabonaise, 2020](#)). Le tableau ci-dessus illustre le coût total pour une concession de 200 000 ha selon le type de certification (*Tableau 3*). Ce calcul permet rapidement de voir le gain économique de cette taxe, la certification n'étant plus un problème de coût ([Karsenty et Ferron, 2017](#)). De plus, la réticence sur l'absence de plus-

⁵⁵ Entretien avec un représentant d'un organisme de certification, le 11/06/2025

⁵⁶ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 16/06/2025

value commerciale ajoutée, reprise comme raison dans cet article, ne semble plus être un argument mobilisé par les opérateurs ([Demaze, 2008](#)).

Tableau 3 : Comparatif du coût de la taxe de superficie pour une concession de 200 000 ha selon le type de certification forestière (FCFA et euros).

Type de concession	Coût de la taxe par ha (FCFA)	Coût total pour 200 000 ha (FCFA)	Coût total pour 200 000 ha (euros) ⁵⁷
Certifiée FSC/PAFC	300	60 000 000	88 500
Certifiée légalité	600	120 000 000	177 000
Non certifiée	800	160 000 000	236 000

Pour la majorité des entreprises, la certification reste avant tout **un passeport commercial**. Elle garantit **l'accès à des marchés rémunérateurs et stable**, répond aux exigences des partenaires et sécurise les débouchés. Les effets opérationnels de la certification, comme la rigueur des procédures, la traçabilité, ou l'amélioration des pratiques internes, très peu documentée par les articles scientifiques, sont reconnus, mais souvent perçus comme des contraintes ou des bénéfices secondaires. « *La certification change notre façon de travailler* », reconnaît un représentant syndical asiatique, illustrant les tensions entre logique d'opportunité et dynamique de transformation. Ce principal frein était par ailleurs déjà repris dans l'article de Kouna Eloundou en 2008 ([Eloundou et al., 2008](#)).

Rares sont ceux qui s'engagent pour **une question d'image**, raison d'engagement pourtant évoqué par Berock ([Berock et Ongolo, 2019](#)). Une entreprise asiatique fait cependant exception :

« Nous nous battons pour améliorer l'image des entreprises asiatiques. Nous réalisons de grands efforts. Nous essayons ainsi de montrer une autre image .» (Représentant d'une concession certifiée légale, mai 2025)

Bien que l'image ne soit que rarement mise en avant comme argument explicite, elle n'en demeure pas moins un levier implicite influençant les relations entre les administrations et les concessionnaires. Elle agit ainsi en toile de fond, modulant les attentes et la confiance entre ces deux acteurs lors des contrôles.

Cependant, comme le souligne cette étude, la perception des Chinois sur les investissements réalisés en Afrique est vue uniquement de manière positive ([Sun et al., 2014](#)). Or Sun et al mentionne que cette perception positive est notamment occultée en raison de la censure médiatique en Chine où les critiques internationales sont peu voir pas présentées ([Sun et al., 2014](#)).

Le syndicat asiatique confirme une réelle volonté de s'inscrire dans une démarche progressive, d'abord légalité pour un premier pas, mais souvent vers la durabilité dans un second temps. L'insuffisance d'informations sur le processus n'est plus à l'ordre du jour même s'il peut y avoir des confusions avec d'autres mécanismes, comme le démontre les pancartes de sensibilisation au sein de la concession en voie de certification ([Figure 19](#)). Il s'agit en revanche de connaître comment implémenter ([Eloundou et al., 2008](#)).

⁵⁷ Taux de conversion : 1 FCFA = 0.00155 euros (10 juillet)

Plusieurs acteurs rappellent que ce changement est un long processus comme le témoigne un bureau d'étude :

« Il faut arrêter de croire qu'on peut être certifié en un an, au minimum 5 ans, et demande des hommes, de l'organisation et des moyens. » (Représentant d'un bureau d'étude, juin 2025)



Figure 19 : Illustration de pancartes de sensibilisation aux 6 principes du PAFC

Face à cette dynamique, une tendance nette se dessine parmi les concessionnaires asiatiques, un intérêt croissant pour [PAFC](#). La difficulté du choix entre plusieurs systèmes, repris par l'auteur comme cause de l'échec de la certification, n'est ainsi plus d'actualité pour les exploitants asiatiques, mais aussi européens qui s'emparent parfois de la double certification ([Briec et Mandard, 2016](#)). Ce choix s'explique notamment par la reconnaissance officielle du système chinois ([CFCS](#)) par le **Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)**, depuis 2014. Alors que le [FSC](#) opère par déclinaisons nationales des indicateurs génériques (comme [FSC-Chine](#)), le [PEFC](#) repose sur des systèmes nationaux reconnus, tels que le [PAFC](#) au Gabon. Ce lien institutionnel entre le système chinois [CFCS](#) et le [PEFC](#) éclaire le basculement stratégique vers le [PAFC](#), à l'intersection d'intérêts techniques, économiques et géopolitiques⁵⁸. Le choix d'un label n'est donc pas uniquement une affaire de critères techniques : il engage des préférences nationales, des alliances institutionnelles et parfois même des rapports de pouvoir. La critique d'un outil « technico-politique » est ainsi d'autant plus perceptible ([Berock et Ongolo, 2019](#)).

4.4.1.3 Vers une certification obligatoire : risques d'une généralisation sans engagement

À l'échelle nationale, le Gabon est déjà perçu comme un modèle en matière de gestion durable des forêts, notamment grâce à des initiatives comme l'organisation du [One Forest Summit](#), qui le positionne comme leader écologique au niveau régional. Cependant, certaines failles persistent, et la mise en place d'une certification obligatoire pourrait contribuer à consolider cette réputation en renforçant la crédibilité et la visibilité des pratiques durables du pays. Mais ces effets restent largement hypothétiques, et les réticences sont nombreuses. En rendant la certification obligatoire ou généralisée, elle perdrait son caractère différenciateur sur le marché, ce qui était jusqu'ici l'un de ses principaux attraits pour les pionniers comme le témoigne un concessionnaire certifié :

⁵⁸ Entretien avec un représentant d'un syndicat et un chercheur en chaîne d'approvisionnement, mai et juin 2025

« C'est que le label devient bien peu crédible, parce qu'il va y avoir beaucoup de gens qui se certifient, pas parce qu'ils croient dans la certification, mais parce qu'ils sont obligés, donc il va y avoir beaucoup de certificats à un niveau douteux. » (Représentant d'une concession à capitaux européens, mai 2025)

Il existe ainsi une crainte croissante que le processus devienne formel, déconnecté des pratiques réelles, avec des audits de façade, et une logique de conformité documentaire plutôt que d'amélioration substantielle.

D'autres critiques portent sur le rôle des auditeurs à venir en cas de certification obligatoire. Ils seront ainsi perçus non comme arbitre de la durabilité, mais plutôt de la légalité. En effet, leur rôle changera profondément par les conséquences de leurs choix de certifier ou non une entreprise, et donc de fermer ou non une entreprise.

Par ailleurs, les bureaux d'audits devraient se préparer pour le recrutement d'auditeurs comme le souligne ce bureau d'audit :

« Il faudrait rapidement s'adapter, les auditeurs qualifiés, cela ne court pas les rues. »
(Représentant d'un bureau d'audit, 02/06/2025).

Finalement, il n'y a pas que le rôle des auditeurs modifié, mais aussi celui des agents de l'administration comme le souligne ce représentant des bureaux d'étude :

« L'administration qui est reprise en parties prenantes lors des audits, ne serait plus indépendante. Ils seront juges et parties. » (Responsable d'un bureau d'étude, 23/05/2025).

En définitive, la certification forestière au Gabon est davantage subie qu'embrassée avec conviction, dans une large part du secteur. Elle répond d'abord à une logique de survie commerciale et de gestion du risque réglementaire, avant d'être envisagée comme une réelle opportunité de transformation. Son institutionnalisation, si elle advient, devra surmonter ces ambiguïtés initiales, sous peine de produire une norme plus décorative qu'effective.

4.4.2. LA CERTIFICATION COMME UN MIROIR : SE VOIR, S'AJUSTER, AVANCER

« La certification est un miroir » comme le souligne le représentant d'un syndicat (17/05/2025). Elle reflète les pratiques d'une entreprise, les confronte à des standards définis à l'échelle internationale et l'oblige, en théorie, à des ajustements continus. Mais comme tout miroir, il peut flatter, déformer, ou révéler ce que l'on préfère ignorer. Ce chapitre explore ce jeu de reflets, entre exigences formelles et tensions dans les interprétations.

4.4.2.1 Le miroir de l'audit : rigueur, normes et processus formalisés

S'engager dans une démarche de certification n'est pas une opération cosmétique. Il s'agit de s'exposer à un regard extérieur, structuré par un référentiel de critères et d'indicateurs écologiques, sociaux et économiques définis par l'organisme porteur du label ([FSC](#), [PAFC](#)...). Ce cadre donne lieu à un pré-audit ainsi qu'à un audit initial, mené par un groupe d'auditeur indépendant engagé par un organisme certificateur. La conformité à ces exigences conditionne ainsi l'obtention, puis le maintien lors des audits annuels, ainsi de suite sur une période de cinq ans.

Certaines entreprises, majoritairement européennes avec un historique de gestion rigoureuse aborde la certification comme une consécration. Elles n'ont pas à tout repenser : les procédures sont déjà en place, les pratiques alignées, il s'agit ainsi surtout de formaliser, de documenter et de prouver ce qui est déjà fait. Ces entreprises peuvent se permettre d'être dans une logique

proactive, voire stratégique, en choisissant leur certificateur, en anticipant les audits et en utilisant la certification comme argument commercial.

À l'inverse, pour une grande partie des entreprises, et notamment asiatique, la certification agit comme un catalyseur du changement. Elle oblige à revoir les procédures, documenter ce qui ne l'était pas, clarifier les responsabilités, instaurer un suivi social ou environnemental souvent absent. Cela peut conduire à des tensions internes, à des réorganisations profondes, mais aussi à des progrès réels. En effet, l'entreprise en voie à la certification a réorganisé son effectif, en impliquant également une équipe de suivi des abatteurs et des débardeurs. Toutefois, la mise en place de ce type d'équipe de contrôle qui justifie ou non d'une prime d'abattage peut être une source de conflits⁵⁹.

Certaines entreprises mettent ainsi en place des dispositifs de suivi, parfois sous la forme de « mini audits », pour préparer le personnel, renforcer le respect des règles et anticiper les points de friction petit à petit. De plus, les diagnostics réalisés par le programme [PPECF](#) ainsi que des pré-audits ont également permis de mettre en évidence les points critiques.

4.4.2.2 Les reflets filtrés : préparation, limites et tensions

Dans la pratique, cette dynamique n'est pas toujours linéaire. La rigueur des audits se heurte parfois à des stratégies d'anticipation de dernière minute, concentrées dans les semaines précédant l'évaluation. Ce fonctionnement en « pic d'efforts » peut limiter la portée réelle des ajustements, notamment face à des non-conformités structurelles qui comme l'explique un acteur prennent du temps à se résorber en cas de conflits avec des communautés⁶⁰.

Par ailleurs, le miroir n'est pas le même pour tous. Des tensions émergent entre entreprises, souvent autour de la perception d'une application perçue comme inégale des critères. Des acteurs européens expriment parfois leur scepticisme quant à la certification d'entreprises qu'ils estiment peu conformes. En miroir, certaines entreprises asiatiques dénoncent des standards jugés inaccessibles. Cette divergence reflète non seulement des différences d'exigence, mais aussi des inégalités d'interprétation, voire d'appropriation des règles, nourries par des contextes économiques, culturels et linguistiques variés. Cependant, il faut rappeler le rôle essentiel des organismes d'accréditation en cas de suspicion d'un éventuel litige.

Selon deux concessionnaires asiatiques, il y a une différence notable entre l'audit initial et l'audit annuel qui a notamment révélé des non-conformités. En effet, en laissant une marge de progression, les auditeurs regarderaient moins en profondeur lors de l'audit initial. Un exemple a ainsi été soulevé

« Lors de l'audit initial, il demande uniquement le nombre d'employés alors que l'audit annuel, il rentre plus en profondeur sur le registre des employés dans les détails. »

(Représentant d'une concession, mai 2025).

Ce décalage révèle une tolérance initiale, mais expose les entreprises à des sanctions lors des audits de suivi, comme le respect des obligations liées au personnel, une source fréquente de non-conformités majeures. Cependant, ce décalage crée des tensions, car les entreprises se reposent sur celui-ci et s'initient directement à la durabilité, au lieu d'initier des réformes structurelles plus profondes.

Mais, ce glissement progressif vers la conformité tend à transformer les audits en rituels de validation, plus qu'en leviers de transformation structurelle. Dans certains cas, l'obtention du

⁵⁹ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

⁶⁰ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, mai 2025

certificat semble avoir ralenti les efforts de mise en conformité : « Cela leur a mis la confiance... Ils n'ont pas fait grand-chose » (Représentant d'un bureau d'étude, mai 2025).

La certification, conçue comme un processus, devient alors une fin en soi, un label à obtenir plutôt qu'un chemin à parcourir.

4.4.2.3 Briser ou polir le miroir ? Effets, enjeux et perspectives d'amélioration

Lorsqu'une entreprise vacille, c.-à-d. a des difficultés à répondre à tous les prescrits, la certification peut devenir « une épée de Damoclès »⁶¹. Sa suspension porte un coup direct à la crédibilité d'une entreprise asiatique, voire une faillite pour une entreprise européenne dont le marché européen est sa principale source de revenus comme le souligne cet acteur :

« Les entreprises certifiées sont plus sensibles, plus vulnérables aux critiques, car elles s'exposent davantage alors que les autres ne laissent même pas venir les activistes dans leur forêt. Il y a beaucoup de bruits en Europe. » (Représentant d'une concession européenne, juin 2025)

Ainsi, le forestier, souvent perçu comme une figure « puissante, de référence, voire de modèle », devient le centre de toutes les attentions. Ses moindres faits et gestes sont observés, commentés, parfois même surinterprétés ([Bourel, 2022](#)). Mais cette visibilité s'accompagne d'un certain pouvoir : leur position sociale dominante et l'aura qui les entoure renforcent leur capacité d'influence ([Bourel, 2022](#)). Cela rend d'autant plus délicate toute tentative de remise en question, comme la suspension d'un certificat tant la pression implicite sur les auditeurs peut être forte.

Deux entreprises asiatiques sur trois visitées ont vu leur certificat suspendu dès leur premier audit annuel. L'analyse d'Ehrenberg-Azcarate montre que ces situations ne sont pas isolées. Selon l'auteur, 9 % des [UFA](#) étudiées n'ont été certifiées que pour une durée inférieure à un an ([Ehrenberg-Azcarate et Peña-Claros, 2020](#)). En outre, près de la moitié des [UFA](#) n'ont conservé leur certification que sur une période relativement brève, entre un et cinq ans. Ces données soulèvent deux interrogations complémentaires. D'une part, elles montrent les défis rencontrés pour maintenir la certification dans la durée, qui exigent des changements profonds dans les pratiques et la culture d'entreprise. D'autre part, elles confirment que l'audit fonctionne réellement, en identifiant les manquements à la conformité et en garantissant que ces exigences ne se réduisent pas à une simple formalité.

Lorsqu'une suspension survient, l'entreprise doit corriger les non-conformités. La reprise du processus doit s'effectuer avec l'organisme qui a prononcé la suspension. Cela peut donner le sentiment d'une relation contrainte voire du clientélisme comme le souligne Ndoumbe Berock, où l'entreprise dépend de son auditeur pour regagner la certification ([Berock et Ongolo, 2019](#)).

Autre limite, plus structurelle, est la rareté de profils d'auditeurs expérimentés, capables d'articuler référentiels internationaux, connaissance du terrain forestier, et compréhension des réalités locales, notamment au Gabon. Le vivier reste limité, souvent concentré au Cameroun, et peine à couvrir l'ensemble des dimensions attendues, en particulier pour les audits sociaux⁶².

Face à cela, des formes d'entraide émergent. Certaines entreprises s'associent à des programmes (comme le [PPECF](#) ou l'International Forestry Investment and Trade ([InFIT](#))), participent à des ateliers de [FSC](#), WWF ou [PAFC](#) ou nouent encore des partenariats techniques avec des universités (Franceville)⁶³. Des cellules internes à la certification se créent, tandis que des

⁶¹ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 04/06/2025

⁶² Entretien avec un représentant d'un bureau d'audit, le 02/06/2025

⁶³ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

guides d'interprétation sont mis en place, notamment par le [PAFC](#) ou encore PBN⁶⁴. Ces dispositifs témoignent d'une volonté collective de progresser, en ajustant les outils aux réalités régionales, en clarifiant les normes, et en s'appuyant sur des appuis techniques culturellement et linguistiquement adaptés comme WWF-Chine, [FSC](#)-Chine ou PBN-Chine. En effet, comme le souligne cette chercheuse chinoise :

« Certaines compagnies voudraient des experts chinois pour les aider, pas seulement des experts internationaux. » (Chercheur en chaîne d'approvisionnement, juin 2025).

Cependant, l'entraide est forcément limitée entre les concessionnaires, ainsi qu'entre les concessionnaires déjà certifiés et ceux en voie de certification en raison notamment de la concurrence. De plus, les bureaux d'études démultiplient l'offre de formation ainsi que les bureaux d'audits, qui les accompagne vers la certification. Pour ce dernier, des questions se posent sur le potentiel conflit d'intérêts que cela engrange.

4.4.3. DÉFIS DES NON-CONFORMITÉS

Si les entreprises forestières opérant au Gabon maîtrisent généralement les règles du Code forestier et les inspections des Eaux et forêts, les audits de certification élargissent le spectre des exigences, en vérifiant notamment la cohérence entre les documents légaux et les pratiques effectives sur le terrain. Ils introduisent des vérifications plus transversales, souvent déconnectées des seules pratiques sylvicoles. Les non-conformités ne relèvent alors pas tant de fautes techniques que d'écarts plus structurels touchant à la sphère sociale, fiscale ou organisationnelle. Ce que les contrôles classiques ne perçoivent qu'en creux devient ici visible.

Ce déplacement du regard normatif rend particulièrement saillantes les exigences sociales, fréquemment sources de non-conformités, majeures ou mineures.

Le contrat de travail formel est un exemple emblématique. Bien que l'article 19 du Code du travail en fasse un socle juridique clair, de nombreux ouvriers exercent sans document signé dans un flou contractuel qui rend toute réclamation difficile ([République gabonaise, 2021](#)). Cette informalité, parfois présentée comme provisoire, s'installe souvent dans la durée, devenant un mode de gestion implicite qui soustrait les employeurs à certaines obligations sociales. Même en cas de contrat, la déclaration des travailleurs aux organismes sociaux ([CNSS](#) & [CNAMGS](#)) reste incertaine⁶⁵. Le discours se veut rassurant, « s'il y a parfois un délai, ils finissent toujours par être déclarés » souligne un représentant d'une concession, mai 2025. Cependant, des travailleurs passent ainsi plusieurs mois sans cotiser, ignorant qu'ils se privent ainsi de droits futurs à la retraite ou à la couverture en cas d'accident.

Un acteur parle ainsi de « *Vol des travailleurs alors que le travail est difficile.* » (Représentant d'un bureau d'étude, le 17/05/2025)

Cette phrase souligne l'injustice ressentie : malgré l'intensité et la pénibilité du travail, les employés se trouvent privés d'une protection sociale légitime. Pour les employeurs, la sous-déclaration s'explique principalement par un souci d'économie. Les cotisations sociales représentent un coût direct, et certaines entreprises cherchent à réduire leurs charges, au détriment des droits des travailleurs. Cette logique économique se combine souvent à une faible pression réglementaire : les contrôles sur place sont limités, sporadiques, ou difficiles à mettre en œuvre dans des concessions étendues et isolées. L'absence de sanctions immédiates renforce ce comportement. Ainsi, la sous-déclaration apparaît comme un compromis opportuniste : les employeurs économisent à court terme, tandis que les travailleurs, faute d'information ou de

⁶⁴ Entretien avec un représentant d'un syndicat et un représentant d'un organisme de certification, mai 2025

⁶⁵ Entretien avec un représentant d'un bureau d'étude, le 16/05/2025

mécanismes de contrôle efficaces, subissent une perte tangible de droits sociaux. Cela met en lumière les tensions entre régulation, pratiques économiques et protection des employés, tout en posant la question de l'efficacité du contrôle et de l'application de la loi dans ces contextes.

À ces premières zones d'ombre s'ajoutent d'autres exigences sociales, tout aussi normées, mais peu appliquées sur le terrain.

La question du temps de travail illustre les zones de friction. Le Code fixe la durée légale hebdomadaire à 44h (article 195) assortie d'un repos hebdomadaire obligatoire de 24 h, en principe le dimanche (article 120) ([République gabonaise, 2021](#)). Sur le terrain, ces règles sont fréquemment contournées. Les équipes sont ainsi parfois sollicitées le dimanche, les heures supplémentaires s'accumulent, et les congés prévus par les articles 222 et 224, sont reportés ou ignorés au gré des impératifs de production (République gabonaise, 2021)⁶⁶. Le rythme imposé, justifié par la saisonnalité, la pression sur les délais ou la logistique défaillante, peut ainsi engendrer une fatigue généralisée et une augmentation sensible des risques d'accident.

De plus, **la représentation du personnel** illustre un autre angle mort. Le Code est pourtant sans ambiguïté : à partir de 10 salariés, la mise en place de délégués du personnel est obligatoire (article 236) ([République gabonaise, 2021](#)). Cependant, faute de volontaire ou d'un climat favorisant l'émergence d'une parole collective, ces postes restent souvent vacants⁶⁷. Sans représentants élus, les réclamations ne trouvent pas de canaux officiels et l'inspection du travail elle-même se retrouve peu saisie. Ce déficit de représentation fragilise l'ensemble des relations professionnelles, en empêchant la médiation, la négociation ou simplement la reconnaissance des conflits.

Ensuite, la **question des équipements de protection individuelle (EPI)** illustre bien ce décalage entre la conformité de surface et les pratiques réelles. Les articles 241 et 243 imposent leur port et leur entretien. Certaines entreprises, notamment certifiée légale ont des procédures détaillées de distribution, mises en place à l'aide d'études de risque poste par poste, et rappelée avec l'aide de panneaux de sensibilisation (*Figure 20*) (République gabonaise, 2021). Mais ces efforts se heurtent à une résistance persistante. Les travailleurs, habitués à improviser ou gênés dans leurs gestes, trouvent mille raisons de ne pas porter leurs équipements. En parallèle, les sanctions en cas de non-port restent rares. L'inspection du travail, prévue par l'article 272, intervient peu ou tardivement, et le service HSE, bien qu'existant, n'a pas encore acquis une légitimité suffisante pour faire appliquer strictement les consignes (République gabonaise, 2021). L'accident de travail devient alors un révélateur. Et lorsque l'un de ces accidents survient, qu'il s'agisse d'un doigt sectionné ou, plus dramatique encore, d'un décès en forêt à la suite d'un abattage, il marque brutalement la réalité des risques liés aux opérations forestières. De plus, ces accidents touchent principalement de jeunes ouvriers⁶⁸. Un turnover qui fragilise à son tour les dispositifs de sécurité et la continuité de la formation ([voir section 4.3.2](#)).



Figure 20 : Panneaux de sensibilisation à la sécurité dans une industrie forestière

⁶⁶ Entretien avec un bureau d'étude, mai 2025

⁶⁷ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

⁶⁸ Entretien avec un représentant d'une concession, mai 2025

Au-delà du cadre professionnel strict, les conditions de vie des travailleurs révèlent aussi des limites.

Les **conditions de logement**, souvent reléguées au second plan, s'avèrent pourtant décisives dans la qualité de vie et la stabilité des équipes. Si certaines entreprises ont investi dans de nouveaux bâtiments ou des infrastructures sanitaires, beaucoup de travailleurs logent encore dans des bases-vie parfois provisoirement définitives (*Figure 21*). L'accès à l'eau potable reste inégal et les installations sont rudimentaires. Ce cadre de vie contribue à la fatigue, au découragement, et au départ prématuré des ouvriers comme le souligne une travailleuse :

« En tant que femme, les sanitaires séparés, le soir dans le noir, ce n'est pas adéquat. »
(Représentant dans une concession, mai 2025)

La question des bases-vie est un cas limite. Pensées comme structures d'appui à la production, elles ont évolué en micro-territoires paraétatiques. Certaines concessions abritent des milliers d'habitants, avec écoles, dispensaires, réseaux d'eau et sécurité interne⁶⁹. L'entreprise y devient gestionnaire du quotidien, dans un glissement de rôle non sans ambiguïté. À quoi veut-on que serve une concession forestière ? À produire du bois ou à administrer un territoire ?



Figure 21 : Illustrations représentant un bloc sanitaire à haut à gauche et deux bases-vies différentes(en bas à gauche et à droite).

Ce flou dans l'application des exigences sociales trouve un écho du côté des exigences environnementales, où la conformité apparaît tout aussi instable.

Sur le papier, les **déchets industriels spéciaux** sont pesés, catégorisés, stockés, puis collectés deux fois par an par un prestataire agréé, avec des attestations émises à chaque étape du processus jusqu'à la destruction finale. Ce système paraît ainsi très robuste au sein de la concession certifiée légalité. Cependant, certaines observations de terrain laissent apparaître des failles flagrantes, notamment des fûts de fuel abandonnés en pleine forêt à plusieurs endroits ou encore l'absence d'entonnoir pour charger en gasoil indiquent ainsi une négligence chronique (*Figure 22*). Ces pratiques, liées à une mauvaise gestion du gasoil, génèrent des impacts environnementaux directs.

⁶⁹ Entretien avec un représentant d'une concession européenne, juin 2025



Figure 22 : Rechargement en essence d'une tronçonneuse, en l'absence d'entonnoir, du gasoil peut ainsi contaminer le sol (a) et des fûts de fuels abandonnés en forêt (b).

Finalement, sur le registre de la durabilité, **les zones à haute valeur de conservation (HVC)** incarnent également cette tension entre affichage et application. Leur identification est aujourd'hui un passage obligé pour prétendre à la conformité durable. Cependant, dans le cadre du Gabon où le réseau hydrographique est dense, la prise en compte des **HVC** rend « presque impossible l'exploitation » (Concessionnaire européen). En effet, la protection des zones humides, des cours d'eau et des têtes de sources, classée comme **HVC** 4, impose de larges zones de conservation, réduisant fortement les surfaces exploitables dans des forêts déjà fragmentées par de multiples contraintes écologiques ([Forest Stewardship Council, 2020](#)).

Par exemple, la concession certifiée légale a déjà réalisé l'étude à ce sujet. Mais leur gestion reste cependant encore en questionnement. La norme existe, mais elle n'a pas encore acquis le statut d'outil opérationnel.

Mais au-delà des structures, ce sont des personnes avec leurs histoires et contraintes qui vivent ces situations (*Figure 23*). En réduisant les écarts à de simples « non-conformités », les audits occultent les enjeux humains et sociaux, transformant des expériences concrètes en cases à cocher. Ainsi, derrière la forêt et les entreprises, ce sont avant tout des hommes et des femmes, avec leurs relations et conflits, qui déterminent la réussite ou l'échec des normes. Il est essentiel de ne pas perdre de vue cette dimension humaine pour comprendre pleinement la gestion durable.



Figure 23 : Illustration d'un véhicule de transport de personnels, présents avec leur ciré jaune en raison de la pluie avec en avant plan les beignets.

4.5. LES ACTEURS FACES AUX PRESCRIPTIONS ET AUX PRATIQUES

Si la concession révèle des tensions humaines locales, il faut élargir la focale pour comprendre les jeux de pouvoir et relations entre acteurs à l'échelle du système forestier.

L'analyse des correspondances (AC) (*Figure 24*) éclaire une structuration du champ forestier autour de deux dispositifs centraux : **l'aménagement forestier**, conçu comme outil national de régulation et de planification, et la **certification**, portée par des référentiels internationaux visant à garantir la durabilité. La dimension 1 (38,4 %) traduit une opposition entre un pôle « normatif » composé des systèmes de certification, des bureaux d'audits, des chercheurs ou encore des syndicats et un pôle « opérationnel » où se regroupent les concessionnaires et les bureaux d'études ou encore l'administration, davantage ancrés dans la mise en œuvre concrète des Plans d'Aménagement Forestier (PAF). La dimension 2 (24,9 %) introduit une autre lecture, opposant les acteurs spécialisés dans l'expertise, le conseil et le contrôle à ceux assignés à l'application stricte des normes.

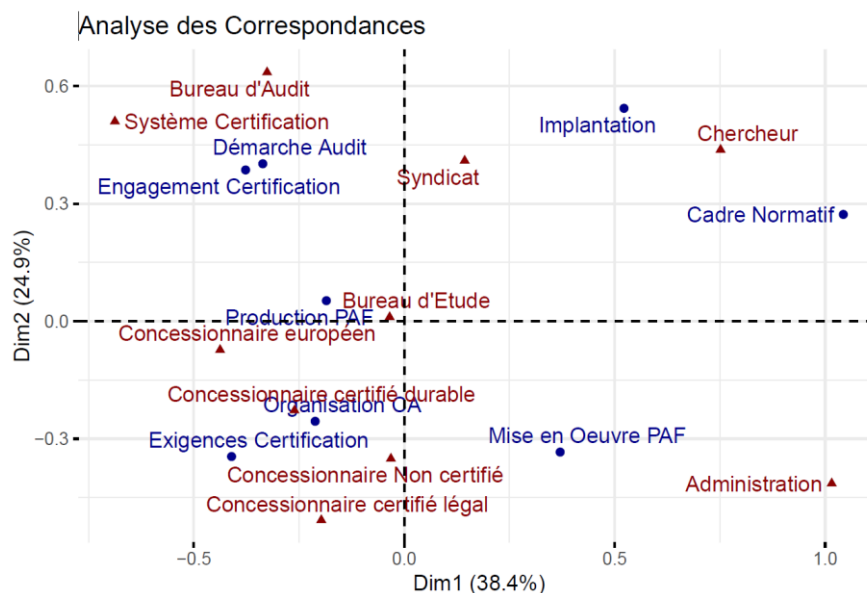


Figure 24 : Analyse des correspondances (AC) réalisée à l'aide des données qualitatives triangulées

Cette polarisation traduit un déséquilibre structurel : la norme est produite dans des sphères détachées du terrain, tandis que les concessionnaires apparaissent avant tout comme **exécutants**, contraints de répondre à des exigences externes sans réelle participation à leur élaboration. Autour des catégories « Mise en œuvre PAF » ou « Organisation CA », ils se positionnent dans un rôle d'opérationnalisation, confirmant une gouvernance principalement descendante. En miroir, les acteurs institutionnels et producteurs de normes se rassemblent autour d'un lexique où dominent les notions de « durable », « certifié » ou « conforme », symboles d'une légitimité institutionnelle qui leur confère un pouvoir prescriptif.

Cependant, la lecture binaire « prescripteurs vs. exécutants » est nuancée par la position de certains acteurs intermédiaires, en particulier **les bureaux d'étude**, situés au carrefour des dispositifs d'aménagement et de certification. Leur rôle hybride se reflète également dans le **réseau de cooccurrence des acteurs** (*Figure 25*), où ils occupent une place centrale. Il est essentiel de rappeler que ce réseau ne cartographie pas des relations directes ou hiérarchiques

entre acteurs. Il reflète la proximité thématique, c'est-à-dire les convergences d'intérêts ou de préoccupations. Deux acteurs sont reliés parce qu'ils citent les mêmes enjeux, et non parce qu'ils interagissent directement. L'épaisseur des liens traduit ainsi le degré de similarité de leurs discours, non l'intensité de leurs relations.

Réseau de cooccurrence des acteurs

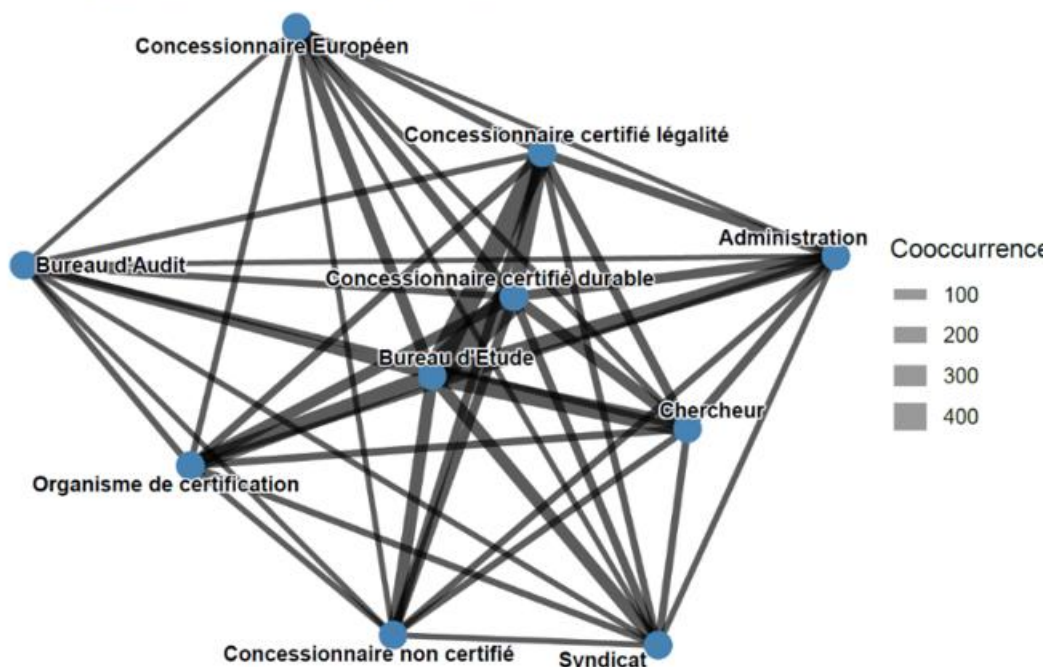


Figure 25: Réseau de cooccurrence des acteurs

Les bureaux d'étude apparaissent comme de véritables « passeurs » conceptuels et techniques (Annexe 14, Annexe 15). Leur position ne reflète pas seulement une centralité relationnelle, mais une capacité à **traduire et articuler des enjeux partagés** entre acteurs institutionnels et acteurs de terrain. Il s'agit ainsi d'un rôle de traducteur, de médiateur technique, qui rend la norme praticable.

L'isolement de l'Administration ne relève pas du hasard. Il traduit une position de surplomb, celle d'une autorité symbolique et punitive, garante du cadre légal mais rarement immergée dans les rouages quotidiens de l'aménagement. Sa présence, bien que centrale dans les discours, s'efface des dynamiques opérationnelles où se construit concrètement la durabilité. Ce vide relatif ouvre un espace que d'autres acteurs occupent : bureaux d'étude, certificateurs, auditeurs, tous devenus les architectes techniques de ce qui se veut « durable ». Loin d'être anecdotique, cet éloignement éclaire pourquoi les dispositifs privés et hybrides de certification s'imposent avec autant de force. Ils compensent, réinterprètent et parfois supplantent un rôle étatique cantonné au contrôle plus qu'à l'accompagnement.

Ainsi, l'articulation de l'AC et du réseau met en lumière non pas un champ strictement polarisé, mais un **système de gouvernance composite**, où se superposent prescriptions descendantes, pratiques situées et médiations techniques. Les tensions observées ne sont pas des anomalies mais des espaces productifs, où s'élaborent des compromis, des contournements et des stratégies d'adaptation. Cette lecture rend visible une dynamique forestière où la « durabilité » n'est pas seulement une norme imposée, mais un **objet de négociation**, continuellement redéfini à l'intersection des dispositifs d'aménagement et de certification.

5. CONCLUSION

L'étude met en évidence que les entreprises asiatiques installées au Gabon entretiennent un rapport spécifique, à la fois distant et pragmatique, aux principes de la gestion durable. Les entreprises asiatiques, issues d'horizons économiques et institutionnels distincts des européens qui ont construit le cadre normatif gabonais, évoluent dans un système qu'elles n'ont ni contribué à définir ni pleinement intégré. Leur rapport à la norme s'enracine dans une logique d'adaptation, davantage que d'adhésion idéologique.

La **compréhension** de la gestion durable par ces entreprises reste essentiellement instrumentale et procédurale. Elle se traduit par une lecture technico-administrative des exigences légales ou certificatives, souvent réduite à la compilation de documents, la conformité formelle ou la réponse aux audits. Cette approche découle en partie d'une distance culturelle et linguistique avec les institutions locales. Pour beaucoup de responsables, la durabilité n'est pas un concept porteur en lui-même, mais une condition d'accès aux marchés et de maintien de la légitimité économique.

L'**interprétation** des principes de gestion durable par les entreprises asiatiques se révèle comme un maillon faible du processus d'appropriation. Si ces entreprises comprennent globalement les exigences normatives imposées par le cadre gabonais et international, leur traduction concrète reste marquée par une lecture pragmatique et souvent utilitariste des règles. L'interprétation s'effectue davantage sous l'angle de la conformité économique et réglementaire que dans une perspective éthique ou environnementale. Ce manque d'interprétation réelle s'explique par plusieurs facteurs : la distance culturelle et linguistique vis-à-vis des référentiels occidentaux de durabilité, une faible intégration des cadres nationaux dans les pratiques internes ou encore une faible transmission des connaissances et compétences.

Dans leurs **implémentations**, les entreprises asiatiques déploient des pratiques à géométrie variable, oscillant entre conformité minimale et engagement progressif. Là où certaines concessions se cantonnent à une gestion axée sur le rendement, d'autres, souvent mieux insérées dans les dispositifs d'appui (GIZ, ATIBT, PPECF), amorcent une structuration interne de la durabilité : création de cellules de suivi, intégration d'experts non asiatiques, adoption progressive des indicateurs de gestion. Toutefois, ces évolutions demeurent incertaines, car dépendantes d'un encadrement externe et rarement consolidées par une dynamique interne autonome.

Ce qui distingue fondamentalement les entreprises asiatiques n'est donc pas tant leur rejet des principes de gestion durable que leur manière spécifique de les reconfigurer. Leur approche est basée sur un régime de flexibilité, reposant sur une culture de la délégation, un usage intensif de la sous-traitance, et parfois, le bois n'est qu'un segment stratégique parmi d'autres. Cette configuration rend leur appropriation des normes dépendante des opportunités commerciales et des pressions institutionnelles, plus que d'une internalisation des valeurs environnementales.

Ainsi, la durabilité telle qu'elle est pratiquée dans les concessions asiatiques s'apparente moins à un cadre normatif intégré qu'à une traduction stratégique d'exigences extérieures. Elle résulte d'un processus d'ajustement continu entre impératifs économiques, contraintes administratives et injonctions internationales. Les entreprises asiatiques apparaissent dès lors comme des acteurs de transition paradoxale : souvent perçues comme réfractaires, elles participent pourtant, à leur manière, à la redéfinition des pratiques forestières au Gabon, non pas en reproduisant le modèle

de la gestion durable tel qu'il fut conçu, mais en en proposant une version contextualisée, à la fois plus souple, plus opportuniste, mais aussi révélatrice des tensions d'un système normatif globalisé.

Le travail de terrain a été déterminant pour dépasser la théorie et observer la réalité des pratiques. Être sur place a permis de saisir les subtilités des interactions, les tensions et les intérêts divergents qui animent la gouvernance locale, et d'observer concrètement les méthodes mises en œuvre. Ces expériences, souvent laborieuses, chercher des bureaux, franchir des portes closes, obtenir des réponses évasives, ont pourtant été autant d'occasions d'apprentissage et d'ajustement du regard. Elles ont permis de comprendre, à travers les discours des consultants, directeurs et agents, pourquoi la gestion durable, souvent présentée comme un idéal, est si difficile à concrétiser. Le passage de la théorie à la pratique révèle la complexité du monde, ses aspérités, ses silences et ses détours.

Les enseignements tirés de cette immersion mettent l'accent sur l'importance d'une approche systémique, intégrant **administration et concessionnaires**. L'attribution des concessions ne peut se limiter à une simple formalité. Elle devrait passer par un **appel d'offres exigeant**, incluant un dossier technique et financier, permettant d'évaluer en amont la capacité de l'entreprise à gérer durablement un territoire. Une telle procédure sert autant l'administration, en clarifiant les responsabilités et en réduisant les risques de non-conformité, que les concessionnaires, en les confrontant dès le départ aux enjeux et contraintes du terrain, et en leur offrant un cadre pour anticiper les défis opérationnels et normatifs. La préparation, la transparence et l'exigence ne sont pas des contraintes : elles constituent des leviers pour renforcer l'appropriation, la planification stratégique et la responsabilité environnementale et sociale.

En définitive, cette recherche montre que la durabilité émerge de l'articulation entre intentions et pratiques, de l'attention portée aux contextes et aux acteurs, et de la capacité à apprendre et à s'ajuster continuellement. Comprendre, interpréter, implémenter : ces verbes ne relèvent pas de la simple technicité, ils incarnent le fil ténu qui relie théorie et pratique, administration et concessionnaires, règles et forêt vivante. La véritable gestion durable se construit ainsi collectivement, dans l'humilité, l'écoute et la volonté partagée de naviguer avec rigueur et créativité entre complexité écologique et exigences sociales et économiques.

6. PERSPECTIVES

Cette prise de conscience n'est pas une fin en soi, mais un tremplin. Elle invite à dépasser les approches traditionnelles pour explorer des chemins plus créatifs et adaptés à la complexité du terrain. La durabilité ne se décrète pas : elle se construit patiemment, collectivement, avec les acteurs et les réalités locales.

Ces constats ouvrent des pistes concrètes. L'immersion reste un levier central : accompagner des responsables sur le terrain, réaliser des visites croisées entre entreprises certifiées et non certifiées, ou proposer des simulations réalistes et ludiques, permet de faire ressentir les interactions, contraintes et décisions sans risque. Les jeux sérieux et jeux vidéo offrent des cadres dynamiques pour expérimenter, débattre et comprendre les enjeux en temps réel. Les formats collaboratifs intensifs, comme les hackathons forestiers, réunissent acteurs, experts et communautés autour de défis communs pour générer des solutions concrètes et interdisciplinaires.

Au-delà des outils, ce sont les interactions humaines qui façonnent la durabilité. L'appropriation des normes, l'accompagnement et l'expérience directe permettent de transformer les prescriptions abstraites en pratiques concrètes, tout en expérimentant compromis et arbitrages quotidiens. La forêt, vivante et imprévisible, impose ses contraintes et rythme les décisions. Il est également possible de penser plus largement, au niveau institutionnel, en renforçant des structures régionales comme la COMIFAC, pour donner davantage de poids politique et diplomatique au Bassin du Congo. Ces perspectives ne sont pas des modèles figés, mais des invitations à élargir le regard, expérimenter et construire un cap où acteurs et institutions agissent côte à côte, sur le terrain, malgré les désaccords, pour transformer progressivement les pratiques.

Les recommandations formulées ne visent pas à imposer un modèle unique, mais à adapter les leviers aux rationalités propres à chaque entreprise. La matrice OCR (Opportunités, Challenges, Recommandations) synthétise ces leviers et obstacles, offrant un outil pour mieux saisir la logique sous-jacente (*Annexe 16*).

Comprendre la gestion forestière ne se réduit pas aux outils : il faut saisir les hommes et les femmes qui la mettent en œuvre, leurs motivations, compétences, limites et capacité d'adaptation. La certification elle-même pourrait être repensée : non comme un sommet à atteindre, mais comme un chemin valorisé, où progrès et efforts sont reconnus, même imparfaits.

Cette démarche suggère une posture : celle de l'humilité active. Reconnaître angles morts, paradoxes et détours, sans céder au fatalisme. La forêt n'est pas un tableau Excel : elle résiste aux logiques binaires. Oser changer, documenter, expérimenter et construire collectivement demeure l'unique manière de progresser. Ces pistes, qu'elles soient modestes ou utopiques, invitent à agir autrement, à vivre le système de l'intérieur et à rebricoler, lentement mais concrètement, les pratiques sur le terrain.

7. RÉFÉRENCES

- Alden C. et Alves A.C. 2010. China and African natural resources. *Modern Times*, 1, p. 28-51. DOI : [10.3917/ltm.657.0028](https://doi.org/10.3917/ltm.657.0028)
- Amiel F. 2024. À qui appartient la forêt ? Les grands bassins forestiers mondiaux face au défi de la gestion des communs. *Mouvements*, 116(1), p. 84-93. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2024-1-page-84> (Consulté le 20 août 2025).
- Andrésey A., Marteau J.-F., et Raballand G. 2010. La Chinafrique, mythes et réalité. *Études*, 413(9), p. 151-162. DOI : [10.3917/etu.4133.0151](https://doi.org/10.3917/etu.4133.0151)
- Arise IIP. 2025. *L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU GABON*. Disponible sur : <https://www.ariseiip.com/fr/lindustrie-forestiere-au-gabon/> (Consulté le 7 août 2025).
- Arnould P. 1999. L'écocertification ou la guerre des labels : vers une nouvelle géopolitique forestière ? *Annales de géographie*, 108(609-610), p. 567-582. DOI : [10.3406/geo.1999.2067](https://doi.org/10.3406/geo.1999.2067)
- Assembe-Mvondo S. 2020. *Mapping of sino-asian investments in Cameroon's forestry sector: operators and flow trends*. Cameroun : DFID & WWF-Cameroun, 38 p. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/340788867_MAPPING_OF_SINO-ASIAN_INVESTMENTS_IN_CAMEROON'S_FORESTRY_SECTOR_OPERATORS_AND_FLOW_TRENDS (Consulté le 20 mars 2025).
- Atampugre N. 2024. *The country's Congo River basin is emerging as an area for criminals to profit significantly from this illicit trade*. (Policy brief 30). Cameroun : ENACT, Disponible sur : https://enact-africa.s3.amazonaws.com/uploads/pages/1712552160098-policy%20brief-30_2.pdf
- ATIBT.2025. *Bois tropical : l'ATIBT, la référence en matière de bois tropicaux*. Disponible sur : <https://www.atibt.org/fr> (Consulté le 26 août 2025).
- ATIBT. 2007. *Etude sur le plan pratique d'Aménagement des Forêts Naturelles de Production Tropicales Africaines (Volet_1)*. ATIBT, 138 p. Disponible sur : <https://www.atibt.org/files/upload/technical-publications/Manuel-Volet-I-Production-Forestiere.pdf> (Consulté le 8 février 2024).
- ATIBT. 2024. *Guide de convergence entre PAFC et FSC: objectifs communs, complémentarités et spécificités*. ATIBT, 27 p. Disponible sur : <https://www.atibt.org/fr/news/13124/etat-des-lieux-des-certifications-fsc-et-pefc-pafc-dans-le-bassin-du-congo>
- Aurégan X. 2022. Les contributions de la Chine au financement et à la réalisation des infrastructures en Afrique. *Mondes en développement*, 197(1), p. 99-120. DOI : [10.3917/med.197.0103](https://doi.org/10.3917/med.197.0103)
- Aurégan X. 2023. Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie. *Hommes & Migrations*, 1343(4), p. 121-129. DOI : [10.4000/hommesmigrations.16361](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.16361)
- Baidoo A., Méral P., et Ongolo S. 2023. Chinese-driven Ghana rosewood trade: Actors and access dynamics. *Geoforum*, 146(103871). Disponible sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016718523001975> (Consulté le 27 février 2025).
- Barjot D. et Park R.-R. 2025. L'Afrique dans la stratégie économique de la Chine. *Cahiers de Conflits*, 1(9), p. 51-70. DOI : [10.3917/cdc.251.0051](https://doi.org/10.3917/cdc.251.0051)
- Baticle C. et Boutinot L. 2021. Parcours d'une résistance silencieuse dans les forêts du Cameroun. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 284(2), p. 383-415. DOI : [10.4000/com.13294](https://doi.org/10.4000/com.13294)

Belligoli S. 2010. Eu, China and the Environmental Challenge in Africa a Case Study from Timber Industry in Gabon. *Studia Diplomatica*, 63(3/4), p. 5-22. Disponible sur : <https://www.jstor.org/stable/44838578> (Consulté le 31 mars 2025)

Berock I.B.N., Makembe A.J.M., et Toubé C.E. 2022. Engagement des entreprises d'exploitation forestières en Afrique centrale dans une démarche de labélisation/certification: Une expérience en contexte camerounais. *Alternatives Managériales Economiques*, 4(3), p. 20-41. DOI : [10.48374/IMIST.PRSM/ame-v4i3.33786](https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v4i3.33786)

Berock I.N. et Ongolo S. 2019. Why Do Logging Companies Adopt or Reject Forest Certification in the Congo Basin? Insights from Cameroon. *International Forestry Review*, 21(3), p. 341-351. DOI : [10.1505/146554819827293213](https://doi.org/10.1505/146554819827293213)

Bertaux P., Bayol N., et Jean P. 2018. *Rapport stratégique régional: Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo: Opportunités, Défis et Recommandations opérationnelles*. Groupe de la Banque Africaine de Développement, Disponible sur : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Rapport Strate%CC%81gique et Re%CC%81gional sur l industrialisation de la filie%CC%80repdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Rapport%20Strat%C3%A9gique%20et%20Recommandations%20op%C3%A9rationnelles.pdf) (Consulté le 5 août 2025).

Billard E. 2012. *Nouveaux acteurs, vieilles habitudes : l'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable*. (Thèse de doctorat, Anthropologie de l'environnement). Paris, Muséum national d'histoire naturelle : École doctorale Sciences de la nature et de l'Homme - Évolution et écologie (Paris ; 1995-....) Disponible sur : [Document obtenu directement de l'auteur, non diffusé publiquement](#) (Consulté le 31 mars 2025).

Boumi H. 2025. Aperçu de la certification FSC. Présenté lors d'un entretien, *Etude Elise Cambier*, Libreville.

Bourel É. 2015. Le développement durable selon une entreprise d'exploitation forestière au nord-est du Gabon: Des enjeux d'économie politique aux vécus ouvriers et villageois. *Autrepart*, 7475(2), p. 157-172. DOI : [10.3917/autr.074.0157](https://doi.org/10.3917/autr.074.0157)

Bourel É. 2016. L'éléphant et la glacière. *Cahiers d'études africaines*, (221-222), p. 101-126. DOI : [10.4000/etudesafriques.18923](https://doi.org/10.4000/etudesafriques.18923)

Bourel E. 2022. *Une anthropologie du travail à l'heure du développement durable*. (Thèse de doctorat en sociologie et anthropologie). Lyon : Université Lumière-Lyon 2 Disponible sur : [Document obtenu directement auprès de l'auteur, non diffusé publiquement](#)

Briec L. et Mandard M. 2016. L'échec de la certification forestière. Le cas de la certification FSC examiné au travers de la sociologie de la traduction. *Mondes en développement*, 173(1), p. 63-78. DOI : [10.3917/med.173.0063](https://doi.org/10.3917/med.173.0063)

Bureau Veritas France. 2025. *Certification OLB*. Disponible sur : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/certification-olb> (Consulté le 26 août 2025).

Cassagne B., Bayol N., et Rougier F. 2004. La mutation des concessionnaires forestiers en gestionnaires d'écosystèmes : le cas de Rougier Gabon. *Bois & Forêts Des Tropiques*, 281(3), p. 61-70. DOI : [10.19182/bft2004.281.a20228](https://doi.org/10.19182/bft2004.281.a20228)

CenturyPly. 2025. *Best Plywood Manufacturer and Supplier in India: CenturyPly*. Disponible sur : <https://www.centuryply.com/> (Consulté le 26 août 2025).

Cerutti P.O., Lescuyer G., Tacconi L., Eba'a Atyi R., Essiane E., Nasi R., Tabi Ekebil P.P., et Tsanga R. 2017. Social impacts of the Forest Stewardship Council certification in the Congo basin. *International Forestry Review*, 19(4), p. 50-63. DOI : [10.1505/146554817822295920](https://doi.org/10.1505/146554817822295920)

- Chandelier M. 2023. Interdiscours, fréquences et cooccurrences dans le rapport Brundtland : enjeux argumentatifs de la définition de développement durable. *Éla. Études de linguistique appliquée*, 209(1), p. 81-97. DOI : [10.3917/ela.209.0085](https://doi.org/10.3917/ela.209.0085)
- Chanut V., Guibert N., Rojot J., et Dubois P.-L. 2011. Les limites de la rationalité limitée ? Un essai de réflexion en sciences de gestion. *Management & Avenir*, 48(8), p. 97-117. DOI : [10.3917/mav.048.0097](https://doi.org/10.3917/mav.048.0097)
- Chiew Thang H. 1987. Forest management systems for tropical high forest, with special reference to peninsular Malaysia. *Forest Ecology and Management*, 21(1), p. 3-20. DOI : [10.1016/0378-1127\(87\)90069-7](https://doi.org/10.1016/0378-1127(87)90069-7)
- CITES. 2016. *Examen des propositions des amendements des annexes I et II*. Disponible sur : <http://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0378777X78801784> (Consulté le 7 août 2025).
- ClientEarth. 2021. *Bulletin d'actualités du RBUE - De septembre 2021 à novembre 2021*. Disponible sur : <https://www.clientearth.fr/actualites/articles/bulletin-d-actualites-du-rbue-de-septembre-2021-a-novembre-2021/> (Consulté le 7 août 2025).
- COMIFAC.2025. *Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)*. Disponible sur : <http://ppecf-comifac.com/> (Consulté le 26 août 2025).
- ControlUnion. 2024. *Control Union launches EUDR-aligned certification standard for timber*. Disponible sur : <https://www.controlunion.com/insight/control-union-launches-eudr-aligned-certification-standard-for-timber-2/> (Consulté le 26 août 2025).
- Cooney S. 2022. La segmentation juridique en Chine, en Inde, en Malaisie et au Viet Nam. *Revue internationale du Travail*, 161(4), p. 645-666. DOI : [10.1111/ilrf.12258](https://doi.org/10.1111/ilrf.12258)
- Cuiyun C. et Chazhong G. 2020. Green development assessment for countries along the belt and road. *Journal of Environmental Management*, 263, p. 110344. DOI : [10.1016/j.jenvman.2020.110344](https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2020.110344)
- DATA/WAX. 2023. *OSM2IGEO - Gabon*. Disponible sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/osm2igeo-gabon/>
- Debroux L. et Karsenty A. 1997. L'implantation des sociétés forestières asiatiques en Afrique Centrale. *Rimbunan hijau* au Cameroun. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 254, p. 80-85. DOI : [10.19182/bft1997.254.a19901](https://doi.org/10.19182/bft1997.254.a19901)
- Delcourt L. 2011. La Chine en Afrique : enjeux et perspectives. *Alternative Sud*, 18(7). Disponible sur : https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/chine-afrique-edito.pdf
- Demaze M.T. 2008. Les forêts tropicales en marge de la certification forestière. *Bois & Forêts Des Tropiques*, 296(2), p. 83-98. Disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-00308946v1> (Consulté le 20 mars 2025)
- Diaby F.S. 2014. *Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?* (Thèse de Doctorat, Sciences économiques). Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 312 p. Disponible sur : <https://theses.hal.science/tel-01086483> (Consulté le 10 mars 2025).
- Dika Elok P.-P. 2017. La Chine et l'Inde face à l'Afrique. *Les BRICS et le Monde*, (110), p. 105-127. DOI : [10.3406/rint.2017.1614](https://doi.org/10.3406/rint.2017.1614)
- Dumont B. 2023. *SEGAE : un jeu sérieux pour appréhender l'agroécologie*. Disponible sur : https://www.gembloux.uliege.be/cms/c_6391717/fr/segae-un-jeu-serieux-pour-apprehender-l-agroecologie (Consulté le 26 août 2025).

Ehrenberg-Azcárate F. et Peña-Claros M. 2020. Twenty years of forest management certification in the tropics: Major trends through time and among continents. *Forest Policy and Economics*, 111(102050). Disponible sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1389934119300954> (Consulté le 7 février 2024).

Eloundou C.G.K., Demaze M.T., et Djellouli Y. 2008. Certification forestière et gestion durable des forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale. Dans : *L'après développement durable. Espaces, nature, culture et qualité*. Ellipses, p. 137-147. Disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-00308974> (Consulté le 25 février 2025).

Environmental Investigation Agency. 2019. *Forest crime in Gabon and the Republic of Congo and contamination of the US market*. Washington : Environmental Investigation Agency, Disponible sur : https://static.us.eia.org/pdfs/Toxic_Trade_EIA-web.pdf?1553480150&_gl=1*5uf2cj*_gcl_au*MjAyMzMzMzc3Mi4xNzM2OTM4MjA4*_ga*MTEzMzgZMzI1Ni4xNzM2OTM4MjA4*_ga_WYHNPQWXX*MTc0MDk0OTg1Ny44LjEuMTc0MDk0OTg2Ni4wLjAuMA.. (Consulté le 2 mars 2025).

Forest Stewardship Council. 2020. *Norme Nationale FSC pour la certification des forêts en République Gabonaise*. Disponible sur : <https://connect.fsc.org/> (Consulté le 25 mars 2025).

ForestResourcesManagementIngénierie, réal. (réalisateur). 2020. *TRACER Nkok*. Disponible sur : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=TRACER-Nkok&mid=76EC1F44696F9384B06E76EC1F44696F9384B06E&FORM=VIRE> (Consulté le 26 août 2025).

FSC Connect. 2025. *Forest Management Certification*. Disponible sur : <https://connect.fsc.org/certification/forest-management-certification> (Consulté le 26 août 2025).

Gabon Ministry of Forest Economy, Water, Fisheries and Aquaculture (MEFEPA) et World Resources Institute. 2019. *Gabon forest licenses*. Disponible sur : https://data.globalforestwatch.org/datasets/9d1a5ae3d10f4dec8e3ac51023980cd0_10/explore?location=-0.835899,11.821884,6.52 (Consulté le 26 août 2025).

García Herrero A., Karsenty A., Malm J., et Pairault T. 2022. *Les influences chinoises en Afrique: 2. Mythes et réalités des relations économiques*. Paris : Ifri, 1 p. (Études de l'Ifri / Centre Afrique subsaharienne). Disponible sur : <https://agritrop.cirad.fr/602440/> (Consulté le 20 mars 2025).

Gélinas Proulx A. et Dionne É. 2010. « L'enquête et ses méthodes » : L'entretien. *Mesures et évaluation en éducation*, 33(2), p. 127. DOI : [10.7202/1024898ar](https://doi.org/10.7202/1024898ar)

GIZ. 2025. *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*. Disponible sur : <https://www.giz.de/en/html/index.html> (Consulté le 26 août 2025).

Goussoutou A. 2024. *Les rôles des peuples autochtones dans la mise en oeuvre du droit international relatif à la gestion et à la protection des forêts au Cameroun et au Gabon*. (Thèse de Doctorat, Droit public). Limoges : Université de Limoges, 427 p. Disponible sur : <https://theses.hal.science/tel-04784800> (Consulté le 20 janvier 2025).

Groutel E. 2017. *Matrice OCR: Comment mener une approche intégrative inspirée de Follett ?* Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/320125793_Matrice_OCR_Comment_mener_une_approche_integrative_inspiree_de_Follett (Consulté le 15 août 2025).

Guillard J. 1999. Contribution à l'histoire de l'aménagement dans les pays tropicaux. *Revue forestière française*, 51(sp), p. 322-332. DOI : [104 267/2042/5740](https://doi.org/10.2672/2042/5740)

Guyot J.-L. et Vandewattyne J. 2008. Chapitre 2 Le concept de logique d'action: un cadre de référence. Dans : *Les logiques d'action entrepreneuriale*. De Boeck Supérieur, p. 41-59. Disponible sur : https://shs.cairn.info/article/DBU_GUYOT_2008_01_0041 (Consulté le 25 juillet 2025).

Hansen M. 2024. *Hansen Global Forest Change (2000-2024)*. Disponible sur : https://developers.google.com/earth-engine/datasets/catalog/UMD_hansen_global_forest_change_2024_v1_12?hl=fr#dois

Houngbedji K. et Mertens B. 2022. Plans d'aménagement forestier et conditions de vie des populations des forêts d'Afrique centrale. *Développement Institutions Mondialisation*, (63), p. 18. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/362530205_Plans_d'amenagement_forestier_et_conditions_de_vie_des_populations_des_forets_d'Afrique_centrale/link/63455df49cb4fe44f31d84f6/download?tp=eyJjb250ZXh0Ijp7ImZpcnN0UGFnZSI6Il9kaXJlY3QiLCJwYWdlIjoicHVibGljYXRpb24iLCJwcmV2aW91c1BhZ2UiOiJfZGlyZWNoIn19 (Consulté le 22 août 2025).

Houngbedji K., Mertens B., et Zanuso C. 2023. Plans d'aménagement forestier et conditions de vie des populations des forêts d'Afrique centrale : une revue de la littérature. *Papiers de recherche*, (270), p. 1-21. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/papiers-de-recherche--1000000149004-page-1> (Consulté le 18 mars 2025)

Huang M. et Ren P. 2012. L'aide étrangère de la Chine dans l'architecture de l'aide internationale. *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, (3). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/poldev/959> (Consulté le 10 mars 2025).

Ibock M.R.W.M. 2023. La prise en compte des Pygmées dans l'univers décisionnel de la gestion des ressources forestières en Afrique centrale. *Cahiers d'études africaines*, 250(2), p. 291-307. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2023-2-page-291> (Consulté le 18 mars 2025).

IUCN Bureau Régional en Asie. 2010. *Impacts de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise*. Cameroun : IUCN, 31 p. Disponible sur : https://iucn.org/sites/default/files/import/downloads/doc_uicn_gabon_chine.pdf (Consulté le 2 mars 2025).

Jansson J., Burke C., et Jiang W. 2009. *Chinese Companies in the Extractive Industries of Gabon & the DRC: Perceptions of Transparency*. Centre for Chinese Studies, University of Stellenbosch, 72 p. Disponible sur : https://www.academia.edu/96421212/Chinese_Companies_in_the_Extractive_Industries_of_Gabon_and_the_DRC_Perceptions_of_Transparency

Kaplinsky R. et Morris M. 2009. The Asian Drivers and SSA: Is There a Future for Export-oriented African Industrialisation? *The World Economy*, 32(11), p. 1638-1655. DOI : [10.1111/j.1467-9701.2009.01253.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-9701.2009.01253.x)

Karsenty A. 2020. Forest geopolitics in Central Africa. *Hérodote*, 179(4), p. 108-129. DOI : [10.3917/her.179.0108](https://doi.org/10.3917/her.179.0108)

Karsenty A. 2018. *The crisis in the European tropical timber sector in Central Africa*. Disponible sur : <https://news.mongabay.com/2018/08/the-crisis-in-the-european-tropical-timber-sector-in-central-africa-commentary/> (Consulté le 7 août 2025).

- Karsenty A. et Ferron C. 2017. Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa. *International Forestry Review*, 19(4), p. 10-26. DOI : [10.1505/146554817822295939](https://doi.org/10.1505/146554817822295939)
- Karsenty A. et Pierre J.-M. 2005. *Les Concessions Forestières en Afrique Centrale: Aspects historiques, institutionnels et politiques, du point de vue de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises concessionnaires*. UE, Disponible sur : https://agritrop.cirad.fr/550303/1/document_550303.pdf (Consulté le 25 mars 2025).
- Karsenty A. et Vermeulen C. 2017. Toward « Concessions 2.0 »: articulating inclusive and exclusive management in production forests in Central Africa. *International Forestry Review*, 19(4), p. 101-113. DOI : [10.1505/146554817822295939](https://doi.org/10.1505/146554817822295939)
- Ledaga Néhémie S. 2019. Cultural Impact within the Bilateral Cooperation between China and Gabon. *Open Journal of Political Science*, 09(04), p. 599. DOI : [10.4236/ojps.2019.94036](https://doi.org/10.4236/ojps.2019.94036)
- Legault D.D. et Cochrane L. 2021. Forests to the Foreigners: Large-Scale Land Acquisitions in Gabon. *Land*, 10(4), p. 420. DOI : [10.3390/land10040420](https://doi.org/10.3390/land10040420)
- Leroy M. et Derroire G. 2015. La gestion durable des forêts: un concept et des dispositifs de gestion qui limitent la prise en charge des enjeux de biodiversité. Dans : *Développement et biodiversité: comment négocier le tournant environnemental?* AFD Disponible sur : <https://laurentmermet.fr/wp-content/uploads/2020/10/developpement-et-biodiversite-mermet.pdf> (Consulté le 4 août 2025).
- Leroy M., Derroire G., Vendé J., et Leménager T. 2013. La gestion durable des forêts tropicales. De l'analyse critique du concept à l'évaluation environnementale des dispositifs de gestion. *ResearchGate*, (18), p. 240. DOI : [10.19182/bft2015.325.a31275](https://doi.org/10.19182/bft2015.325.a31275)
- Maclès E. 2024. Outils Zotero. Présenté à : Montpellier. Disponible sur : https://ecampus.paris-saclay.fr/pluginfile.php/3527400/mod_resource/content/0/Montpellier%20Outils_Zotero_septembre%202024.pdf (Consulté le 21 août 2025).
- Madingou A.J., Mabiala N., et Nziengui M. 2019. *Etude de l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Gabon*. UFIGA& ATIBT, 120 p. Disponible sur : <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/04/Gabon-RapportEtudeSP.pdf> (Consulté le 7 août 2025).
- Makak J.S., Laques A.-E., et Ropivia L.M. 2015. Découpage territorial et Aménagement forestier des grandes concessions= comment reconsidérer les usages des unités de gestion pour réduire les risques de conflits et de pression sur les forêts au Gabon ? Dans : *Technologies géo-spatiales, évaluation de la dynamique et de la capacité de séquestration du carbone des forêts marginales du bassin du Congo*. N'Gaoundéré, Cameroon : Disponible sur : <https://hal.science/hal-01838029> (Consulté le 4 août 2025).
- Mayers J. 2015. *Le Dragon et la Girafe: la Chine et les forêts africaines* (1). International Institute for Environment and Development, 4 p. Disponible sur : <https://www.jstor.org/stable/resrep01635> (Consulté le 10 mars 2025).
- Mayers J., Assembe-Mvondo S., et Zhou H. 2023. Enterprise in the Undergrowth: Exploring the Ways Chinese Companies Operate in the Dja Forest in Cameroon. *African Study Monographs*, 43, p. 84-101. DOI : [10.34548/asm.43.84](https://doi.org/10.34548/asm.43.84)
- Meka M'Allogho F. 2007. *Evaluation de l'impact de l'application des mesures conservatoires et leurs incidences sur l'exploitation des forêts au Gabon*. (Mémoire). Libreville : ENEF Disponible sur : <http://www.memoireonline.com/07/08/1214/evaluation-impact-application-mesures-conservatoires-forets-gabon.html> (Consulté le 22 août 2025).

Messone N.N. 2014. *Arrêté n°105 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab160677.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, de la forêt et de la mer. 2016. *Guide d'application de l'Arrêté n°105/2014 du 6 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles en République Gabonaise*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab207561.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

Ministère de l'Economie Forestière. 2008. *Arrêté fixant les modalités d'attribution des concessions forestières par adjudication*. Disponible sur : <https://www.clientearth.fr/media/vpvlwric/2008-10-08-arrete-n0064008mefepa-du-08102008-fixant-les-modalites-d039attribution-des-concessions-forestieres-par-adjudication-ext-fr.pdf> (Consulté le 16 juin 2025).

Ministère des Eaux et Forêts. 2004a. *Décret définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab174642.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

Ministère des Eaux et Forêts. 2004b. *Guide Technique National pour l'aménagement et la gestion des forêts domaniales complète le décret 0689*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab207560.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

Mouidy H. 2025. Présentation SNTBG RACEWOOD. Présenté à : *Table Ronde Légalité Pointe-Noire*, Pointe-Noire. Disponible sur : https://www.atibt.org/files/upload/racewood_2025/RACEWOOD_GABON_SNTBG.pdf (Consulté le 7 août 2025).

Musselin C. 2005. Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue française de science politique*, 55(1), p. 51-71. DOI : [10.3917/rfsp.551.0051](https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0051)

Nago M. et Ongolo S. 2021. Inside Forest Diplomacy: A Case Study of the Congo Basin under Global Environmental Governance. *Forests*, 12(5), p. 525. DOI : [10.3390/f12050525](https://doi.org/10.3390/f12050525)

Nasi R. et Guéneau S. 2007. Les changements en forêt tropicale : vers de nouvelles formes de gouvernance. *Revue forestière française*, 59(5), p. 524-536. DOI : [10.267/2042/15005](https://doi.org/10.267/2042/15005)

Nay O. 2017. Gouverner par le marché: Gouvernements et acteurs privés dans les politiques internationales de développement. *Gouvernement et action publique*, 6(4), p. 127-154. DOI : [10.3917/gap.174.0127](https://doi.org/10.3917/gap.174.0127)

Ndiebe A.P., Evina J.F.N., et Wamba J.H.T. 2024. Déterminants de la Mise en Œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises Forestières dans le bassin du Congo. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(9), p. 1-23. DOI : [10.5281/zenodo.13622918](https://doi.org/10.5281/zenodo.13622918)

Ntoutoume Obame C. et Boudiala Bounbou G.S. 2014. *Guide pratique de cartographie participative*. Gabon : ministère de La Forêt, de L'Environnement et De de la Protection Des Ressources Naturelles, Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab207581.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

Ngolet F. 2000. Ideological Manipulations and Political Longevity: The Power of Omar Bongo in Gabon since 1967. *African Studies Review*, 43(2), p. 55-71. DOI : [10.2307/524984](https://doi.org/10.2307/524984)

Oliveira Fernandes D., Borgognon C., Studer S., et Wagner-Egger P. 2020. Guide R. (1), p. 152. DOI : [10.13140/RG.2.2.18437.99041/1](https://doi.org/10.13140/RG.2.2.18437.99041/1)

Olivier de Sardan J.-P. 2008. Ch II: La politique du terrain sur la production des données en socio-anthropologie. Dans : *La rigueur du qualitatif: Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. , p. 39-104. Disponible sur : https://ecampus.paris-saclay.fr/pluginfile.php/3056567/mod_resource/content/15/Olivier_de_Sardan_2008.pdf (Consulté le 9 mars 2025).

Olivier de Sardan J.-P. 1995. La politique du terrain. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), p. 71-109. DOI : [10.4000/enquete.263](https://doi.org/10.4000/enquete.263)

One Planet Summit. 2025. *One Forest Summit*. Disponible sur : <https://oneplanetsummit.fr/en/events-16/one-forest-summit-245> (Consulté le 26 août 2025).

Ongolo S. et Karsenty A. 2011. La lutte contre la déforestation en Afrique centrale : victime de l'oubli du politique ? *Écologie & Politique*, 42(2), p. 71-80. DOI : [10.3917/ecopo.042.0071](https://doi.org/10.3917/ecopo.042.0071)

Open Street Map Fondation. 2025. *OpenStreetMap*. Disponible sur : <https://www.openstreetmap.org/> (Consulté le 26 août 2025).

PAFC. 2025. *PAFC Gabon* -. Disponible sur : <https://pafc-certification.org/pafc-gabon/> (Consulté le 26 août 2025).

Pairault T., Soulé F., et Zhou H. 2023. Introduction : décentrer l'analyse des relations afro-chinoises. Quelle agencité africaine ? *Revue internationale des études du développement*, (252), p. 7-26. DOI : [10.4000/ried.8321](https://doi.org/10.4000/ried.8321)

Pin C. 2023. L'entretien semi-directif. *LIEPP Methods Brief*, (3), p. 7. Disponible sur : sciencespo.hal.science/hal-04087897 (Consulté le 4 mars).

Pountounigni Njuh L.B. 2021. La politique environnementale des grandes puissances dans le bassin du Congo. *Naaj - Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, 2(1), p. 26. DOI : [10.46711/naaj.2021.2.1](https://doi.org/10.46711/naaj.2021.2.1)

Preferred by Nature. 2024a. *Certification Preferred by Nature*. Disponible sur : <https://www.preferredbynature.org/fr/certification/preferred-by-nature-certification> (Consulté le 26 août 2025).

QGIS project. 2002. *Manuel d'utilisation de QGIS*. Disponible sur : https://docs.qgis.org/3.40/fr/docs/user_manual/ (Consulté le 26 août 2025).

République gabonaise. 2001. *LOI N°016/01 portant sur le code forestier*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab29255.pdf> (Consulté le 3 mars 2025).

République gabonaise. 2010a. *Arrêté n°1478 constatant le retour au domaine de 63 permis reliquataires de la taxe de superficie*. Disponible sur : <https://www.clientearth.fr/media/2rmfmk4r/2010-06-15-arrete-n1478mefedd-du-15062010-constatant-le-retour-au-domaine-de-63-permis-reliquataires-de-la-taxe-de-superficie-ext-fr.pdf> (Consulté le 7 août 2025).

République gabonaise. 2010b. *Loi N° 025/2010 du 27/07/2010 portant ratification de l'ordonnance n°002/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales*. Disponible sur : <https://www.economie-numerique.gouv.ga/2-ministere/2078-secretariat-general/2084-entites-sous-tutelles/2103-agence-gabonaise-d-etudes-et-d-observations-spatiales-ageos/> (Consulté le 26 août 2025).

République gabonaise. 2011a. *Loi n°010/2011 portant réglementation des zones économiques à régime privilégié en République gabonaise*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab158556.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

République gabonaise. 2011b. *Décret n°0126/PR/MPITPTHTAT portant sur la création et organisation de la Zone Economique à Régime Privilégié de Port-Gentil*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab136117.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

République gabonaise. 2012. *Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE): Déclinaison en Programmes et Actions du Projet de Société de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République: « l'Avenir en confiance »*. République Gabonaise, 149 p. Disponible sur : https://cafi.org/sites/default/files/2021-02/Gabon_2015_SM%20A_PlanStrategiqueGabonEmergent.pdf (Consulté le 3 mars 2025).

République gabonaise. 2016a. *Décret sur les conditions d'exploitation du Kévazingo et de l'Ozigo*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab160670.pdf> (Consulté le 10 mars 2025b).

République gabonaise. 2016b. *Décret N° 350/PR/MPERNFM du 07/06/2016 Fixant les conditions d'exploitation du Kévazingo et de l'Ozigo*. Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/1625-350-pr-mpernfm-/> (Consulté le 7 août 2025).

République gabonaise. 2016c. *Décret N° 350/PR/MPERNFM du 07/06/2016 Fixant les conditions d'exploitation du Kévazingo et de l'Ozigo*. Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/1625-350-pr-mpernfm-/> (Consulté le 26 août 2025).

République gabonaise. 2018a. *Décret N° 00099/PR/MFE du 19/03/2018 portant mise en réserve du Kévazingo*. Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/5465-00099-pr-mfe-/> (Consulté le 26 août 2025).

République gabonaise. 2018b. *Décret n°00099/PR/MFE du 19 mars 2018 portant mise en réserve du Kévazingo*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab179994.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

République gabonaise. 2019. *Loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab189449.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

République gabonaise. 2020a. *Circulaire N° 1185/MEFMEPCPAT du 09/09/2020 relative à la procédure d'évacuation et de valorisation des stocks de bois de Kévazingo régulièrement déclarés*. Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/12322-1185-mefmepcpat-/> (Consulté le 26 août 2025a).

République gabonaise. 2020b. *Loi n°019/2020 du 17 juillet 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n°014/2019 du 22 janvier 2020 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2020*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab207549.pdf> (Consulté le 25 août 2025).

République gabonaise. 2021. *Loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du Travail en République Gabonaise (JO 2021-139)*. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab208308.pdf> (Consulté le 10 mars 2025).

République gabonaise. 2024. *Décret N° 0409/PR/MEF du 21/10/2024 portant autorisation et fixant les conditions d'exploitation du Kévazingo*. Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/21424-0409-pr-mef-/> (Consulté le 26 août 2025).

Roda J.-M. 2005. *Réseaux d'entreprises et stratégies industrielles dans les forêts tropicales*. (Thèse de Doctorat, Dynamique Comparée des Sociétés en Développement). Paris : UNIVERSITE PARIS 7 – DENIS DIDEROT, 394 p. Disponible sur : <https://theses.hal.science/tel-00011300v1> (Consulté le 23 mars 2025).

Rondeau K., Paillé P., et Bédard E. 2023. La confection d'un guide d'entretien pas à pas dans l'enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 42(1), p. 5-29. DOI : [10.7202/1100242ar](https://doi.org/10.7202/1100242ar)

Samyn J.-M., GASANA J., et POUSSE E. 2011. *Secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'interventions de l'AFD*. AFD, Disponible sur : <https://webmail.agroparistech.fr/service/home/~/?auth=co&loc=fr&id=3468&part=2> (Consulté le 5 février 2024).

Sossoukpe L. et Sartoretto E. 2014. *Outil d'évaluation de la législation nationale: le droit de participation à la prise de décisions au Gabon*. ClientEarth, 18 p. Disponible sur : <https://www.clientearth.fr/media/v4na2zho/2014-07-01-outil-d-evaluation-de-la-legislation-nationale-le-droit-de-participation-a-la-prise-de-decisions-au-gabon-ce-fr.pdf> (Consulté le 8 août 2025).

Sudima International. 2025. *Sudima International*. Disponible sur : <https://sudima.com/> (Consulté le 26 août 2025).

Sun X., Ren P., et Epp M.V. 2014. *Chinese views of African forests: Evidence and perception of China-Africa links that impact the governance of forests and livelihoods*. International Institute for Environment and Development, 67 p. Disponible sur : <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/17569IIED.pdf>

Tieguhong J.C. 2021. *Performance of the Gabonese forest industry*. Côte d'Ivoire : African Development Bank Group, Disponible sur : <https://www.afdb.org/en/documents/policy-brief-performance-gabonese-forest-industry?>

Tozzi P., Guéneau S., et Ndiaye A. 2011. Gouverner par les normes environnementales : jeux d'acteurs et de puissance dans la certification forestière. *Espaces et sociétés*, 146(3), p. 123-139. DOI : [10.3917/esp.146.0123](https://doi.org/10.3917/esp.146.0123)

Tsanga R., Lescuyer G., et Cerutti P.O. 2014. What is the role for forest certification in improving relationships between logging companies and communities? Lessons from FSC in Cameroon. *International Forestry Review*, 16(1), p. 14-22. DOI : [10.1505/146554814811031305](https://doi.org/10.1505/146554814811031305)

Van Campenhoudt L., Marquet J., et Quivy R. 2017. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 5ème. Dunod, 384 p. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/manuel-de-recherche-en-sciences-sociales--9782100765416> (Consulté le 17 avril 2025).

Wanders T. et Faustin L. 2010. *Guide d'abattage controle_MEF-Gabon_OIBT*. Libreville : ministère des Eaux et Forêts, 49 p. Disponible sur : http://www.ppecf-comifac.com/files/tutoriel/Guide%20d'abattage%20controle_MEF-Gabon_OIBT.pdf (Consulté le 10 septembre 2025).

White L. 1998. IUCN Red List of Threatened Species: *Aucoumea klaineana*. *IUCN Red List of Threatened Species*, Disponible sur : <https://www.iucnredlist.org/fr> (Consulté le 8 août 2025).

Wilkes A. 2016. *China-Africa forest trade and investment*. International Institute for Environment and Development, Disponible sur : <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/17585IIED.pdf> (Consulté le 23 mars 2025).

WWF. 2019. *Rapport cartographie des acteurs chinois du secteur forestier au congo*. WWF, Disponible sur : https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/rapport_cartographie_des_acteurs_chinois_du_secteur_forestier_au_congo.pdf (Consulté le 26 août 2025).

Yabangoye T. 2024. *Retour conditionné du kévazingo : Aubaine économique ou désastre écologique en devenir ?* Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/retour-conditionne-du-kevazingo-aubaine-economique-ou-desastre-ecologique-en-devenir/> (Consulté le 5 août 2025).

Yoan A.O., Xue Y., et Kiki M.J.M. 2018. Gabon Wood Industry and Chinese Companies Activities. *Open Access Library Journal*, 5(5), p. 1-15. DOI : [10.4236/oalib.1104553](https://doi.org/10.4236/oalib.1104553)

Yoh N., Mbamy W., Gottesman B.L., Froese G.Z.L., Satchivi T., Obiang Ebanega M., Carlson L., Koto S.E., Özdoğan M., Seaman D.J.I., Maicher V., Malinowski H., Poulsen J., Ebang Mbélé A., et Buřivalová Z. 2024. Impacts of logging, hunting, and conservation on vocalizing biodiversity in Gabon. *Biological Conservation*, 296, p. 110726. DOI : [10.1016/j.biocon.2024.110726](https://doi.org/10.1016/j.biocon.2024.110726)

8. LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
AC	Analyse des Correspondances
ACNP	Avis de Commerce Non Préjudiciable
AFD	Agence Française du Développement
AGEOS	Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CA	Cellule d'Aménagement
CAFI	Central African Forest Initiative
CCC	Cahier de Charges Contractuelles
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
CFAD	Concessions Forestières sous Aménagement Durable
CFCS	Chine Forest Certification Council
CNAMGS	Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité sociale
COMIFAC	Commission Forêts d'Afrique centrale
CPbN	Certification by Preferred by Nature
DMA	Diamètre Minimum d'Aménagement
DME	Diamètre Minimum d'Exploitabilité
EIA	Environmental Investigation Agency
ENEF	École Nationale des Eaux et Forêts
EPI	Équipement Protection Individuelle
FDL	Fond Développement Local
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine
FSC	Forest Stewardship Council
FSC FM	Forest Stewardship Council Forest Management
FRMi	Forêt Ressources Management ingénierie
GEE	Google Earth Engine
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération allemande)
GPS	Global Positioning System
GSEZ	Gabon Spécial Economic Zone
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
HVC	Haute Valeur de Conservation
InFIT	International Forestry Investment and Trade
IUCN	International Union for Conservation of Nature
MCPFE	Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe
OLB	Origine Légalité des Bois
ONG	Organisation non gouvernementale
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAFC	Pan African Forest Certification
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PAO	Plan annuel des Opérations
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PV	Procès-Verbal
RBUE	Règlement sur le Bois de l'Union européenne
RDUE	Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts
SIG	Système d'information géographique
SNBG	Société Nationale des Bois du Gabon
TTT	Tropical Timber Trade Facility
UE	Union européenne

UFA	Unité forestière d'Aménagement
UFG	Unité forestière de Gestion
USA	United State of America
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wide Fund for Nature
ZES	Zone économique spéciale

9. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des acteurs interrogés selon leur fonction et leur mode d'entretien.	21
Tableau 2 : Récapitulatifs des Arguments positifs et Réticences vers la certification forestière	66
Tableau 3 : Comparatif du coût de la taxe de superficie pour une concession de 200 000 ha selon le type de certification forestière (FCFA et euros).	67

10. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de l'ensemble des licences forestières et aires protégées du Gabon réalisée à l'aide de QGIS (Source couches : Gabon Ministry of Forest Economy, Water, Fisheries and Aquaculture (MEFEPA) et World Resources Institute, 2019 ; Open Street Map Fondation, 2025 ; QGIS project, 2002)	11
Figure 2 : Chronologie des événements marquants du contexte socioéconomique et politique gabonais et mondial	14
Figure 3 : Cartographie du Gabon avec la position relative des trois concessions étudiées, avec le couvert forestier à 30 m de résolution selon Hansen et les principaux axes de communication, projetée en EPSG:4326 (DATA/WAX, 2023 ; Hansen, 2024)(Annexe 3).	22
Figure 4 : Représentation cartographique de la situation de l'aménagement et de la certification forestière dans les forêts d'Afrique centrale en 2020 (Source : Atlas des forêts d'Afrique centrale mis à jour par les auteurs provenant des administrations forestières (Houngbedji et Mertens, 2022)).....	31
Figure 5 : Évolution du couvert cumulé des concessions forestières, 1957-1997 (Source : (Meka M'Allogho, 2007))	34
Figure 6 : Cartographie du Gabon reprenant les concessions forestières sous aménagement forestier en vert et les permis forestiers aménagés en vert fluo ainsi qu'en vert hachuré les parcs nationaux (Rmq : Absence de zoom en raison de la sensibilité de l'information foncière)	41
Figure 7 : Organigramme de la cellule d'aménagement et d'exploitation élaboré à partir des informations recueillies lors de la visite de la concession forestière certifiée pour sa gestion durable.	46
Figure 8 : Organigramme de la cellule d'aménagement et d'exploitation élaboré à partir des informations recueillies lors de la visite de la concession forestière certifiée légale.	46
Figure 9 : Organigramme de la cellule d'aménagement et d'exploitation élaboré à partir des informations recueillies lors de la visite de la concession forestière en voie à la certification.	47
Figure 10 : Cycle de la gestion forestière durable représentant les 8 étapes clés	52
Figure 11 : Illustration d'une piste forestière principale avec son relief excessif	53
Figure 12(a et b) : schéma réalisé par un responsable afin de représenter le déroulement des équipes lors d'un inventaire avec un quadrillage de la zone, avec le pointeur de l'équipe A et le pointeur de l'équipe B (à gauche) et photo d'une fiche de comptage d'une équipe d'inventaire complétée avec à gauche, les arbres localisés et à droite un tableau reprenant l'essence, le diamètre, l'indice de qualité et le numéro d'identification (à droite)	54
Figure 13: Photo anonymisée d'une fiche de triage/pistage reprenant ainsi l'essence, le numéro d'identification, le diamètre, l'indice de qualité (1 : déroulage, 2 : sciage) ainsi que des commentaires (a), Photo d'un arbre repris pour l'abattage avec une marque en rouge, une étiquette ainsi que trois flashes (b), Étiquette d'un arbre à abattre avec le nom de l'UFG et de l'AAC pour la traçabilité (c).....	55
Figure 14 : Cartographie anonymisée représentant les arbres à abattre ainsi que les pistes de débardages planifiées (a) et Photo d'un piquet marqué à 8 reprises représentant ainsi 8 arbres dans cette direction (b).	55
Figure 15 : Illustration des niveaux de maîtrise de l'abattage (a) abattage à risques, (b) abattage en progrès et (c) pratiques optimales avec en orange, les points d'arrachage de la fibre du bois.	56
Figure 16: Palmiers désignés par un ruban pour les protéger lors de la construction de la route et repris au sein d'une application présente sur le téléphone.....	57
Figure 17 : Illustration de tronçonneurs et cubeurs dans un parc à grumes	57
Figure 18 : Fiche de débardage-tronçonnage anonymisée	58
Figure 19 : Illustration de pancartes de sensibilisation aux 6 principes du PAFC	68
Figure 20 : Panneaux de sensibilisation à la sécurité dans une industrie forestière	73
Figure 21 : Illustrations représentant un bloc sanitaire à haut à gauche et deux bases-vies différentes(en bas à gauche et à droite).	74

Figure 22 : Rechargement en essence d'une tronçonneuse, en l'absence d'entonnoir, du gasoil peut ainsi contaminer le sol (a) et des fûts de fuels abandonnés en forêt (b).	75
Figure 23 : Illustration d'un véhicule de transport de personnels, présents avec leur ciré jaune en raison de la pluie avec en avant plan les beignets.	75
Figure 24 : Analyse des correspondances (AC) réalisée à l'aide des données qualitatives triangulées	76
Figure 25:Réseau de cooccurrence des acteurs	77

11. TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie complète	100
Annexe 2 : Récapitulatif détaillé des échanges (version privé).....	105
Annexe 3 : Code GEE pour la réalisation de la carte (Figure 3)	106
Annexe 4 : Lettre d'invitation à la participation d'un échange	107
Annexe 5 : Canevas d'un guide d'entretien pour les représentants des concessionnaires asiatiques	108
Annexe 6 : Tableau de recension des sources (articles, rapports, livres...) : dimension, extrait, auteur, année et points essentiels	109
Annexe 7 : Tableau de recueil des verbatims des acteurs selon la dimension (version Privé).....	110
Annexe 8 : Code Rstudio réalisation CA.....	111
Annexe 9 : Code Graphique en Réseau	113
Annexe 10 : Canevas des plans d'aménagement forestier repris dans le guide technique des normes d'aménagements	116
Annexe 11 : Schéma réalisé par un acteur afin d'expliquer la double sous-traitance afin * qui correspond à la cellule d'aménagement gérée par leur entreprise au sein du sous-traitant. ...	121
Annexe 12 : Carte anonymisée des limites des finages présentées par une responsable social externe	121
Annexe 13 : Présentation d'un responsable certification afin de démontrer la plus-value économique à ne pas exploiter au sein des zones sensibles, mais privilégier exploiter davantage la ressource présente dans la zone exploitée	122
Annexe 14 : Réseau des interactions par cooccurrence de la certification avec la force des nœuds qui représentent le poids d'un acteur à parler d'enjeux différents concernant la certification.	122
Annexe 15 : Réseau des interactions par cooccurrence de l'aménagement forestier durable avec la force des nœuds qui représentent le poids d'un acteur à parler d'enjeux différents concernant l'aménagement forestier.	123
Annexe 16 : Matrice Opportunités Challenges Recommandations	124

12. ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE COMPLÈTE

1949 : Proclamation République populaire de Chine par Mao Zedong

1960 : Indépendance du Gabon (17 août), Léon Mba

1963 : Loi n° 14/63 fixant la composition du Domaine de l'État et les règles qui déterminent les modes de gestion

1967 : Omar Bongo succède à Léon Mba après sa mort

1968 : Création du Parti démocratique Gabonais (PDG) — parti unique.

1970-1990 : entreprises françaises dominant le secteur

1966-1976 : Révolution culturelle (purges, culte de Mao)

1972 : Première version Code civil & 1989 Deuxième partie

1972 : Conférence de Stockholm

1974 : Coopération Chine-Gabon

1975 : Accord militaire franco-gabonais, base française à Libreville

1978 : Réforme d'ouverture de la Chine — Stratégie « going out », mais principe de non-ingérence ([Alden,2010](#)), mais importance culturelle de retrouver sa gloire passée (lien Purge, utilisation bois de Rose — Baidoo,2023)

1978 : Deng Xiaoping lance les « Quatres modernisations »

1980-1990 : France appuie politiquement Bongo en échange de contrat pétrolier, minier et bois tropicaux. Les élites gabonaises investissent dans l'immobilier de luxe en France.

1981 : Décret n° 115 portant protection de la faune

1982 : Création commission mixte sino-gabonaise

1983 : Décret n° 1746 fixant les attributions et l'organisation du Ministère des Eaux et forêts

1987 : Décret n° 192 règlementant les droits d'usages coutumiers

1987 : Rapport de Brundtland — naissance du terme développement durable médiatisation

1990 : Arrivée des entreprises malaisiennes

1991 : Constitution Loi n° 3/91

1992 : Sommet de Rio, Adoption de l'Agenda 21

1993 : Création FSC

1993 : Décret n° 1205 définissant les zones d'exploitation forestière

1994 : Décret n° 62 portant réglementation de la pêche en République Gabonaise

1995 : Création forum Intergouvernemental sur les Forêts (IFF)

2000-2010 : Arrivée des entreprises chinoises & Boum des matières premières

2000 : Premier Plan d'Aménagement, coopération renforcée sur la gestion durable des forêts via l'AFD

2000 : Forum des Nations unies sur les forêts

2000 : Lancement du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC)

2001 : Code forestier, loi n° 16/01

2001 : Entrée de la Chine dans l'OMC (Barjot,2025) avec l'aide des pays africains à l'ONU

2002 : Sommet de Johannesburg (Rio +10) relance idée partenariats public-privé

2002 : Création de parcs Nationaux, mais volonté poussée par la France (Andon,2022)

2002 : Création de la COMIFAC

2003 : Création APV-FLEGT-UE

2003 : Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC)

2004 :

- Décret n° 689 définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées.
- Décret fixant les conditions d'exercice des droits coutumiers en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche
- Décret n° 0689 définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées
- Décret 1029 réglementant l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFNL)
- Décret n° 001030 fixant les modalités de réalisation des travaux de régénération et de réhabilitation des sites dégradés.
- Décret n° 666 portant suspension provisoire d'attribution de nouveaux permis
- Arrêté n° 117 fixant les [DME](#) administratif des essences exploitables
- Arrêté n° 000119 fixant la composition des groupes d'essences exploitables.

2005 :

- Décret n° 539 réglementant les Études d'Impact sur l'Environnement + Manuel date ??
- Plan de développement des peuples autochtones

2005 : Traité de la COMIFAC

2006 : Accord commercial Chine-Gabon

2006 : Signature accord construction port en eau profonde d'Owendo, financée par Exim Bank China

2007 :

- Loi n° 003/2007 relatives au parc national
- State Forestry Admin Guideline for Silviculture Chine Companies Overseas & China Exim Bank Guideline (Barjot,2025)

2007 : Prêt chinois de 200 millions USD, marque un tournant dans les relations Gabon-Chine

2007 : ONG (Sherpa, Survie, Transparency) déposent plainte à Paris contre les chefs d'États africains dont Omar Bongo pour détournement de fonds publics et acquisition de biens en France

2007 : Début échanges diplomatiques avec l'Inde, ouverture d'ambassades respectives

2007 : Premier FSC Precious Wood

2008:

- Ordonnance n°11/2008 complète dispositions portant sur le Code forestier
- Ordonnance sur la procédure d'attribution d'une CFAD qui débute la signature d'une convention provisoire d'Aménagement Exploitation
- Décret n° 000019 fixant les statuts de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux
- Arrêté n° 00640 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières par adjudication
- Arrêté n° 00641 critères de sélection des soumissionnaires et les modalités de classement des appels d'offres.
- Lacey Act prise en compte du bois

2008 : Crise financière, européenne diminue, mais chine, réorganise les opérations et réduction des coûts, crise due à la baisse construction logement États-Unis.

2008 : India Africa Forum Summit (IAFS), première grande conférence bilatérale Afrique-Inde

2009 : Création de l'Agence Nationale des Parcs nationaux (ANPN)

2009 :

- Engagement APV-FLEGT entre Gabon et UE, mais coup d'arrêt depuis 2019 suite à l'insuffisance de financement des activités du CTC,
- Guide State Forestry Admin & MOFCOM Chine (Su, Han & Giessen, 2019)
- Arrêté n° 00187 fixant les valeurs mercuriales des bois en grumes à l'exportation

2010 :

- Ordonnance n° 008/PR/2010 : Entrée en vigueur interdiction export de Grumes,
- Adoption [RBUE](#)
- Loi n° 0004 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Forestier National

2010-2015 : arrivée entreprises indiennes et renforcement de la présence chinoise

2010 : Ouverture officielle d'une enquête sur les « biens mal acquis ».

2010 : Lancement du programme d'aires protégées avec le soutien français & Coopération environnementale renforcée (climat, forêts tropicales) via l'AFD et le CAFI (Central African Forest Initiative).

2011 :

- Loi n° 010/2011 portant réglementation des zones économiques à régime privilégié en République Gabonaise (ZES)
- Loi n° 10 portant réglementation des Zones économiques à Régimes privilégiés en République Gabonaise
- Loi n° 025/2011 fixe le régime foncier en République Gabonaise
- Décret n° 0161 fixant les conditions de délivrance des permis et licences de chasse et de capture
- Décret n° 0273 fixant le statut des bois abandonnés
- Décret n°00291 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et forêts

- Arrêté n° 03159 portant création attributions et organisations du Comité de Pilotage du Projet-Appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon-FFBC-BAD

2012 :

- Loi instituant la concession d'aménagement foncier en République gabonaise
- Ordonnance fixe le régime de la propriété foncière en République Gabonaise
- Décret n° 01494 déterminant les règles générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail
- Arrêté n° 015 — Norme et classification des produits transformés autorisés à l'exportation issue des forêts naturelles

2012 : Xi Jinping devient président-recentralisation du pouvoir

2012 : Construction d'un nouveau bâtiment du Sénat, financé par un prêt accordé par la Chine

2013 : Construction complexe sportif de Libreville pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN)

2013 :

- Loi n° 002 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles.
- Décret n° 0126 portant création et organisation de la Zone économique à Régime Privilégié de Port-Gentil
- Arrêté n° 015 fixant les procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires
- Entrée en vigueur [RBUE](#)

2014 :

- Loi n° 002/2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise
- Décret n° 0261 portant promulgation de la loi n° 007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République gabonaise
- Arrêté n° 194 — désignation de l'Organe de Gestion et de l'Autorité Scientifique et du Point focal CITES
- Arrêté n° 104 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation de coupe de bois pour le sciage de long.
- Arrêté n° 105 fixant le modèle de cahier de charges contractuelles
- Arrêté n° 132 portant normes et classification des produits forestiers autorisés à l'exportation.

2015 : Ordonnance fixe le cadre d'élaboration, de signature et d'exécution des contrats et conventions conclus au titre de la mise en œuvre des partenariats public-privé, CPPP

2015 : Adoption des Objectifs de Développement durable

2015 : Accord de Paris-reconnaissance du rôle des forêts comme puits de carbone

2016 :

- Loi n° 028/2016 portant code de protection sociale en République Gabonaise
- Décret n° 449 instituant l'obligation de séchage du bois destiné à l'exportation en République Gabonaise

2016 : Réélection contestée d'Ali Bongo-crise politique majeure

2017 : Décret n° 00051/PR portant code de protection sociale en République Gabonaise

2017 : Belt and Road Ecological – ‘global China’, expansion économique et globalization (Baidoo,2024)

2018 : annonce certification obligatoire pour 2022

2018-2020 : Conflit commercial entre États-Unis et Chine

2019 : nouvelle version Code pénal de 1963

2019 : Norme PAFC

2019 : Accord Gabon-initiative pour la forêt d’Afrique centrale (CAFI), signature accord historique 150 millions \$ de la Norvège

2020 :

- Loi n° 019 portant loi de finances rectificative pour 2020 Le tarif de la taxe de superficie est fixé à 300 FCFA pour les concessions certifiées FSC ou PAFC/PEFC ; 600 FCFA pour les concessions certifiées légalité ; 800 FCFA pour les concessions non certifiées (Code général des Impôts-2021).
- Arrêté n° 000004 retour au domaine forestier de l’État de 12 permis forestiers aménagés

2021 : Dernière version Code du travail abrogeant celui de 1994

2021 : Déclaration de Glasgow sur la lutte contre la déforestation

2021 : Loi sur le Climat

2021 : Confirmation de la poursuite de l’instruction des BMA, mais sans mise en examen direct d’Ali Bongo (protégé par son statut de chef d’État)

2022 : Troisième mandat de Xi Jinping (inédit depuis Mao)

2023 : Report certification obligatoire à 2025

2023 : Décret n° 0195 constate le retour au domaine forestier de l’État de 9 permis forestiers aménagés.

2023 : Adoption [RDUE](#), Révision Constitution

2023 : One Forest Summit (Ali Bongo & Emmanuel Macron) s’inscrit dans le One Planet Summit

2023 : Coup d’État militaire après proclamation de la réélection d’Ali Bongo-général Brice Oligui Nguema prend le pouvoir. La France suspend sa coopération militaire, mais reste active via l’AFD.

2024 : Report Entrée en application [RDUE](#)

2025 : Application [RDUE](#) ?

ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DÉTAILLÉ DES ÉCHANGES (VERSION PRIVÉ)

ANNEXE 3 : CODE GEE POUR LA RÉALISATION DE LA CARTE (FIGURE 3)

```
// 1. Région : Gabon var gabon = ee.FeatureCollection('users/cambierelise116/gabon1')
Map.addLayer(gabon);

// 2. Charger la couche Hansen var hansen2024 =
ee.Image("UMD/hansen/global_forest_change_2024_v1_12");

// 3. Extraire la couverture forestière de 2000 (treecover2000) var treeCover =
hansen2024.select('treecover2000').divide(100); // pour avoir 0-1

// 5. Limiter au Gabon treeCover = treeCover.clip(gabon);

// 6. Affichage Map.centerObject(gabon, 6); Map.addLayer(treeCover, {min:0, max:1,
palette:['white','green']}, 'Couverture Forestière 2000'); Export.image.toDrive({ image:
treeCover, // ou forest si tu appliques le seuil description: 'Gabon_Forest_Hansen', scale: 30, //
résolution Hansen region: gabon, crs: 'EPSG:4326', // projection géographique maxPixels: 1e13
});
```

ANNEXE 4 : LETTRE D'INVITATION À LA PARTICIPATION D'UN ÉCHANGE

Bonjour Monsieur XXXX,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, mené avec l'ATIBT, sur les pratiques des entreprises forestières asiatiques au Gabon et les facteurs qui influencent leur engagement ou non dans les démarches de gestion durable, notamment à travers l'aménagement forestier et la certification.

Cette recherche s'appuie sur une série d'entretiens qualitatifs réalisés auprès de différents acteurs du secteur : concessionnaires, administrations, ONG, certificateurs, institutions de financement ou d'appui technique. L'objectif n'est pas d'évaluer ou de juger, mais de comprendre comment les dynamiques réglementaires, économiques, organisationnelles ou relationnelles influencent concrètement les choix, les blocages et les leviers d'action.

Je souhaiterais ainsi, si vous en êtes d'accord, réaliser un **entretien d'environ deux heures**, dans un cadre propice à un échange calme et confidentiel. L'entretien se veut avant tout un espace de discussion, où il s'agit moins de répondre à une série de questions que de partager une expérience, un point de vue, une trajectoire professionnelle.

Quelques précisions importantes :

- L'entretien est **entièrement volontaire, non rémunéré** et peut être interrompu à tout moment.
- Il sera **enregistré avec votre accord**, uniquement pour faciliter la retranscription. Les données seront détruites après traitement des données.
- L'anonymat et la **confidentialité des propos** seront strictement respectés, sauf mention expresse de votre part.
- Une **restitution synthétique** sera proposée à l'issue du travail de terrain. Cette restitution prendra la forme d'un **diagnostic transversal**, élaboré à partir des différents entretiens réalisés, afin de faire émerger les tensions, convergences, obstacles ou marges de manœuvre qui structurent les pratiques actuelles.

Cette restitution ne sera pas un simple rapport. Elle visera aussi à **ouvrir un espace d'échange**, où les enquêtés qui le souhaitent pourront réagir, confronter leurs expériences et points de vue avec ceux d'autres acteurs du secteur. En ce sens, elle pourra constituer, au-delà de la recherche elle-même, un **temps de réflexion partagée**, susceptible d'éclairer certains enjeux encore peu discutés collectivement.

Je serais honorée de pouvoir recueillir votre contribution à ce travail, qui repose sur la conviction que les savoirs situés et les expériences vécues sont essentiels pour penser des réponses adaptées aux réalités du terrain.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute question ou précision, par WhatsApp ou par mail, selon ce qui vous convient le mieux.

Cambier Elise

ANNEXE 5 : CANEVAS D'UN GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES REPRÉSENTANTS DES CONCESSIONNAIRES ASIATIQUES

Problématique	Concessionnaires asiatiques (bureaux)
Trajectoire perso	J'aimerais mieux comprendre votre parcours... Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans le secteur forestier au Gabon ? Quel est votre rôle ? Quelles sont vos activités ?
Dans quelle mesure les entreprises forestières asiatiques s'intègrent-elles aux cadres institutionnels et aux dynamiques locales du secteur gabonais ?	Pouvez-vous me décrire les démarches et les partenariats que votre entreprise a établis pour s'implanter et opérer au Gabon ? Comment est structuré/ fonctionne votre entreprise ? Où est-elle implantée ? Comment réagissez-vous face aux nouvelles exigences écologiques et économiques imposées par le Gabon, les bailleurs ou encore les instances internationales (CITES , IUCN ,...) ?
Comment les concessionnaires asiatiques s'approprient-ils les normes d'aménagement forestier, et en quoi leur mise en œuvre dépend-elle des contraintes et opportunités liées au contexte socioéconomique et géopolitique ?	Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez appris les règles à suivre pour exploiter la forêt au Gabon ? Quelles sont les principales exigences que vous connaissez et qui régissent votre travail ? Quels sont vos échanges avec les autres acteurs pour vous aider à respecter les règles ? Quels moyens (humains, techniques, financiers) sont nécessaires pour respecter les exigences d'aménagement forestier ? Comment organisez-vous le travail d'exploitation forestière dans votre concession ? Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour suivre les règles en vigueur ?
Quels ajustements les acteurs opèrent-ils pour répondre aux standards de la certification forestière volontaire, et quels facteurs internes et externes expliquent leurs choix d'engagement ou de retrait ?	Comment percevez-vous les avantages ou inconvénients de la certification ? Comment avez-vous été ou êtes — vous accompagner pour atteindre les exigences de ces certifications ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ou rencontrez-vous en cherchant à obtenir ces certifications ? Quelles ressources (humaines, financières, techniques) sont nécessaires pour répondre aux critères de certification ? Qu'est-ce qui vous a motivé ou non à vous engager dans une démarche de certification (facteurs internes et externes) ? Bonus certifiées : En quoi cette démarche a-t-elle modifié concrètement votre manière de travailler ? Comment se passent les audits de certification, la préparation, le déroulement, les difficultés ?

ANNEXE 6 : TABLEAU DE RECENSION DES SOURCES (ARTICLES, RAPPORTS, LIVRES...) : DIMENSION, EXTRAIT, AUTEUR, ANNÉE ET POINTS ESSENTIELS

Dimension	Thématique FSC	Sous-Thématique	Auteur	Type de Document	Année	Pays	Méthodolog	Eléments
Certification	Droits des populations autochtones	Rapports inégalitaires entre Pygmées et Bantous	Abé	Article scientifique	2011	Sud Cameroun & Gabon	Enquête de terrain	Constat : faible scolarisation Arrivée des Bantous, réalisation d'un contrat fondé sur le respect mutuel de la particularité du mode de vie, repose sur le principe de réciprocité, celui du don, contre-don (pollatch) Ensuite, colonisation. Pygmées comme "Stratégie" going out
Cadre normatif	Contexte	Chine & Afrique ressources naturelles mais surtout pétrole	Alden	Article scientifique	2010	Afrique centrale	XXX	Chine plus grand détenteur mondial de capital étranger Ne s'insère pas dans les affaires intérieures des gouvernements africains Pourquoi Afrique ? Voie de secours
Cadre normatif	Contexte	Colonialisme Parc Nationaux	Andon	Article scientifique	2022	Gabon	XXX	Parcs nationaux gérés par l'UN, Etat dans la colonie, impact de la France sur politique gabonaise Réduction développement
Certification	Engagement certification	Ecocertification ou guerre des labels	Arnould	Article scientifique	1999	Mondial	XXX	Volonté des UN de se poser en partenaires responsables et décisifs Ecocertification (écologie et économie, mode Xème siècle)
Certification	Protection environnement	Ecocertification ou guerre des labels	Arnould	Article scientifique	1999	Mondial	XXX	Certification : contrat de responsabilité et de transparence Ecocertification (écologie et économie, mode Xème siècle) Certification : certitude, assurance et contrat fiable
Cadre normatif	Contexte	Exploitation illégale	Atampugre	Article scientifique	2024	Cameroun	Et analyse dont rapport CAPCC	Conclure : les impacts négatifs Responsabilité entreprises chinoises Renforcement réglementations des pays Impact du Commerce Asiatique
Implantation	Contexte	Critique influence chinoise en Afrique	Aurégan	Article	2022	Afrique	XXX	Critique très négative, rôle chine en Afrique & plus chiffré Chine : stratégie d'expansion

ANNEXE 7 : TABLEAU DE RECUEIL DES VERBATIMS DES ACTEURS SELON LA DIMENSION (VERSION PRIVÉ)

ANNEXE 8 : CODE RSTUDIO RÉALISATION CA

```
#Library

library(readxl)

rm(list=ls())

library("knitr") # pour avoir un format table dans les sorties

library("ggplot2") # pour avoir de "beaux"" graphiques

library("FactoMineR") # pour effectuer l'ACP

library("factoextra") # pour extraire et visualiser les résultats issus de FactoMineR

library("corrplot")


df <- read_excel("NEW_Traitement_Données.xlsx", sheet = "NEW")

#Tableau croisé dynamique

tab<-table(df$Partie, df$Acteur)

col_totals <- colSums(tab)

tab_filtre <- tab[, col_totals >= 2]

print(tab_filtre)

# Statistique descriptive

summary(tab)

dim(tab)

# Etude des corrélations

correlation <- cor(as.matrix(tab))

kable(correlation, digits = 2)

corrplot(correlation)

# Analyse en Composante (et non en ACP)

res.ca <- CA(tab, graph = FALSE)

library(factoextra)

fviz_ca_biplot(res.ca, repel = TRUE,
               col.row = "blue", col.col = "red")

# Tableau en composante Filtrée

tab2<-table(df$Partie, df$Acteur)

col_totals <- colSums(tab2)

print(col_totals)
```

```
tab_filtre <- tab2[, col_totals > 2]

colnames(tab_filtre) <- c("Administration", "Bureau d'Audit", "Bureau
d'Etude", "Chercheur", "Concessionnaire certifié durable", "Concessionnaire certifié
légal", "Concessionnaire européen", "Concessionnaire Non certifié", "Syndicat", "Système
Certification")

rownames(tab_filtre) <- c ("Production PAF", "Organisation CA", "Mise en Oeuvre PAF",
"Cadre Normatif", "Engagement Certification", "Démarche Audit", "Exigences
Certification", "Implantation")

print(tab_filtre)

#CA Filtrée (sans ONG,BA & CCD,CCL,CNC)

res.ca <- CA(tab_filtre, graph = FALSE)

library(factoextra)

fviz_ca_biplot(res.ca, repel = TRUE,
               col.row = "dark blue", col.col = "dark red",
               title= "Analyse des Correspondances")

# CA Regroupé

# Lignes à regrouper par thème

certif_lines <- c("Engagement Certification", "Démarche Audit", "Exigences Certification")

amenagement_lines <- c("Production PAF", "Organisation CA", "Mise en Oeuvre PAF")

# Lignes à garder telles quelles

keep_lines <- c("Cadre Normatif", "Implantation")

# Indices pour chaque groupe

idx_certif <- which(rownames(tab_filtre) %in% certif_lines)

idx_aménagement <- which(rownames(tab_filtre) %in% amenagement_lines)

idx_keep <- which(rownames(tab_filtre) %in% keep_lines)

# Calcul des sommes pour les groupes à regrouper

certif_sum <- colSums(tab_filtre[idx_certif, , drop = FALSE])

amenagement_sum <- colSums(tab_filtre[idx_aménagement, , drop = FALSE])

# Extraction des lignes à garder

tab_keep <- tab_filtre[idx_keep, , drop = FALSE]

# Construction du nouveau tableau regroupé

tab_regroupe <- rbind(
  Amenagement = amenagement_sum,
  Certification = certif_sum,
```

```

tab_keep
)
print(tab_regroupe)
# CA
res.ca_regroupe <- CA(tab_regroupe, graph = FALSE)
fviz_ca_biplot(res.ca_regroupe, repel = TRUE,
               col.row = "dark blue", col.col = "dark red",
               title = "Analyse des Correspondances - Thématiques regroupées")
               plot(hc_col, main = "Classification hiérarchique des acteurs")

```

ANNEXE 9 : CODE GRAPHIQUE EN RÉSEAU

```

               library(readxl)
               library(dplyr)
               library(janitor)
               library(tidyverse)

               # Graphique en réseau, Matrice de Cooccurrence

               data <- read_excel("NEW_Traitement_Données.xlsx", sheet = "NEW")

               tableau <- data %>%
               count(Partie, Acteur) %>%
               pivot_wider(names_from = Acteur, values_from = n, values_fill = 0)
               colnames(tableau) <- c("Partie", "Bureau d'Etude", "Concessionnaire certifié
               durable", "CCD,CCL,CNC", "Concessionnaire
               Européen", "ONG", "Syndicat", "Administration", "Chercheur", "Concessionnaire certifié
               légalité", "Concessionnaire non certifié", "Système de certification", "Bureau d'Audit", "B")

               mat <- as.matrix(tableau[,-1])

               cooc_mat <- t(mat) %*% mat # Nombre de thématique où les deux acteurs apparaissent deux
               fois

               # Graphique Filtrée

               to_remove <- c("ONG", "CCD,CCL,CNC", "B") # Retrait du bruit des éléments uniques

               cooc_mat_clean <- cooc_mat[!rownames(cooc_mat) %in% to_remove, !colnames(cooc_mat)
               %in% to_remove]

               graph_tbl_2 <- as_tbl_graph(cooc_mat_clean)

               # Visualisation

               ggraph(graph_tbl_2, layout = "fr") +

```

```
geom_edge link(aes(width = weight), edge_alpha = 0.4) +  
geom_node_point(color = "steelblue", size = 5) +  
geom_node_text(aes(label = name), repel = TRUE, size = 3, fontface = "bold", stroke =  
0.2, bg.colour = "white") +  
theme_void() +  
labs(  
title = "Réseau de cooccurrence des acteurs",  
edge_width = "Cooccurrence"  
)  
# Aménagement  
amenagement_df <- data %>%  
filter(Partie %in% c("Aménagement I", "Aménagement II", "Aménagement III"))  
amenagement_mat <- table(amenagement_df$Partie, amenagement_df$Acteur)  
print(amenagement_mat)  
colnames(amenagement_mat) <- c("Administration", "BA", "Bureau  
d'Etude", "Chercheur", "Concessionnaire certifié  
durable", "CCD, CCL, CNC", "Concessionnaire certifié légalité", "Concessionnaire  
Européen", "Concessionnaire non certifié", "ONG", "Syndicat", "Système de certification")  
print(amenagement_mat)  
cooc_amenagement <- t(amenagement_mat) %*% amenagement_mat  
to_remove <- c("ONG", "CCD, CCL, CNC", "BA")  
cooc_amenagement_clean <- cooc_amenagement[!rownames(cooc_amenagement) %in%  
to_remove, !colnames(cooc_amenagement) %in% to_remove]  
rownames(cooc_amenagement_clean)  
graph_amenagement <- as_tbl_graph(cooc_amenagement_clean)  
graph_amenagement <- graph_amenagement %>%  
mutate(strength = igraph::strength(.)) # ou un autre seuil  
ggraph(graph_amenagement, layout = "fr") +  
geom_edge_link(alpha = 0.3) + # épaisseur fixe ou faible  
geom_node_point(aes(size = strength), color = "forestgreen") +  
geom_node_text(aes(label = name), repel = TRUE, size = 3, stroke = 0.2, bg.colour =  
"white") +  
theme_void() +
```

```
labs( title = "Réseau des interactions par cooccurrence aménagement", size = "Force des  
noeuds" )
```

```
# Certification
```

```
certification_df <- data %>%
```

```
filter(Partie %in% c("Certification I", "Certification II", "Certification III"))
```

```
certification_mat <- table(certification_df$Partie, certification_df$Acteur)
```

```
print(certification_mat)
```

```
colnames(certification_mat) <- c("Bureau d'Audit", "Bureau  
d'Etude", "Chercheur", "Concessionnaire certifié durable", "Concessionnaire certifié  
légalité", "Concessionnaire européen", "Concessionnaire non certifié", "Syndicat", "Système de  
certification")
```

```
print(certification_mat)
```

```
cooc_certification <- t(certification_mat) %*% certification_mat
```

```
cooc_certification_clean <- cooc_certification[!rownames(cooc_certification) %in%  
to_remove, !colnames(cooc_certification) %in% to_remove]
```

```
rownames(cooc_certification_clean)
```

```
graph_certification <- as_tbl_graph(cooc_certification_clean)
```

```
graph_certification <- graph_certification %>%
```

```
mutate(strength = igraph::strength(.)) # ou un autre seuil
```

```
ggraph(graph_certification, layout = "fr") +
```

```
geom_edge_link(alpha = 0,3) + # épaisseur fixe ou faible
```

```
geom_node_point(aes(size = strength), color = "purple") +
```

```
geom_node_text(aes(label = name), repel = TRUE, size = 3, bg.colour = "white") +
```

```
theme_void() +
```

```
labs( title = "Réseau des interactions par cooccurrence certification", size = "Force des  
noeuds" )
```

ANNEXE 10 : CANEVAS DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER REPRIS DANS LE GUIDE TECHNIQUE DES NORMES D'AMÉNAGEMENTS

Annexe 10 CANEVAS DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER <i>(modèle type)</i>

A- PRESENTATION GENERALE de la Concession Forestière sous Aménagement (CFAD)

1-Localisation, limites et statuts du massif à aménager ou CFAD

1.1-Localisation et voies d'accès

- situation géographique et territoriale;
- principales voies d'accès.

1.2-Limites géographiques de la CFAD

2-Statut juridique et foncier de la CFAD

2.1-Limites et statut des anciens permis constituant la CFAD

2.2-Propriété foncière

2.3-Droits d'usage

3-Présentation des sociétés d'exploitation forestière et du bureau d'étude aménagement

3.1-Sociétés d'exploitation

- présentation générale
- organisation des différents sites d'exploitation et de transformation

3.2-Bureau d'étude d'aménagement

- présentation des bureaux d'études (externe et internes aux entreprises d'exploitation)
- bilan et perspective de développement

4-Rappel des étapes de l'aménagement

4.1-Date de signature de la convention provisoire d'aménagement

4.2-Date de modification de la convention provisoire (éventuellement)

4.3-Date de remise :

- du protocole d'inventaire d'aménagement
- du rapport d'étude sur la biodiversité
- du rapport d'étude socio-économique
- du rapport d'inventaire d'aménagement

B-ANALYSE DES MASSIFS A AMENAGER ET DES ENVIRONS IMMEDIATS

1-Analyse du milieu naturel

1.1-Climat

1.2-Géologie, pédologie

1.3-Topographie, hydrologie

1.4-Etude de biodiversité

(rappel et compléments des résultats de l'étude sur la biodiversité)

⇒ Formations végétales

- histoire écologique de la forêt
- types de formations végétales

⇒ Faune

⇒ Endémisme

⇒ Détermination des milieux sensibles, des milieux riches du point de vue de la biodiversité, des écosystèmes remarquables, rares ou menacés (carte), liste des espèces d'intérêt patrimonial sur la CFAD

2-Environnement socio-économique de la CFAD

2.1-Etude socio-économique des communautés présentes sur - ou à la périphérie - de la CFAD

(rapport des résultats de l'étude socio-économique)

2.1.1-Caractéristiques de l'environnement socio-économique et culturel des populations riveraines de la CFAD (populations locales)

Structure administrative et organisation territoriale

Caractéristiques démographiques des populations locales

Évolution de la population

Organisation sociale et institutionnelle, structures représentatives des populations locales

Mode local de gestion des ressources et des espaces forestiers : droits d'usage et droits coutumiers, modes d'appropriation de l'espace

Habitat et conditions de vie

Équipements publics existants (infrastructures de communication, écoles, services de santé, etc.).

Principales activités des populations locales (activités liées à la forêt, activités agricoles, élevage, chasse, pêche, cueillette...)

Nature et niveau des revenus actuels et prévisibles

2.1.2- Conséquences de l'implantation de la société forestière sur l'environnement socio-économique

Salariés (effectifs, origines, stabilité de l'emploi...)

Équipements et services au sein des sites d'exploitation

Perception et attentes des populations riveraines en matière de contribution sociale de l'entreprise

2.2-Exploitation et transformation industrielle

2.2.1-Historique des activités d'exploitation et de transformation industrielle antérieures

- dates, délimitation et titulaire des anciens permis (carte);
- dates et localisation des anciennes exploitations, superficies, principales essences et volumes exploités;
- dates d'installation, caractéristiques et capacité des unités de transformation.

2.2.2-Exploitation et transformation en cours

- nature et étendue des permis et conventions en cours (carte);
- caractéristiques des exploitations (superficies, essences et volumes exploités au cours des 2 années précédentes et prévisions pour l'année en cours).
- caractéristiques des unités de transformations installées sur la CFAD ou à sa périphérie : lieu d'implantation (carte), type de transformation, volumes bruts et volumes transformés.

2.3-Autres activités présentes sur le massif

- Activités minières
- Écotourisme, activité cynégétique.

2.4-Réseaux de communication

- Réseau routier et ferroviaire;
- Voies navigables ou flottables;
- Autres réseaux de communication.

3-Découpage de la CFAD en UFA et outils cartographiques

- 3.1-Définition du nombre d'UFA constituant la CFAD
(s'il n'y en a qu'une, on justifiera ce choix)
- limite des différentes UFA (carte)

3.2-Cartographie de base pour chaque UFA

Pour chaque UFA, une cartographie de base est établie à partir des cartes existantes et des photographies aériennes. Elle comprend le tracé, la localisation et, lorsqu'elle est connue, la toponymie des éléments suivants :

- réseau hydrographique et plans d'eaux permanents
- routes principales et secondaires, voies ferrées, aérodromes
- villes, villages, campements importants
- limites administratives (provinces, départements, cantons)
- limite de la concession forestière (CFAD) et de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA).
- Ligne de vol, code et position du centre des photographies aériennes, coordonnées des points géo-référencés.

- 3.3-Précision des outils cartographiques utilisés :
Source : INC, IGN, photos satellites,...
Types : base de données topo, cartes orthonormées corrigées,....

4-Description de la forêt, structure de la ressource

4.1-stratification des UFA

4.1.1-méthodologie de stratification

4.1.2-principaux résultats de la stratification : description, superficie et cartographie de chaque strate.

4.2-Synthèse des résultats de l'inventaire d'aménagement et de la stratification de l'UFA

⇒ Rappel des principales caractéristiques de l'inventaire d'aménagement

- 2.1-Inventaires antérieurs à l'inventaire d'aménagement (dates et principaux résultats);
2.2-Unités d'inventaires, plan de layonnage, parcelles inventoriées, taux de sondage;
2.3-Essences et paramètres dendrologiques relevés;
2.3-Autres informations relevées (faune, flore...).

⇒ Tarifs de cubage utilisés pour chaque essence des groupes P1 et P2;
coefficient d'exploitabilité et de commercialisation retenus.

⇒ Structure de la ressource inventoriée par UFA

Par essence, pour les essences des groupes P1 et P2; globalement, pour les essences du groupe 3 on précisera :

- effectifs des arbres de diamètre supérieur à 20 cm, par classe de 10 cm de diamètre;
- effectifs des arbres de diamètre supérieur à 20 cm, pour les classes de diamètre d1, d2, d3¹⁵ et par qualité ;
- volumes des arbres de diamètre supérieur à 40 cm, par classe de 10 cm de diamètre;

¹⁵ Rappel : 20 cm < d1 < 40cm ; 40 cm < d2 < DME ; d3 > DME

- volumes des arbres de diamètre supérieur à 40 cm, pour les classes de diamètre d1, d2; d3¹⁶ et par classe de qualité;
- effectifs et volumes globaux exploitables sur l'ensemble des strates.

On déterminera, par groupe ou sous-groupes d'essences, la précision escomptée sur les volumes estimés dans chaque unité d'inventaire ou unité de compilation.

C- AMENAGEMENT PROPOSE

1. Objectifs de l'Aménagement

- 1.1- Objectifs de production et de transformation soutenue de bois d'oeuvre
- 1.2- Objectifs sociaux-économiques
- 1.3- Objectifs écologiques
- 1.4- Objectifs de production de connaissances et d'outils susceptibles d'améliorer les performances l'aménagement

2. Durée d'application du plan d'aménagement

3 Affectations du massif (Carte des séries et voirie principale)

4. Série de production

- 4.1-Distribution des superficies par strate
- 4.2-Possibilité théorique (P1, P2 et S)
- 4.3-Choix des essences objectifs
- 4.4-Calcul des taux de reconstitution
- 4.5-Fixation des DME-UFA
- 4.6-Possibilité effective
- 4.7-Délimitation des UFG et possibilité effective par UFG
- 4.8-Voiries et ouvrages
- 4.9-Règles d'exploitation
- 4.9.1-Protocole et mise en œuvre des inventaires d'exploitation
- 4.9.2 – Mesures prises pour l'EFI
- 4.10-Placettes permanentes
- 4.11-Programme de formation (prospecteurs, abatteurs, conducteurs d'engins)

5. Autres séries

5.1-Série de protection

- 5.1.1-critères de classement
- 5.1.2-prise en compte des résultats de l'étude sur la biodiversité (faune, flore)
- 5.2-Série à l'usage des populations
- 5.2.1-critères de classement
- 5.2.2- prise en compte des résultats de l'étude socio-économique
- 5.2.3-prise en compte des résultats de l'étude sur la biodiversité (PFNL)

5.3 Série de recherche

6- Programme d'actions sociales

6.1-Gestion du personnel

- 6.2.1 Emploi, formation et valorisation des parcours professionnels
- 6.2.2. Sensibilisation

6.2.3. Condition de travail

6.2-Amélioration des conditions de vie dans les campements

6.1.1. Scolarisation

6.1.2. Eau potable

6.1.3. Approvisionnement en produits alimentaires

6.1.4. Qualité de l'habitat, hygiène et prévention sanitaire

6.1.5. Santé primaire et suivi médical

6.1.6. Hygiène-Sécurité

6.3-Développement rural

6.4-Participation des villageois aux bénéfices de l'exploitation (cf. article 251)

7- Programme d'actions pour l'environnement

7.1-Mesures de gestion de la faune

7.2-Gestions des déchets industriels et ménagers

D. BILAN DU PROCESSUS D'AMENAGEMENT

1. Bilan économique et financier

1.1. Coût de réalisation du plan d'aménagement

1.2. Coût de la mise en œuvre du plan d'aménagement

2. Suivi du plan d'aménagement

2.1. Cellule d'aménagement permanente

2.2. Les audits internes

2.3. Les audits externes

2.4. Plans de gestion, Plans annuels d'opérations et bilan d'exploitation

3. Révision du plan d'aménagement

E. PLAN D'INDUSTRIALISATION

1. Équipement disponible

1.1. Aspects techniques

1.2. Approvisionnement

2. Développement industriel

3. Capacité industrielle et possibilité de l'UFA

4. Impact des activités sur l'environnement

4.1. Identification des principaux impacts sur l'air

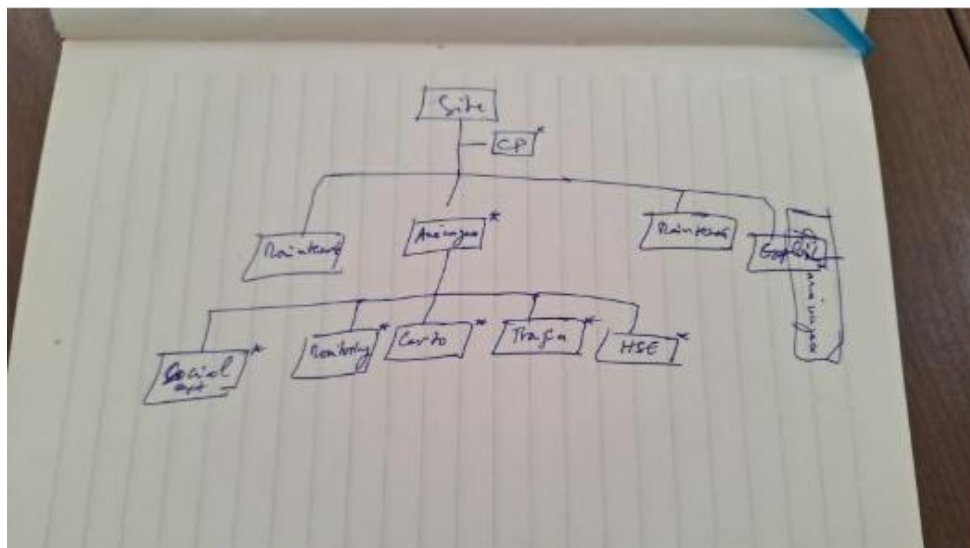
4.2. Identification des principaux impacts sur l'eau

4.3. Identification des principaux impacts sur les sols

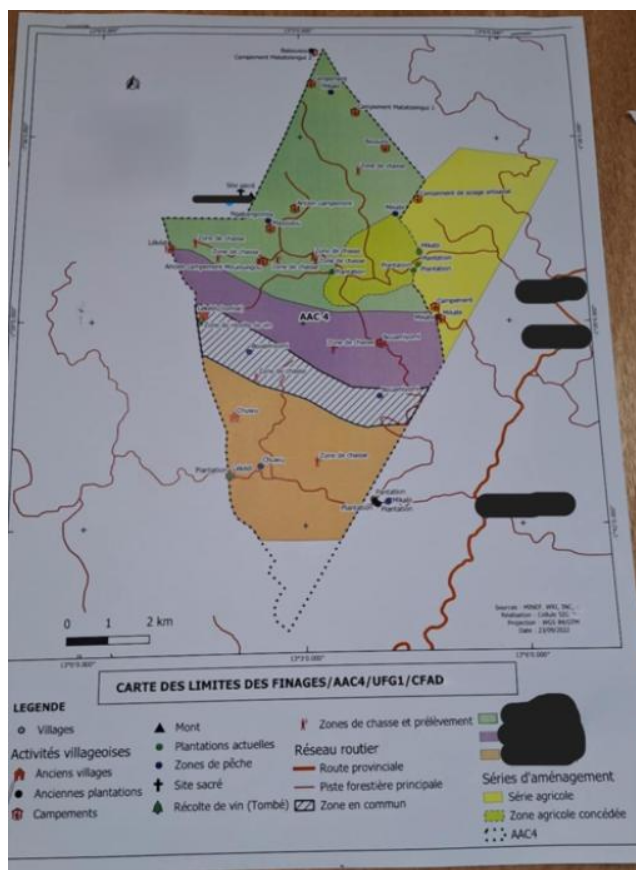
4.4. Identification des principaux impacts sur l'environnement humain

4.5. Remédiation des principaux impacts sur l'environnement

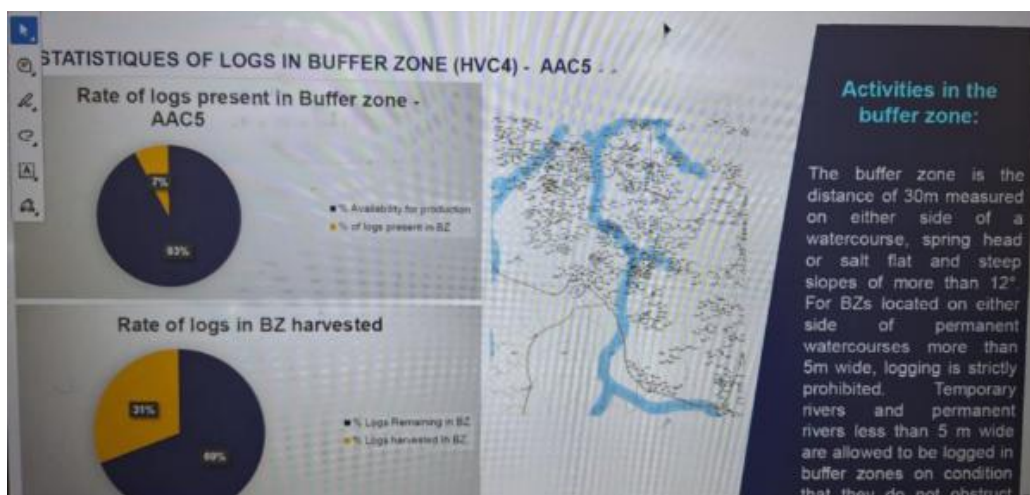
ANNEXE 11 : SCHÉMA RÉALISÉ PAR UN ACTEUR AFIN D'EXPLIQUER LA DOUBLE SOUS-TRAITANCE AFIN * QUI CORRESPOND À LA CELLULE D'AMÉNAGEMENT GÉRÉE PAR LEUR ENTREPRISE AU SEIN DU SOUS-TRAITANT.



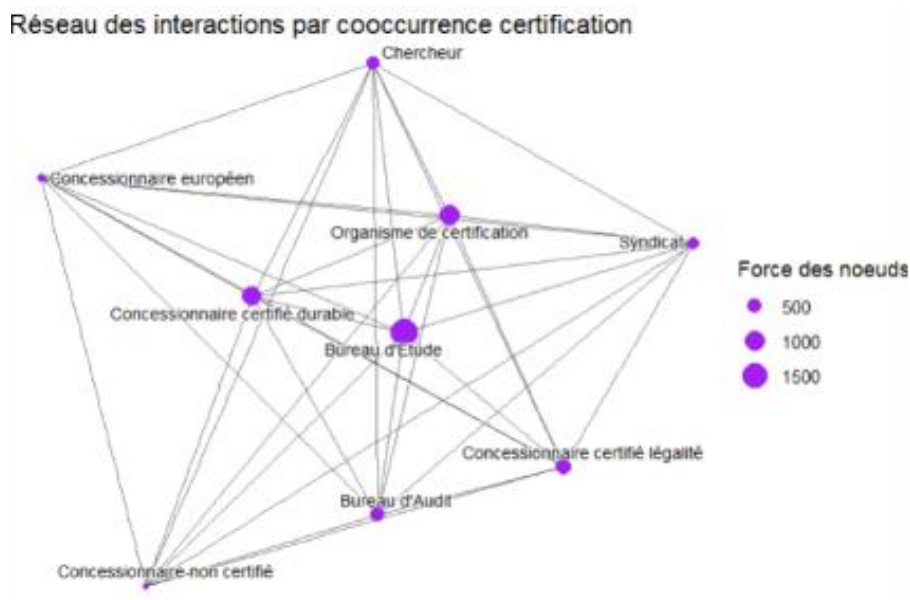
ANNEXE 12 : CARTE ANONYMISÉE DES LIMITES DES FINAGES PRÉSENTÉES PAR UNE RESPONSABLE SOCIAL EXTERNE



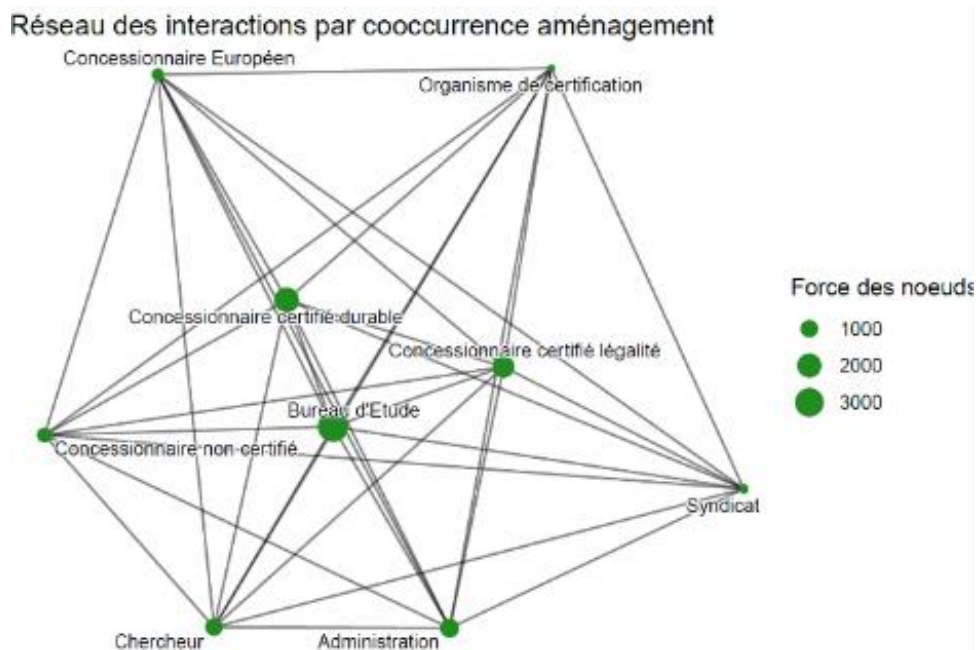
ANNEXE 13 : PRÉSENTATION D'UN RESPONSABLE CERTIFICATION AFIN DE DÉMONTRER LA PLUS-VALUE ÉCONOMIQUE À NE PAS EXPLOITER AU SEIN DES ZONES SENSIBLES, MAIS PRIVILÉGIER EXPLOITER DAVANTAGE LA RESSOURCE PRÉSENTE DANS LA ZONE EXPLOITÉE



ANNEXE 14 : RÉSEAU DES INTERACTIONS PAR COOCCURRENCE DE LA CERTIFICATION AVEC LA FORCE DES NŒUDS QUI REPRÉSENTENT LE POIDS D'UN ACTEUR À PARLER D'ENJEUX DIFFÉRENTS CONCERNANT LA CERTIFICATION.



ANNEXE 15 : RÉSEAU DES INTERACTIONS PAR COOCCURRENCE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE AVEC LA FORCE DES NŒUDS QUI REPRÉSENTENT LE POIDS D'UN ACTEUR À PARLER D'ENJEUX DIFFÉRENTS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.



ANNEXE 16 : MATRICE OPPORTUNITÉS CHALLENGES RECOMMANDATIONS

Opportunités	Challenges
Cadre réglementaire en place: obligation d'aménagement et promotion de la certification	Logique économique de court terme: priorité donnée à la rentabilité plutôt qu'à la durabilité
Appuis institutionnels: ATIBT, ONG, Programme internationaux soutenant la certification	Durée du processus pour atteindre la certification
Demande croissante des marchés internationaux: Europe et USA privilégient le bois certifié	Faible appropriation: difficulté de rendre les normes dans la pratique
Synergies locales: Collaboration entre entreprises et bureaux d'études	Complexité administrative: lenteur et lourdeur des démarches
Pluralité des présences asiatiques: diversité interne qui ouvre des marges d'action différenciées	Manque de ressources humaines qualifiées: techniciens et ingénieurs forestiers formés encore rares
Effet vitrine et anticipation politique: parole présidentielle ou annonces publiques obligent les entreprises à anticiper, même sans loi formelle	Pression du marché asiatique: forte demande pour du bois à bas coût
Espaces de dialogue émergents: comme TTT qui favorisent la diplomatie environnementale entre Afrique et Chine	Faible contrôle effectif: difficultés de l'Etat à assurer une surveillance stricte
Concurrence/Coopération entre entreprises asiatiques	Barrières culturelles et linguistiques
Expérimentations hybrides formes émergentes de cogestion (entreprises+communautés)	Opacité et arrangements informels qui réduisent les efforts de durabilité quand ils existent
	Tensions avec les communautés: faible redistribution des bénéfices
Recommandations	
Changer l'angle d'approche: au lieu de "forcer" les entreprises à rentrer dans le moule, comprendre leurs rationalités propres (logique de rentabilité, d'opportunité et de réseaux) et adapter les leviers en conséquence.	
Renforcer les incitations: avantages fiscaux	
Développer des partenariats stratégiques: jumelages entre entreprises certifiées et non certifiées pour transfert de savoir-faire (visites croisées)	
Former et accompagner: mise en place de formations ciblées et conjointe (administration, bureaux d'étude, entreprises asiatiques) pour aligner la compréhension.	
Traduction simplifiée des normes avec schémas visuels mais aussi fiches pratiques bilingues sur les opérations clés: inventaire, pistage, traçabilité.	
Appui à la création de cellules d'aménagement interne	
Valoriser l'image et le marché auprès des entreprises chinoises	
Renforcer le contrôle et la transparence: améliorer la traçabilité et l'application des sanctions en cas de non-respect.	
Explorer des alternatives intermédiaires: mise en place de standards progressifs avant certification complète	
Redistribuer les bénéfices: revoir les mécanismes financiers (fonds de développement local) pour créer un vrai ancrage territorial comme la création de coopératives de services locales soutenues par les concessions (ancrage économique local).	
Saisir la coopération: utiliser les dynamiques entre entreprises asiatiques (concurrence/coopération) pour stimuler une émulation positive vers la durabilité	
Organisation de "journées portes ouvertes en concession" en invitant autorités, ONG, étudiants pour montrer concrètement les pratiques	

